

MC/2317

Original : anglais  
7 octobre 2011

CENTIEME SESSION

---

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2012

---

**TABLE DES MATIERES**

	Page
<b>Message aux Etats Membres .....</b>	<b>1</b>
<b>Décisions clés et éléments saillants du Programme et Budget pour 2012 .....</b>	<b>3</b>
<b>Constitution, gouvernance et orientation stratégique .....</b>	<b>7</b>
Constitution et gouvernance .....	9
Orientation stratégique de l'OIM et contexte migratoire .....	10
<b>Introduction .....</b>	<b>15</b>
<b>Structure organique .....</b>	<b>23</b>
Structure organique de l'OIM .....	25
Description de la structure organique .....	26
<b>Financement de la structure de base .....</b>	<b>43</b>
Financement de la structure de base de l'OIM .....	45
Sources de financement de la structure de base .....	47
Fusion du budget administratif et des revenus discrétionnaires pour 2012 .....	48
<b>PARTIE I – ADMINISTRATION .....</b>	<b>51</b>
Administration .....	53
Objets de dépenses .....	59
Effectifs .....	61
Financement de la partie administrative du budget .....	62
<b>PARTIE II – OPERATIONS .....</b>	<b>65</b>
<b>Revenus discrétionnaires .....</b>	<b>66</b>
Sources et application des revenus discrétionnaires .....	67
Personnel et services financés par les revenus discrétionnaires .....	69
<b>Informations générales et financement .....</b>	<b>81</b>
Opérations .....	83
Principes financiers et budgétaires généraux de la gestion financière de l'OIM .....	84
Financement de la partie opérationnelle du budget .....	87
Contributions volontaires escomptées à la partie opérationnelle du budget .....	88

## TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
<b>Services/Appuis</b> .....	<b>91</b>
Tableau synoptique .....	93
<b>I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise</b> .....	<b>94</b>
I.1 Aide à la réinstallation .....	96
I.2 Aide au rapatriement .....	96
I.3 Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise .....	97
I.4 Soutien en matière électorale .....	102
<b>II. Migration et santé</b> .....	<b>103</b>
II.1 Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage .....	105
II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants .....	105
II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise .....	108
<b>III. Migration et développement</b> .....	<b>110</b>
III.1 Migration et développement économique/communautaire .....	111
<b>IV. Migration régulée</b> .....	<b>115</b>
IV.1 Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements .....	118
IV.2 Lutte contre la traite .....	121
IV.3 Gestion de l'immigration et des frontières .....	126
<b>V. Migration assistée</b> .....	<b>131</b>
V.1 Migration de main-d'œuvre .....	132
V.2 Traitement des dossiers et intégration des migrants .....	134
<b>VI. Politiques migratoires et recherche</b> .....	<b>136</b>
VI.1 Activités de politique migratoire .....	138
VI.2 Recherche et publications en matière migratoire .....	138
<b>VII. Programmes de réparation</b> .....	<b>140</b>
<b>VIII. Appui aux programmes de caractère général</b> .....	<b>142</b>
VIII.1 Personnel détaché .....	142
VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA) .....	144
VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers .....	144
VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa .....	145

**TABLE DES MATIERES (suite)**

	Page
<b>Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget .....</b>	<b>147</b>
Tableaux récapitulatifs .....	149
Programmes et projets par région .....	150
Afrique .....	150
Moyen-Orient .....	152
Amérique latine et Caraïbes .....	153
Amérique du Nord .....	155
Asie et Océanie .....	156
Europe .....	158
Appuis et services à l'échelle mondiale .....	160

**ANNEXES****Annexe I Fonds détenus dans des comptes spéciaux**

Compte d'opérations d'urgence .....	1
Fonds de prêt aux réfugiés .....	2
Fonds de dotation Sasakawa .....	3
Fonds de réponse rapide pour les transports .....	4

**Annexe II Considérations relatives aux transactions en devises étrangères par rapport au Programme et Budget****Annexe III Partie opérationnelle du budget – Effectifs/dépenses administratives et de personnel****Annexe IV Mouvements estimatifs**

## ABREVIATIONS

CCPPNU	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interorganisations
IDM	Dialogue international sur la migration
MOSS	Normes minimales de sécurité opérationnelle
ONG	Organisation non gouvernementale
PCR	Processus consultatif régional
PRISM	<i>Processes and Resources Integrated Systems Management</i> (Système de gestion intégrée des processus et des ressources)
TI	Technologie de l'information
UE	Union européenne
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine /syndrome de l'immunodéficience acquise

---

## GLOSSAIRE

On trouvera ci-après quelques définitions succinctes des termes techniques et financiers utilisés dans le Programme et Budget.

**Contributions à affectation spéciale** – Il s’agit de contributions versées ou remboursées au titre d’opérations ou de services déterminés. De telles contributions ne peuvent pas être utilisées dans un autre but que celui auquel elles étaient destinées sans l’autorisation expresse du donateur. La grande majorité des contributions versées au budget des opérations sont des contributions à affectation spéciale.

**Contributions sans affectation spéciale** – Les contributions à la partie opérationnelle du budget sont dites sans affectation spéciale si elles sont versées à titre de soutien général et sans aucune restriction quant à leur utilisation.

**Fonds de dotation** – Il s’agit d’un fonds dont le compte de capital doit rester intact en permanence, seuls les revenus de ce compte (habituellement sous la forme d’intérêts) pouvant être utilisés pour financer des projets ou d’autres activités.

**Fonds de prêt** – Fonds permettant le financement, en tout ou en partie, des dépenses de transport de réfugiés et des services connexes moyennant des prêts accordés à ceux qui ont besoin d’une assistance financière pour émigrer vers des lieux où ils pourront se réinstaller de façon définitive. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

**Frais d’administration liés à des projets** – Il s’agit d’une commission appliquée sur tous les projets d’opérations et destinée à couvrir les coûts de certaines fonctions d’appui aux projets, que ce soit au Siège ou dans les bureaux extérieurs, qui ne peuvent pas être directement associées à un projet spécifique (voir "Revenus discrétionnaires" ci-dessous).

**Imputation des dépenses aux projets** – Cette pratique consiste à imputer les dépenses administratives et de personnel sur le budget des activités et projets auxquels elles se rapportent. Le mot anglais "projectization" recouvre à la fois cette pratique et les procédures qui s’y rapportent.

**Personnel et services essentiels** – Il s’agit des coûts de personnel et d’appui administratif qui découlent sur une base continue de la gestion et de l’administration générales.

**Recettes reportées des exercices précédents** – Il s’agit de l’excédent de recettes par rapport aux dépenses d’un exercice financier antérieur et/ou des contributions à affectation spéciale reçues en avance sur l’exercice en cours.

**Ressources inscrites au budget** – Cette expression est utilisée pour désigner les fonds sur lesquels l’Organisation estime pouvoir compter du fait soit du remboursement des services offerts, soit de l’engagement pris par un ou des bailleur(s) de fonds de contribuer financièrement au maintien d’activités en cours ou à la réalisation d’activités prévues. Elle s’applique également aux crédits qui ont été accordés en cours d’exercice, ou reportés des années précédentes, pour financer certaines activités en cours ou prévues.

**Revenus discrétionnaires** – Il s’agit des "revenus divers" et des "frais d’administration liés à des projets".

**Revenus divers** – Cette source de rentrées est alimentée par les contributions sans affectation spéciale en provenance des gouvernements ou des bailleurs de fonds, ainsi que par les intérêts créditeurs. Ces revenus sont alloués à la discrétion du Directeur général à des fins déterminées, en fonction des intérêts et des priorités des Etats Membres (voir "Revenus discrétionnaires" ci-dessus).



## **MESSAGE AUX ETATS MEMBRES**

Le soixantième anniversaire de l'Organisation célébré en 2011 nous a offert l'occasion, à vous les Etats Membres de l'OIM ainsi qu'à nous-mêmes, l'Administration de l'OIM, de réfléchir ensemble à certaines caractéristiques fondamentales de l'OIM et de porter notre regard sur les cinq prochaines années.

### **Complexité croissante de la migration**

Le Programme et Budget pour 2012 rend compte, une fois de plus : a) de la complexité croissante de la migration ; et b) des responsabilités opérationnelles correspondantes qui reviennent à l'OIM pour répondre aux besoins, eux aussi toujours plus importants, des Etats Membres, des migrants et des divers partenaires, dont les organisations multilatérales, la société civile et le public dans son ensemble.

C'est pourquoi, et comme par le passé, le Programme et Budget pour 2012 donne un aperçu de la diversité et de l'ampleur des services de l'OIM. Ceux-ci concernent un large éventail de secteurs – réinstallation des réfugiés et des migrants (qui est la raison d'être initiale de l'OIM), aide humanitaire d'urgence aux victimes de la traite, aide au retour volontaire aux migrants irréguliers et aux demandeurs d'asile déboutés, aide aux gouvernements en matière de renforcement des capacités techniques, ou encore facilitation de la migration de travail et mobilisation de la diaspora dans l'intérêt des pays d'origine et de destination.

Les migrations massives sont désormais un sujet de préoccupation d'un grand nombre de gouvernements, et devraient normalement rester une tendance profonde tout au long du 21<sup>e</sup> siècle.

### **Réponse structurelle**

Le Programme et Budget pour 2012 est le premier document de budget présenté depuis la mise en place de la nouvelle structure de l'OIM, qui est maintenant pleinement opérationnelle. Cette nouvelle structure, qui représente une nouvelle étape dans le processus de décentralisation, doit permettre à l'OIM d'améliorer l'efficacité, l'efficacité et le rythme de ses services de migration, en phase avec la croissance exponentielle du nombre de bénéficiaires, y compris les Etats Membres et les migrants.

Au cours de l'année écoulée, les quatre nouveaux départements du Siège ont contribué à plus de clarté et de cohésion. Les huit nouveaux bureaux régionaux – qui, représentant le Siège de Genève sur le terrain, font office de pôles de coordination, d'information et de soutien pour les bureaux de pays – incorporeront des éléments géographiques et thématiques dans les projets qu'ils élaborent, projets qui sont importants non seulement pour les Etats Membres et les migrants, mais aussi pour l'OIM.

### **Structure de base**

Parallèlement, en raison de la crise économique mondiale, la partie administrative du budget, qui finance la structure de base de l'Organisation, reste au même niveau que les deux exercices précédents. Pour cette même raison, je n'ai pas l'intention de solliciter votre appui en vue d'un accroissement de ce niveau en 2012.



A l'intérieur de l'Organisation, toutefois, les ressources demeurent insuffisantes dans un certain nombre de domaines d'activité clés, et diverses mesures d'efficacité sont prises pour absorber les augmentations statutaires. Il s'ensuit que plus de la moitié de la structure de base de l'OIM est désormais financée par des revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets. En même temps, la part des contributions assignées des Etats Membres destinées à soutenir la structure de base diminue. Cette situation est préoccupante car c'est précisément cette structure qui gère et imprime les orientations politiques et stratégiques de l'Organisation.

L'Administration a conscience des difficultés financières des Etats Membres et des mesures d'austérité qu'ils sont eux-mêmes contraints de prendre. C'est pourquoi, nous leur sommes reconnaissants de l'esprit positif dont ils font preuve face aux discussions en cours sur la réforme budgétaire, qui ouvrent la perspective d'un accord débouchant sur d'indispensables mesures pour assouplir le financement de cette structure de base, si vitale pour l'action de l'Organisation.

Les interventions menées par l'Organisation en 2011 dans plusieurs situations d'urgence ont également mis en relief l'impact de fonds limités sur sa capacité à répondre de manière satisfaisante aux conséquences en matière de mobilité des crises humanitaires. Nos possibilités de protéger et d'aider les travailleurs migrants, souvent en danger de mort, dépendent dans une large mesure de la disponibilité de moyens financiers. A cet égard, l'Administration encourage les Etats Membres à approuver la création d'un mécanisme de financement des situations d'urgence migratoire pour faciliter les interventions futures lors de crises migratoires.

#### **Partenariats**

En ce qui concerne les cinq années à venir, il faudra faire en sorte que l'OIM continue d'agir avec détermination et qu'elle conserve son utilité dans un monde mobile caractérisé par les plus grandes migrations humaines de l'histoire. Aucun pays ni gouvernement n'est en mesure de gérer ce phénomène seul. Aussi l'Administration reste-t-elle résolue à renforcer les partenariats noués avec les gouvernements, les organisations internationales et régionales, la société civile et tous les autres acteurs. C'est pour cette raison qu'au début de mon mandat, je me suis engagé à renforcer et élargir les partenariats.

En conclusion, je saisis cette occasion pour remercier les membres du personnel de l'OIM, des professionnels extrêmement dévoués et dynamiques, unis pour défendre des migrations humaines et ordonnées avec fierté, responsabilité et dans le respect de leurs obligations. Je tiens aussi à vous remercier, vous les Etats Membres de l'OIM qui, par votre soutien politique et les ressources que vous mettez à disposition, permettez à l'Organisation de continuer à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la gestion des migrations.



William Lacy Swing

**Décisions clés et éléments saillants**  
**du**  
**Programme et Budget pour 2012**



## I. DECISIONS CONCERNANT LE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2012

### NIVEAU BUDGETAIRE

#### Partie administrative du budget

1. La partie administrative du budget est maintenue à 39 388 000 francs suisses, soit le même niveau qu'en 2010 et 2011.

#### Partie opérationnelle du budget

2. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 615,4 millions de dollars E.-U., ce qui représente un léger recul de 3,6 millions de dollars E.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière, où le budget pour 2011 s'élevait à 619 millions de dollars E.-U..

#### Revenus discrétionnaires

3. Les revenus discrétionnaires pour 2012 ont été établis à 46,7 millions de dollars E.-U. sur la base d'une moyenne triennale, en application de la formule adoptée par les Etats Membres. Une partie des revenus discrétionnaires sert à financer des projets dans les Etats Membres en développement et dans ceux dont l'économie est en transition (résolutions du Conseil n° 1035 du 29 novembre 2000 et n° 1150 du 7 juin 2007), la redevance de l'OIM pour sa participation au mécanisme du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) (résolutions du Conseil n° 1111 du 3 décembre 2004 et n° 1129 du 2 décembre 2005), ainsi que les dépenses afférentes aux structures de sécurité du personnel de l'OIM.

## II. ELEMENTS SAILLANTS DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2012

### STRUCTURE ORGANIQUE

4. La structure organique reflète la structure que les Etats Membres de l'OIM avaient approuvée par la résolution du Conseil n° 1186 du 26 novembre 2009, et qui est devenue pleinement opérationnelle le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Des précisions relatives aux changements mineurs apportés à la composition du personnel dans certains lieux d'affectation sont dûment indiquées dans les sections correspondantes du document.

### PRESENTATION DU BUDGET

5. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2012 est composé de deux parties principales.

6. La Partie I concerne le budget de l'Administration, qui est exprimé en francs suisses, et est financé par les contributions assignées des Etats Membres.

7. La Partie II concerne le budget des opérations, qui est exprimé en dollars E.-U. et est financé par des contributions volontaires. Une description des activités est donnée dans les sections de la partie opérationnelle du budget qui s'y rapportent, avec les détails de leur financement.



**Constitution, gouvernance  
et  
orientation stratégique**



## CONSTITUTION ET GOUVERNANCE

8. Créée en décembre 1951, l'Organisation a commencé ses opérations au début de 1952 en tant que Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Son acte constitutif a été adopté le 19 octobre 1953 et est entré en vigueur le 30 novembre 1954. Un certain nombre d'amendements apportés à cet acte constitutif sont entrés en vigueur le 14 novembre 1989, et le nom de l'Organisation a été modifié en Organisation internationale pour les migrations. L'Organisation possède la pleine personnalité juridique et son siège se trouve à Genève. Elle compte aujourd'hui 132 Etats Membres.

9. Les organes de l'Organisation sont le Conseil, le Comité exécutif et l'Administration. Le Conseil, au sein duquel chaque Etat Membre a un représentant qui dispose d'une voix, est la plus haute autorité de l'Organisation et c'est lui qui détermine ses grandes orientations. Le Comité exécutif, qui compte actuellement 33 Etats Membres élus pour deux ans, examine et passe en revue les politiques, les opérations et la gestion de l'Organisation. Le Comité permanent des programmes et des finances, qui est ouvert à l'ensemble des Membres, se réunit deux fois par an pour examiner et passer en revue les politiques, les programmes et les activités et pour débattre de décisions budgétaires et financières.

10. L'Administration, composée d'un Directeur général, d'un Directeur général adjoint et de membres du personnel dont l'effectif est déterminé par le Conseil, est responsable de la gestion et de la direction de l'Organisation, conformément à la Constitution et aux pratiques et décisions du Conseil et du Comité exécutif. Le Directeur général, qui est la plus haute autorité du Secrétariat, ainsi que le Directeur général adjoint, sont élus par le Conseil pour un mandat de cinq ans.

## BUTS ET FONCTIONS

11. L'OIM est attachée au principe selon lequel les migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle s'efforce de : contribuer à relever concrètement les défis de la migration ; favoriser la compréhension des questions de migration ; promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration ; veiller au respect des droits humains et au bien-être des migrants.

12. Conformément à sa Constitution, les buts et les fonctions de l'Organisation sont les suivants :

- Prendre toute mesure utile pour assurer le transfert organisé des migrants pour lesquels les facilités existantes sont inadéquates, ou de ceux qui ne seraient pas en mesure de partir sans assistance spéciale, vers des pays offrant des possibilités de migration ordonnée.
- S'occuper directement du transfert organisé des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, pour lesquels des arrangements peuvent être conclus entre l'Organisation et les Etats intéressés, notamment ceux qui s'engagent à les accueillir.
- Fournir, à la demande des Etats intéressés et avec leur accord, des services de migration tels que le recrutement, la sélection, le traitement des dossiers, les cours de langues, les activités d'orientation culturelle, les examens médicaux, le placement, les activités facilitant l'accueil et l'intégration, les services de consultation en matière de migration, ainsi que toute autre forme d'assistance s'accordant avec les buts de l'Organisation.
- Fournir des services similaires, à la demande des Etats ou en coopération avec d'autres organisations internationales intéressées, pour permettre la migration de retour volontaire, y compris le rapatriement librement consenti.



- Offrir aux Etats, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, une tribune pour l'échange de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts concernant les questions de migrations internationales, y compris des études sur de telles questions en vue d'élaborer des solutions pratiques.

## Orientation stratégique de l'OIM et contexte migratoire

13. Les Membres ont adopté l'actuelle stratégie de l'OIM à la quatre-vingt-treizième session (extraordinaire) du Conseil en juin 2007, et l'ont examinée en 2010. Cette stratégie définit le mandat de l'Organisation et lui sert d'orientation stratégique pour les années à venir. Par sa résolution n° 1204 du 1<sup>er</sup> décembre 2010, le Conseil a décidé de renouveler l'attachement de l'Organisation à la stratégie et de la réexaminer dans un délai de trois ans. Les points de la stratégie de l'OIM sont reproduits ci-après.

14. Depuis l'adoption de la stratégie, l'Administration s'est efforcée de faire en sorte qu'elle imprègne bien chacune des activités de l'OIM. Le document de stratégie est utilisé dans les séances d'information et comme matériel d'information publique et de mobilisation de fonds. Les hauts fonctionnaires l'ont examiné avec les gouvernements hôtes et d'autres partenaires, afin de renforcer la compréhension des buts et de l'action de l'Organisation et de développer des idées et des projets s'accordant avec les priorités qui y sont définies.

15. L'OIM "a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations"<sup>1</sup>. S'appuyant sur son savoir-faire et son expérience, et en coordination avec d'autres organisations internationales, elle poursuit son rôle d'organisation mondiale chef de file dans le domaine de la gestion des migrations. L'Organisation continuera de traiter le phénomène migratoire dans une perspective holistique intégrale, notamment du point de vue de ses liens avec le développement, afin d'en tirer tous les avantages possibles et d'en atténuer les effets négatifs. Pour y parvenir, agissant à la demande des Etats Membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes :

1. Fournir des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût aux personnes ayant besoin d'une assistance internationale en matière de migration.
2. Renforcer la gestion humaine et ordonnée des migrations et le respect effectif des droits humains des migrants, conformément au droit international.
3. Offrir aux Etats, aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales et à d'autres parties prenantes des conseils spécialisés et un appui en matière de recherche, de coopération technique et d'opérations, de façon à renforcer les capacités nationales et à faciliter la coopération internationale, régionale et bilatérale en matière migratoire.
4. Contribuer au développement économique et social des Etats par la recherche, le dialogue, la mise au point et la réalisation de programmes liés aux migrations et ayant pour objet de tirer tous les avantages possibles des migrations.
5. Aider les Etats, les migrants et les communautés à relever les défis de la migration irrégulière, notamment par la recherche et l'analyse des causes profondes, par le partage d'informations et la propagation des meilleures pratiques, et par la recherche de solutions privilégiant le développement.
6. Servir de pôle de référence essentiel en ce qui concerne l'information sur les migrations, la recherche, les meilleures pratiques, ainsi que la collecte, la compatibilité et l'échange de données.

---

<sup>1</sup> Résolution du Conseil n° 1204 du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale.
8. Aider les Etats à faciliter l'intégration des migrants dans leur nouvel environnement et à susciter l'engagement des diasporas, entre autres comme partenaires du développement.
9. Prendre part aux réponses humanitaires coordonnées dans le contexte des dispositions interinstitutions en la matière et fournir des services de migration dans d'autres situations de crise ou d'après-crise, s'il y a lieu, selon les attentes des personnes concernées, contribuant par là à leur protection<sup>2</sup>.
10. Entreprendre des programmes facilitant le retour volontaire et la réintégration des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants et autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes s'il y a lieu, et en tenant compte des besoins et des préoccupations des communautés locales.
11. Aider les Etats à mettre au point et à réaliser des programmes, des études et des expertises techniques visant à lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, d'une manière conforme au droit international.
12. Appuyer les efforts des Etats dans le domaine de la migration de main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne les mouvements de courte durée, et d'autres types de migration circulaire.

## CONTEXTE MIGRATOIRE – DEFIS ET REPONSES DE L'OIM

16. Aujourd'hui, le monde compte plus de migrants que jamais dans son histoire : un milliard de personnes, soit un septième de l'humanité. Divers éléments, et notamment les révolutions des communications et de l'information, alimentent ces mouvements de population sans précédent. Les principaux facteurs responsables de la migration ne sont pas prêts de disparaître : changement climatique, catastrophes d'origine naturelle ou humaine, conflits, évolution démographique d'une population vieillissante dans les pays industrialisés et augmentation exponentielle des jeunes sans emploi dans les pays en développement, et creusement des disparités économiques et sociales Nord-Sud – autant de facteurs qui continueront de façonner le paysage migratoire.

17. Un pays ou une région qui était largement exportateur de main-d'œuvre peut, en l'espace d'un temps relativement court, attirer un grand nombre de migrants et inciter ses propres émigrés à rentrer chez eux. L'OIM continue d'insister sur la nécessité de surveiller étroitement le contexte migratoire mondial, notamment les effets négatifs que la crise financière continue d'avoir sur les migrants et les pays d'origine, de transit et de destination. Face à cette évolution, il est plus que jamais nécessaire de recueillir, d'analyser et de diffuser les résultats des travaux de recherche pour qu'ils éclairent la formulation des politiques de gestion des migrations dans un contexte économique et politique difficile.

18. Parallèlement, une attention toujours plus grande est portée aux problèmes humanitaires engendrés par les conflits et les facteurs environnementaux, en raison non seulement de leurs effets réels et potentiels sur la mobilité des populations, mais aussi des effets de cette mobilité sur l'environnement. Le lien entre, d'une part, l'environnement et le changement climatique et, de l'autre, les migrations est souvent compliqué par des interactions multiformes avec d'autres facteurs, tels que

---

<sup>2</sup> Même si l'OIM n'a pas de mandat de protection juridique, il n'en reste pas moins que ses activités contribuent à la protection des droits de l'homme, et qu'elles ont pour effet ou pour conséquence de protéger les personnes concernées par la migration.

l'accroissement de la population, la pauvreté, la gouvernance, l'urbanisation, la sécurité des personnes et les conflits. La complexité du couple migration-environnement appelle une approche globale dans le domaine de la recherche, des politiques et des pratiques, à laquelle l'OIM apporte déjà sa contribution.

19. La population internationale de migrants est composée, pratiquement à parts égales, d'hommes et de femmes. Aujourd'hui, il est largement reconnu que le phénomène migratoire est profondément différencié selon le sexe et motivé par divers facteurs et occasions de migrer, tout en présentant certains risques spécifiques. Certains effets positifs ont été vécus différemment par les migrants hommes et femmes, et l'OIM est déterminée à veiller à ce que les besoins propres aux deux sexes soient dûment identifiés, pris en considération et satisfaits.

20. De plus en plus, il est admis qu'une gestion efficace des flux migratoires passe nécessairement par : a) la prise en considération de divers facteurs et questions, afin de garantir une approche globale, cohérente et équilibrée dans le contexte plus vaste du développement durable ; et b) un dialogue et une coopération à l'échelle régionale et internationale associant les Etats, la société civile, le secteur privé, les migrants et d'autres parties prenantes.

21. La gestion des migrations est une question vaste et complexe qui, toutefois, si elle est assurée avec efficacité, peut profiter aux pays d'origine et de destination et contribuer au bien-être et à la protection effective des migrants eux-mêmes. Elle recouvre diverses fonctions exercées par les pouvoirs publics dans le cadre d'un régime national de gestion humaine et ordonnée de la migration transfrontière englobant l'entrée, la présence et l'emploi d'étrangers à l'intérieur des frontières nationales, et la protection des réfugiés et autres personnes vulnérables. La gestion des migrations renvoie à l'élaboration planifiée de mesures politiques, législatives et administratives visant à faire face aux problèmes migratoires essentiels.

22. Pour que la migration contribue au développement des sociétés et des économies, il est fondamental de veiller aux droits humains des migrants. A cet égard, l'OIM est préoccupée par l'hostilité à l'égard des migrants qui affleure de plus en plus souvent dans les débats actuels sur la migration – une hostilité qui nourrit la stigmatisation et la xénophobie dans de nombreux pays de destination. L'OIM vise à promouvoir les avantages de la migration, à savoir que la main-d'œuvre migrante – qualifiée et non qualifiée – est souhaitable et nécessaire dans une perspective de croissance économique, et que la migration est un moteur essentiel de l'économie mondiale.

23. Dans le cadre des activités 1, 2 et 3 de sa stratégie, l'OIM offre des conseils et des services pratiques sur les questions migratoires aux gouvernements, aux institutions et aux organisations internationales pour les aider à élaborer et mettre en place des cadres législatifs et politiques de migration, afin de faciliter la migration régulière et de prévenir la migration irrégulière.

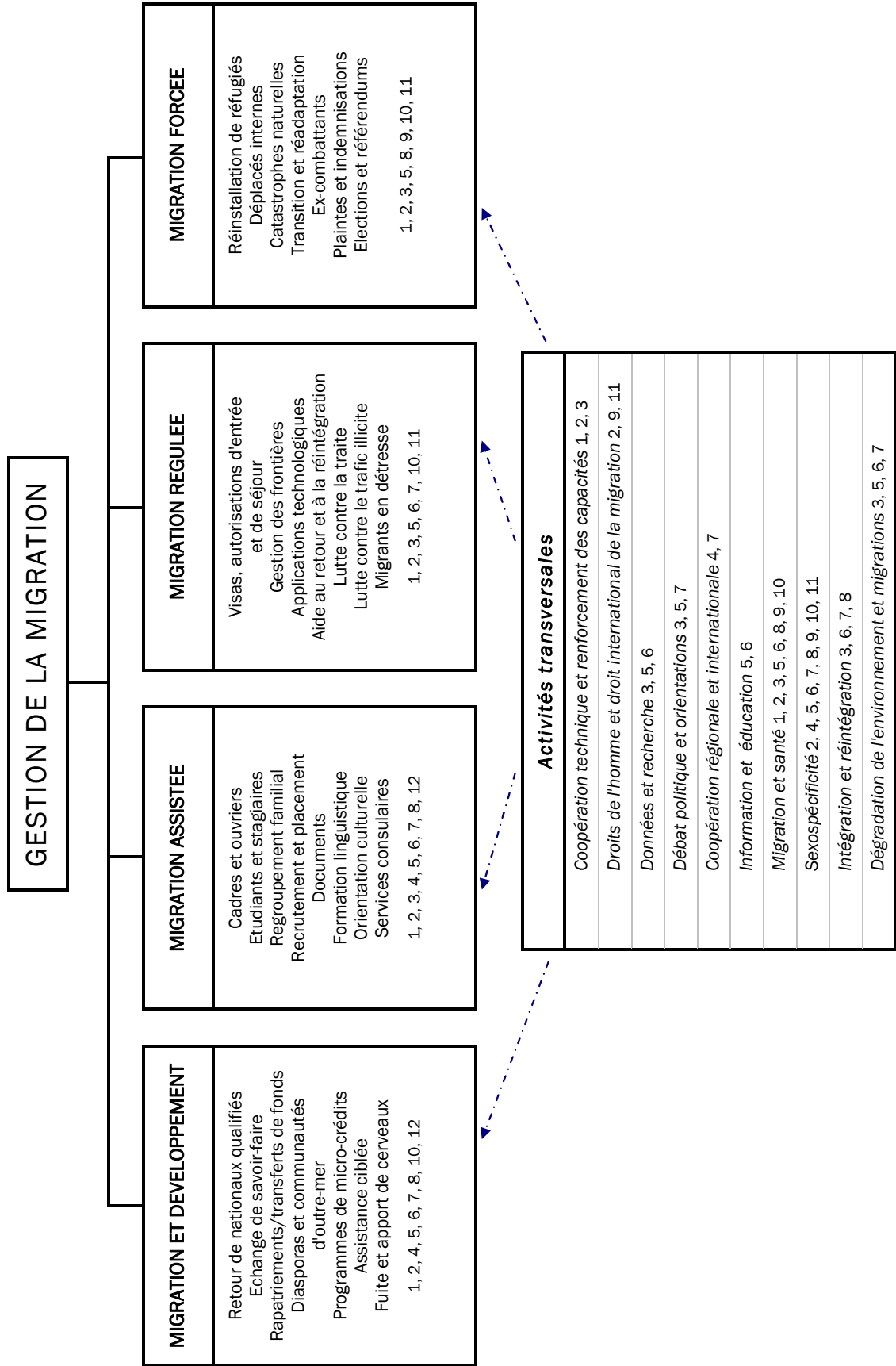
24. En ce qui concerne les activités 4, 5, 6, 7 et 8 de la stratégie de l'OIM, reconnaissant les liens entre le développement national et les flux migratoires, l'OIM aide à localiser, à transférer ou à échanger les compétences et les ressources humaines pour appuyer les efforts de développement national des communautés d'accueil grâce à ses projets de migration pour le développement, de retour de nationaux qualifiés, de transfert de compétences ou de gestion des rapatriements de fonds, et à des programmes conçus pour maintenir le contact avec les migrants de l'étranger. A cet égard, l'OIM contribue au développement des pays d'origine et facilite les "gains de cerveaux" et la "circulation des cerveaux" pour neutraliser les effets de la "fuite des cerveaux". L'OIM s'efforce de fournir aux migrants des informations essentielles susceptibles d'influencer leurs décisions, en organisant des campagnes d'information faisant appel à des médias divers, ou en mettant en place des centres d'information ou de documentation pour les migrants. Il peut s'agir de mettre en garde les victimes potentielles contre les dangers de la migration irrégulière et de la traite, de faire connaître les nouvelles dispositions législatives sur le statut des migrants à l'étranger ou sur les conditions en vigueur dans le pays d'origine, d'encourager les migrants à participer à des élections ou à des référendums, ou de les informer des plans d'indemnisation dont ils pourraient bénéficier.

25. Pour ce qui est des activités 9 et 10 de sa stratégie, l'OIM vient en aide aux personnes qui fuient les conflits ou les catastrophes naturelles, aux réfugiés réinstallés dans des pays tiers ou rapatriés, aux personnes en détresse, aux demandeurs d'asile déboutés retournant au pays, aux personnes déplacées et autres migrants. L'OIM joue un rôle moteur au sein du système humanitaire interinstitutions pour répondre aux besoins des migrants déplacés dans des situations de crise humanitaire. Elle offre assistance et protection aux migrants déplacés en étroite collaboration avec les Etats et les communautés locales. Conformément aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays des Nations Unies, l'OIM soutient activement les populations déplacées par des catastrophes naturelles et des conflits. En plus de ses programmes ordinaires de retour volontaire assisté, l'OIM est de plus en plus sollicitée pour venir en aide aux migrants en détresse dans un pays en transit et leur permettre de rentrer en sécurité dans leur pays. L'aide au retour volontaire des migrants en détresse n'est pas seulement un acte humanitaire ; elle consiste également à informer ceux qui sont restés au pays, de façon crédible et avec un impact maximal, des dangers que font courir les passeurs et des risques de la migration irrégulière. En outre, l'OIM aide les pouvoirs publics et les populations à remettre en état les infrastructures, et soutient les efforts déployés pour stabiliser les communautés au lendemain de crises.

26. Au titre de son activité 11 et par ses programmes de lutte contre la traite, l'OIM reconnaît que la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants sont, après le commerce illicite des drogues et des armes, l'activité illicite la plus rentable – crimes ignobles qui se nourrissent de la vulnérabilité. L'hostilité à l'encontre des migrants et la crise financière mondiale ont amené de nombreux pays à durcir leur régime de visa, ce qui conduit les migrants à se tourner davantage vers les trafiquants. L'OIM s'efforce de protéger les personnes contre le risque de tomber entre les mains de trafiquants, veille à ce que les victimes de la traite soient correctement aidées et protégées, forme les fonctionnaires gouvernementaux aux méthodes de lutte contre la traite et à l'application des lois dans ce domaine, et conseille les forces de l'ordre sur la manière de traiter les victimes.

27. Au titre de l'activité 12 de sa stratégie, l'OIM apporte aux gouvernements un soutien pratique et spécialisé d'un bout à l'autre du spectre migratoire, afin qu'ils puissent établir ou renforcer les structures nécessaires à la promotion et à la gestion de la migration de main-d'œuvre régulière, y compris la migration circulaire, tout en combattant la migration irrégulière et l'exploitation. Ce soutien consiste notamment à offrir aux migrants diverses formes d'assistance avant le départ et après le retour. Parallèlement à ses relations avec les gouvernements, l'OIM a noué de nombreux partenariats avec des organisations internationales, notamment les Nations Unies et ses institutions spécialisées, avec des organes de la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et les migrants eux-mêmes. En raison de la complexité croissante et du nombre même de parties prenantes, il est indispensable de bien coordonner, et de manière soutenue, les questions politiques et opérationnelles.

28. Pour illustrer l'articulation entre les 12 activités de la stratégie, et donc entre les programmes et les projets de l'OIM, l'ensemble des projets, tels qu'ils apparaissent dans le tableau de gestion des migrations – appelé tableau aux quatre encadrés – de la page suivante, sont reliés aux numéros de la stratégie correspondants.



Les chiffres renvoient aux numéros des activités énumérées dans le document de stratégie de l'OIM (pages 10 et 11).

# Introduction



## INTRODUCTION AU BUDGET

29. Le Programme et Budget pour 2012 fait ressortir la grande diversité des activités menées par l'Organisation, sous l'angle tant politique qu'opérationnel. La migration faisant sentir ses effets sur presque tous les pays du globe, les services offerts par l'OIM à un large éventail de parties prenantes, y compris les gouvernements, les particuliers et des institutions internationales, sont conçus pour tirer parti des avantages d'un environnement migratoire bien géré et les renforcer. La nouvelle structure organique, mise en place dans les limites des ressources disponibles, répond pleinement à ce souci.

30. Consciente du climat économique austère, dans le monde, et eu égard aux discussions en cours sur la réforme budgétaire, l'Administration a maintenu la partie administrative du budget au même niveau que ces deux dernières années, en espérant que les discussions en cours sur la réforme budgétaire contribueront à résoudre la question des besoins de financement de la structure de base de l'Organisation.

## MODIFICATIONS APPORTEES A LA STRUCTURE ORGANIQUE

31. La structure organique reflète la nouvelle structure que les Etats Membres de l'OIM avaient approuvée par la résolution du Conseil n° 1186 du 26 novembre 2009. Elle a pour but de renforcer les bureaux régionaux et de rationaliser l'affectation de ressources de base limitées afin de consolider l'efficacité de l'Organisation. Au Siège, la structure s'articule autour de quatre départements, tandis que sur le terrain, la structure de base est concentrée sur huit bureaux régionaux et deux bureaux spéciaux de liaison.

32. Cette structure organique vise à garantir une application uniforme des politiques administratives et opérationnelles dans l'ensemble de l'Organisation, et à renforcer les capacités d'élaboration des projets, qui constituent la pierre angulaire des activités de l'Organisation.

33. L'Administration est attachée à une utilisation efficiente des ressources. C'est pourquoi, elle continuera d'évaluer les structures, pour s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité, et procédera le cas échéant à des changements pour obtenir les meilleurs résultats possibles. A cet égard, elle continuera de rechercher des solutions pragmatiques pour réorganiser les structures organiques compte tenu des faits nouveaux sur la scène migratoire dans le cadre du processus budgétaire annuel. La poursuite de la délocalisation de fonctions et de services vers des lieux d'affectation moins onéreux restera l'une des priorités de l'Administration.

### Siège

34. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, des directives et une stratégie, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité, et de gérer les connaissances. Il est composé des quatre départements ci-après, placés sous l'autorité du Bureau du Directeur général : a) le Département de la coopération internationale et des partenariats ; b) le Département de la gestion des migrations ; c) le Département des opérations et des situations d'urgence ; et d) le Département de la gestion des ressources.

35. Il est proposé d'apporter les changements suivants au Siège :

- Financer le poste de Chef de l'Unité de sécurité du personnel par le mécanisme de sécurité du personnel à titre de mesure temporaire et exceptionnelle due à un resserrement du budget de base.
- Créer un poste de fonctionnaire chargé spécifiquement du Rapport *Etat de la migration dans le monde*. Ce poste sera principalement financé grâce au regroupement de crédits budgétaires temporaires existants.



- Créer deux postes de fonctionnaires (un traducteur français et un traducteur espagnol) pour faire face à l'accroissement des besoins de traduction. L'un des postes sera financé grâce au regroupement de crédits budgétaires temporaires existants.
- Supprimer un poste de fonctionnaire vacant au Département de la gestion des ressources pour compenser partiellement certains des postes additionnels précités. Les fonctions correspondant à ce poste supprimé seront assurées par d'autres membres du personnel du Département, ainsi que par des membres du personnel des centres administratifs de Manille et de Panama.

## Hors Siège

36. Les huit bureaux régionaux ont une couverture étendue et exercent des responsabilités de supervision accrues à l'égard des bureaux de pays relevant de leur compétence. En outre, deux bureaux spéciaux de liaison ont été désignés pour assurer la liaison avec les organismes multilatéraux. Par ailleurs, des fonctions de mobilisation des ressources ou de coordination ont été confiées à des bureaux de pays. Cette configuration doit favoriser un partage efficace des ressources de base limitées et des compétences spécialisées à l'intérieur des régions et entre elles.

37. A l'occasion de la mise en œuvre de la nouvelle structure organique, l'effectif de certains bureaux régionaux a été modifié pour améliorer l'exercice des fonctions et la fourniture des services. Les changements ci-après sont proposés :

- Réduction d'un poste de fonctionnaire au bureau régional de Bangkok.
- Augmentation d'un poste de fonctionnaire et de trois postes d'employés au bureau régional de Bruxelles pour faciliter les fonctions de liaison avec l'Union européenne.
- Réduction d'un poste de spécialiste de la santé dans le contexte migratoire pour l'Europe, basé à Bruxelles. Ces fonctions seront assurées depuis le Siège, à l'aide des ressources existantes.
- Réduction d'un poste de fonctionnaire à Rome, qui sera remplacé par un nouveau poste d'employé, conformément à la structure des autres bureaux de pays à fonctions de coordination.
- Réduction d'un poste de fonctionnaire à Paris.
- Augmentation d'un poste de fonctionnaire au bureau régional du Caire.
- Création d'un poste de spécialiste de l'immigration et de la gestion des frontières pour l'Afrique (lieu à déterminer).
- Création d'un poste de spécialiste de la santé dans le contexte migratoire pour l'Afrique, basé à Dakar.
- Réduction d'un poste de fonctionnaire détaché pour assurer la coopération avec les institutions multilatérales et les forums mondiaux.

38. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation. Ils ont réussi à améliorer le rapport coût/efficacité et la capacité de réaction de l'OIM, surtout au regard de la croissance enregistrée par l'Organisation ces dernières années. Leurs services sont régulièrement soumis à une évaluation de la qualité.

## Présentation du budget

39. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2012 est composé de deux parties principales, auxquelles s'ajoutent des chapitres distincts pour en améliorer la clarté et en faciliter la consultation.

40. La Partie I concerne le budget de l'Administration. Celui-ci est exprimé en francs suisses et financé par les contributions assignées des Etats Membres. Les détails de la partie administrative du budget sont donnés dans le tableau des objets de dépenses (pages 59 et 60).

41. La Partie II concerne le budget des opérations, qui est exprimé en dollars E.-U.. On y trouve un aperçu des activités pour lesquelles l'on pouvait raisonnablement estimer les ressources budgétisées à la date de rédaction du présent document. Les sources financières additionnelles reçues au titre d'activités nouvelles ou en cours durant l'exercice budgétaire seront reflétées dans les futures révisions du présent document.

42. L'un des secteurs de programme relevant de la Migration régulée, initialement intitulé "Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités" a été rebaptisé "Gestion de l'immigration et des frontières" afin de mieux rendre compte des projets et des programmes mis en œuvre dans ce secteur.

43. Le montant estimé des revenus discrétionnaires est établi sur la base du mécanisme de projection et de réserve de revenus discrétionnaires, en application de la moyenne triennale adoptée par les Etats Membres. Ce mécanisme, qui entrera dans sa troisième année de fonctionnement en 2012, devrait être réexaminé conformément aux directives relatives à sa mise en œuvre. De plus amples informations figurent dans la section consacrée aux sources et à l'application des revenus discrétionnaires (pages 67 à 79).

## Niveaux budgétaires

44. Compte tenu de la situation économique difficile dans le monde, et eu égard aux discussions en cours sur la réforme budgétaire en vue de trouver une solution durable au sous-financement de la structure de base de l'Organisation, l'Administration maintient la partie administrative du budget au même niveau qu'en 2010 et 2011, soit 39 388 000 francs suisses. Les augmentations statutaires seront absorbées par diverses mesures d'efficacité et par des ajustements structurels. Par le passé, un budget à croissance nominale zéro aurait nécessité, pour pouvoir absorber les augmentations statutaires, que certains postes soient transférés vers le budget des opérations pour être couverts par les revenus discrétionnaires. Cependant, en raison de la force du franc suisse, il sera possible d'absorber une part non négligeable des augmentations statutaires en 2012. Il convient de noter que cette tendance, si elle s'inversait, pourrait avoir des conséquences négatives à l'avenir. L'Administration espère néanmoins que les discussions sur la réforme budgétaire permettront de résoudre la question fondamentale du financement suffisant de la structure de base de l'Organisation.

45. L'Administration souhaiterait attirer l'attention sur certains services essentiels fournis par l'Organisation qui ne sont pas dotés de fonds suffisants et qui ont besoin d'être renforcés ou nécessitent la mise en place de nouvelles structures afin d'améliorer les services de l'Organisation et sa capacité d'appui aux efforts déployés par toutes les parties prenantes pour relever les défis mondiaux de la migration. L'importance de ces services, énumérés aux pages 54 et 55, avait aussi été soulignée lors du processus budgétaire 2012, qui avait commencé par une mise à plat des structures et des besoins de financement à l'intérieur de l'Organisation.

46. La partie opérationnelle du budget est établie sur la base des crédits escomptés pour les activités en cours dont on est raisonnablement certain qu'elles se poursuivront. Ces crédits sont estimés à 615,4 millions de dollars E.-U., ce qui représente un léger recul de 3,6 millions de dollars E.-U.

par rapport à la même époque de l'année dernière, où le budget pour 2011 s'élevait à 619 millions de dollars E.-U.. La partie opérationnelle du budget ne reflète que les activités pour lesquelles l'Organisation peut être raisonnablement assurée d'obtenir un financement, sachant qu'elle n'entreprend aucune activité tant qu'elle n'a pas reçu un engagement de financement ou des promesses fermes. Une description des activités est donnée dans les sections de la partie opérationnelle du budget s'y rapportant, avec les détails de leur financement.

47. La participation de l'Organisation aux interventions d'urgence s'est accrue, en réponse aux demandes qui lui sont régulièrement adressées dans ce domaine. Son rôle de chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps a entraîné un accroissement des responsabilités de l'Organisation au sein du système des groupes sectoriels des Nations Unies, comme en témoigne le niveau élevé du budget alloué aux situations d'urgence par rapport aux autres domaines d'activité de l'Organisation.

48. Le montant des revenus discrétionnaires projeté pour 2012 s'élève à 46,7 millions de dollars E.-U.. Outre les structures de base qui ne peuvent être financées par la partie administrative du budget, une partie non négligeable des revenus discrétionnaires sert à financer certains projets prioritaires institutionnels en cours, des projets mis en œuvre dans les Etats Membres en développement et dans ceux dont l'économie est en transition (résolutions du Conseil n° 1035 du 29 novembre 2000 et n° 1150 du 7 juin 2007), la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS (résolutions du Conseil n° 1111 du 3 décembre 2004 et n° 1129 du 2 décembre 2005), ainsi que les dépenses afférentes aux structures de sécurité du personnel de l'OIM. Les projets financés par le Fonds 1035 ne sont pas présentés par activité mais font l'objet d'un rapport distinct.

49. Bien que le Règlement financier de l'Organisation dispose que les parties administrative et opérationnelle du budget doivent être indiquées séparément, le recours aux revenus discrétionnaires pour compléter le financement de la structure de base exige qu'une vue d'ensemble soit donnée de la manière dont la structure de base est financée. Les tableaux des pages 48 et 49 présentent donc les ressources combinées provenant de la partie administrative du budget et des revenus discrétionnaires, et indiquent comment l'Administration propose d'utiliser ces deux sources de financement.

## Conclusion

50. Les services de l'Organisation sont de plus en plus sollicités par un nombre croissant de parties prenantes, ce qui confirme la nécessité de trouver des ressources pour soutenir des structures de base à même d'aider les Etats Membres et les partenaires à renforcer leurs capacités de gestion des migrations. L'Administration est déterminée à œuvrer au service des migrants et des gouvernements, à renforcer la coopération internationale et les partenariats, et à consolider les structures de gestion et d'organisation pour répondre aux questions multiformes de la migration dans le monde. Les activités menées par l'OIM visent à faire en sorte que la migration soit un facteur positif propice au développement socioéconomique des sociétés.

## TABLEAUX SYNOPTIQUES

### Partie I – Administration : budget financé par les contributions assignées des Etats Membres

	2011 (MC/2297) Francs suisses	2012 Prévisions Francs suisses
Administration	39 388 000	39 388 000

### Partie II – Opérations : budget financé par les contributions volontaires

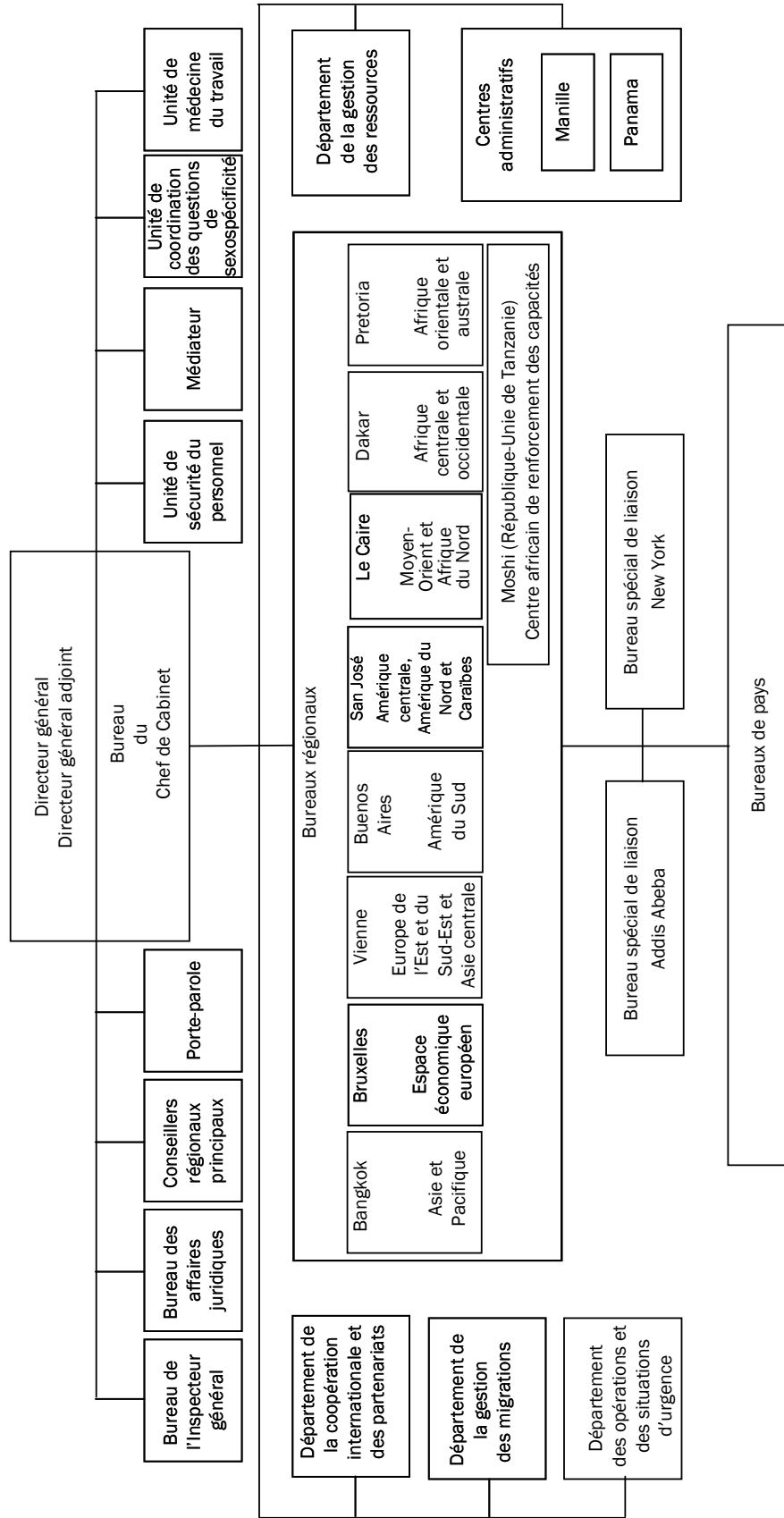
SERVICES / APPUIS	2011 (MC/2297) Dollars E.-U.	2012 Prévisions Dollars E.-U.
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	320 395 700	323 094 200
II. Migration et santé	55 399 600	61 650 600
III. Migration et développement	30 926 400	29 726 000
IV. Migration régulée	148 144 300	141 968 700
V. Migration assistée	48 422 800	42 709 000
VI. Politiques migratoires et recherche	3 369 400	4 662 600
VII. Programmes de réparation	352 900	766 700
VIII. Appui aux programmes de caractère général	12 016 600	10 799 200
<b>TOTAL</b>	<b>619 027 700</b>	<b>615 377 000</b>



# Structure organique



# STRUCTURE ORGANIQUE DE L'OIM





## DESCRIPTION DE LA STRUCTURE ORGANIQUE

51. La nouvelle structure organique, conçue pour améliorer la fourniture des services de l'OIM, est devenue pleinement opérationnelle au milieu de 2011. Cette restructuration avait été motivée par la nécessité de disposer de structures permettant de faire face aux dimensions croissantes et changeantes de la migration dans le monde depuis quelques années. Face à un budget en constante augmentation et à des activités déployées dans de nombreux pays, l'Administration était consciente de la nécessité de mettre en place des structures organiques appropriées pour faciliter la mise en œuvre des activités de l'Organisation et, parallèlement, protéger ses biens grâce à des mécanismes de contrôle efficaces.

52. Sachant que la migration, si elle est gérée correctement, peut servir les intérêts bien compris de toutes les parties prenantes, l'Administration s'engage à faire en sorte que les structures organiques évoluent de manière à pouvoir faire face aux complexités croissantes des diverses activités. Or, le récent ralentissement économique mondial a mis en évidence l'existence de difficultés financières, ce qui nécessite d'innover pour atteindre l'objectif consistant à réaliser des gains d'efficacité grâce à des structures allégées. A cette fin, la structure du Siège est limitée, essentiellement, à des fonctions de formulation des politiques et de définition des normes, tandis que la majorité des membres du personnel sont affectés dans les bureaux extérieurs, qui sont plus proches des bénéficiaires des services offerts par l'Organisation.

## STRUCTURE ORGANIQUE

53. La structure organique de l'OIM est composée des grandes catégories suivantes :

- Siège
- Centres administratifs
- Bureaux régionaux
- Bureaux spéciaux de liaison
- Bureaux de pays.

## SIEGE

54. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, les directives et une stratégie, de définir des normes, d'élaborer des procédures de contrôle de la qualité et de mener des activités de supervision. Il est composé des quatre départements ci-après, placés sous l'autorité du Directeur général :

- Département de la coopération internationale et des partenariats
- Département de la gestion des migrations
- Département des opérations et des situations d'urgence
- Département de la gestion des ressources.

## Directeur général et Directeur général adjoint

55. Elus par le Conseil pour un mandat de cinq ans, le Directeur général et le Directeur général adjoint disposent de l'autorité constitutionnelle de gérer l'Organisation et de mener des activités relevant de sa mission en formulant des politiques cohérentes et en veillant à ce que l'élaboration des programmes s'accorde avec les priorités stratégiques.

## Bureau du Directeur général

56. Le Bureau du Directeur général gère l'Organisation et est globalement responsable de la formulation de politiques cohérentes et de la supervision des activités, de façon à garantir leur conformité avec les priorités stratégiques. Il englobe les unités et les fonctions directement rattachées au Directeur général, qui fournissent des services consultatifs et/ou apportent un appui direct à l'ensemble de l'Organisation.

57. Le Bureau du Directeur général comprend : a) le Bureau du Chef de cabinet ; b) le Bureau de l'Inspecteur général ; c) le Bureau des affaires juridiques ; d) les Conseillers régionaux principaux ; e) le Porte-parole ; f) l'Unité de coordination des questions de sexospécificité ; g) le Médiateur ; h) l'Unité de sécurité du personnel ; et i) l'Unité de médecine du travail.

58. Le **Bureau du Chef de cabinet** aide le Directeur général à exécuter son mandat et assure la planification stratégique et la coordination des objectifs de politique et de gestion fixés par le Directeur général ; il facilite le développement et le renforcement de la capacité de gestion et veille à ce que le Siège et les structures hors Siège prennent des mesures appropriées face aux difficultés d'organisation ; il coordonne les activités complexes de l'Organisation, veille à l'obligation redditionnelle, au suivi et à la mise en œuvre des politiques et procédures organisationnelles, et facilite la coordination entre le Siège et les structures hors Siège. Il est également le centre de liaison, au sein du Bureau du Directeur général, pour toutes les questions nécessitant une intervention directe, telles que les questions relatives à la dotation en effectifs, les questions financières et celles relatives à la présentation de rapports.

59. Le **Bureau de l'Inspecteur général** contribue à la supervision et au contrôle interne de l'Organisation en exerçant des fonctions d'audit interne, d'évaluation, d'appréciation rapide et d'enquête. Il formule des propositions de mesures correctives pour résoudre les problèmes qui se posent, et veille à ce que les objectifs de l'OIM soient réalisés en conformité avec les règles, règlements et normes éthiques de l'Organisation. Il détecte les fraudes, les gaspillages, les abus et les erreurs de gestion, et contribue à la gestion et à la minimisation des risques.

60. Le **Bureau des affaires juridiques** veille à ce que les activités de l'Organisation soient conformes aux dispositions constitutionnelles et autres dispositions pertinentes adoptées par ses organes directeurs, et s'assure que les relations avec les gouvernements, les organisations, les institutions privées et le grand public reposent sur une base juridique saine. Il donne des conseils, notamment sur les questions constitutionnelles, les privilèges et immunités de l'Organisation et de son personnel, les questions de contrat et de dotation en effectifs. Il est également le point focal des questions de protection des données, et prodigue des conseils aux bureaux extérieurs et au Siège, afin de garantir que les données personnelles des bénéficiaires de l'OIM soient recueillies, utilisées, transférées et stockées en accord avec les principes de protection des données de l'OIM.

61. Les **Conseillers régionaux principaux** assurent la coordination, la communication et la cohérence entre le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays à l'appui du Bureau du Directeur général. Ils travaillent sous la direction du Bureau du Chef de cabinet et en étroite coopération avec le Département de la coopération internationale et des partenariats, d'autres départements du Siège et les bureaux régionaux.

62. Le **Porte-parole** conseille le Directeur général et l'équipe de direction sur toutes les questions relatives aux médias et à l'information, et supervise tous les aspects de la communication avec le public au sein de l'Organisation, dont la gestion et la supervision de la Division Médias et communication.

63. L'**Unité de coordination des questions de sexospécificité** encourage et appuie la mise en œuvre de la politique du genre défendue par l'Organisation, en fournissant conseils et orientations techniques aux départements du Siège et aux bureaux extérieurs. Elle veille à ce que la parité entre les sexes soit prise en considération dans tous les programmes et dans toutes les politiques de l'OIM, ainsi

que dans sa gestion des ressources humaines. Elle s'efforce de sensibiliser aux questions de genre et de migration, en coopérant activement avec des partenaires au niveau interinstitutions, et supervise un réseau de centres de liaison pour les questions concernant la parité des sexes au Siège et dans les bureaux extérieurs, avec lequel elle collabore.

64. Le **Médiateur** est un praticien impartial désigné pour résoudre les différends et les problèmes que rencontrent les membres du personnel sur le lieu de travail, conformément aux normes de pratique et au code d'éthique de l'*International Ombudsman Association*.

65. L'**Unité de sécurité du personnel** gère la sûreté et la sécurité dans toute l'Organisation. Elle établit les responsabilités institutionnelles de l'Organisation en ce qui concerne tous les aspects de la sûreté et de la sécurité au travail, et formule des conseils dans ce sens au Bureau du Directeur général. Elle supervise en outre ses centres d'opération situés dans les centres administratifs, et coopère avec un réseau de points focaux basés dans les bureaux extérieurs.

66. L'**Unité de médecine du travail** s'occupe de tous les aspects médicaux concernant la santé du personnel sur le lieu de travail. Elle élabore, coordonne et met en œuvre le plan stratégique concernant les services médicaux destinés aux membres du personnel de l'OIM. En outre, elle définit des normes et fournit au personnel du monde entier des services en matière d'orientation générale, d'assurance qualité et dans le domaine médical.

## Département de la coopération internationale et des partenariats

67. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est chargé d'appuyer et de coordonner les relations de l'Organisation avec ses Etats Membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et les médias. En outre, il donne des conseils et apporte un appui en ce qui concerne les relations avec les donateurs gouvernementaux, multilatéraux et ceux du secteur privé. Le Département dirige et coordonne les activités de forum de l'OIM, notamment le Dialogue international sur la migration (IDM), le soutien de l'OIM aux processus consultatifs mondiaux et régionaux, ainsi que la préparation des sessions annuelles des organes directeurs de l'Organisation. Il est également responsable des fonctions de communication et d'information de l'OIM. L'une des fonctions principales du Département consiste à faire fonction de premier interlocuteur des partenaires extérieurs de l'OIM, répondant aux demandes de renseignements, organisant des réunions d'information et, plus généralement, fournissant des informations sur l'Organisation et sur les questions et tendances migratoires.

68. Le Département surveille l'évolution des politiques migratoires à l'échelle nationale et internationale, et fait connaître et comprendre le droit international de la migration. En consultation avec d'autres unités de l'Organisation, il élabore et diffuse largement et de manière cohérente la position institutionnelle de l'OIM sur des questions et tendances clés de la migration sur la scène internationale. Le Département est chargé, en outre, de tenir le personnel de l'OIM informé de la planification stratégique et de l'élaboration des programmes, et de coordonner, promouvoir et diffuser les nouveaux travaux de recherche, notamment en ce qui concerne les questions émergentes. Ces fonctions consistent à nourrir le débat international sur la migration, à suivre de près les réunions internationales, à déterminer les priorités et à veiller à une représentation appropriée.

69. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est composée de cinq divisions et d'une unité : a) la Division des organes directeurs ; b) la Division des partenariats internationaux ; c) la Division Médias et communication ; d) la Division des relations avec les donateurs ; e) la Division de la recherche sur la migration ; et f) l'Unité du droit international de la migration.

70. La **Division des organes directeurs** prépare et coordonne les réunions annuelles des organes directeurs de l'OIM, notamment les sessions du Conseil, du Comité exécutif et du Comité permanent des programmes et des finances, les consultations informelles, ainsi que l'IDM. Elle est le point de contact pour les informations relatives aux réunions et aux documents, et est chargée de traduire les documents et publications officiels de l'OIM dans les trois langues officielles de l'Organisation et, le cas

échéant, dans d'autres langues. Grâce à l'IDM et à l'appui apporté à d'autres enceintes de dialogue, la Division suit les questions migratoires émergentes et les principales tendances dans ce domaine, améliore la compréhension de la migration et de ses incidences, et renforce les capacités et les mécanismes de coopération des gouvernements et des autres parties prenantes concernées pour qu'ils puissent faire face à la migration de manière globale et efficace.

71. La **Division des partenariats internationaux** surveille et développe les partenariats de l'OIM à l'échelle inter-Etats et interinstitutions. Elle soutient et favorise les partenariats avec et entre les gouvernements, afin d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations. Elle facilite en outre l'identification et la mise en commun des pratiques efficaces suivies sur diverses questions migratoires, dans le but d'aider les décideurs et les praticiens à faire face à la migration de manière constructive et efficace. La Division élabore et diffuse les contributions de l'OIM aux processus régionaux et mondiaux sur la migration pilotés par les Etats, notamment le Forum mondial sur la migration et le développement et le Groupe mondial sur la migration. Elle appuie également la participation de l'OIM aux processus consultatifs régionaux (PCR) en tant que membre, partenaire, observateur ou fournisseur de services à la demande des gouvernements participants, et joue le rôle de centre de coordination mondial pour les informations sur les PCR et les échanges entre eux. Elle appuie les relations de l'Organisation avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile et d'autres institutions multilatérales, et met en place un cadre de coopération régulière et efficace avec des organisations intergouvernementales partenaires, notamment les Nations Unies.

72. La **Division Médias et communication** fait mieux comprendre et connaître l'OIM en tant que principale organisation intergouvernementale chargée des migrations, et est le principal pôle de référence pour les sources extérieures ayant besoin d'informations et d'avis sur les tendances et les questions migratoires. La Division formule et met en œuvre une stratégie de communication interne et externe efficace destinée à informer sur l'Organisation et à sensibiliser aux questions migratoires, afin de faire en sorte que l'OIM soit l'organisation de référence sur la question. Elle s'emploie en outre à placer l'OIM au cœur du débat plus vaste en cours sur les aspects humanitaires, socioéconomiques, politiques, culturels et juridiques de la migration.

73. La **Division des relations avec les donateurs** est chargée, au sein de l'Organisation, de la liaison avec les donateurs, des soumissions d'appel d'offres et de la production de rapports. Elle a pour but de renforcer et de diversifier la collaboration de l'OIM avec les bailleurs de fonds et autres partenaires sur les programmes de l'OIM et les nouvelles initiatives stratégiques. Elle fournit des conseils et des outils pour identifier les priorités des donateurs et les faire coïncider avec les programmes actuels et futurs de l'OIM. A cette fin, elle recourt à diverses approches complémentaires, notamment à des consultations bilatérales avec les donateurs traditionnels et non traditionnels et avec le secteur privé, procède à des évaluations sur le terrain et à des séances d'information à l'intention des représentants de la communauté internationale, élabore des stratégies de mobilisation des ressources, et coordonne les apports de l'OIM aux mécanismes multilatéraux de financement. La Division est responsable, en outre, de la production et de la publication du document annuel d'appel de fonds de l'OIM intitulé *Migration Initiatives*.

74. La **Division de la recherche sur la migration** aide les bureaux extérieurs de l'OIM à élaborer et mener des activités de recherche axées sur la formulation de politiques et des recherches opérationnelles, tout en mettant en œuvre ses propres projets de recherche en vue d'améliorer la fourniture des programmes et de permettre à l'Organisation de consolider son rôle de pôle de référence principal sur les questions migratoires. Elle s'emploie à faire connaître et comprendre la migration internationale à l'intérieur et à l'extérieur de l'OIM, et est responsable de l'élaboration du Rapport *Etat de la migration dans le monde*, la publication phare de l'OIM. La Division est chargée, en outre, d'élaborer et de coordonner la stratégie globale de publication et de recherche de l'Organisation, et de produire les principales publications de l'OIM, y compris la série *Migration Research*.

75. L'**Unité du droit international de la migration** est l'interlocuteur officiel désigné pour promouvoir la compréhension du droit international de la migration et faire mieux connaître les instruments juridiques qui régissent la migration aux niveaux national, régional et mondial.

## Département de la gestion des migrations

76. Le Département de la gestion des migrations définit les lignes d'action des bureaux extérieurs, formule les stratégies mondiales, fixe des normes et veille au contrôle de la qualité. En outre, il gère les connaissances relatives aux "grands" secteurs de la migration, dont la migration de main-d'œuvre et la migration assistée, le couple migration et développement, la lutte contre la traite, le retour volontaire assisté, la santé dans le contexte migratoire, l'aide aux migrants vulnérables, la gestion de l'immigration et des frontières, et le renforcement général des capacités en matière de gestion des migrations. Par ailleurs, il gère le Fonds 1035 et examine, approuve et gère les projets multirégions et mondiaux. Il assure la supervision technique de l'examen et de l'approbation des projets dans les bureaux extérieurs. Il est également chargé des partenariats opérationnels avec les interlocuteurs compétents des gouvernements, des organismes multilatéraux et du secteur privé, en coordination avec le Département de la coopération internationale et des partenariats.

77. Le Département de la gestion des migrations est composé de quatre divisions et d'une unité : a) la Division Migration et santé ; b) la Division de la gestion de l'immigration et des frontières ; c) la Division de l'aide aux migrants ; d) la Division Migration de main-d'œuvre et développement humain ; et e) l'Unité Fonds 1035.

78. La **Division Migration et santé** est chargée, au sein de l'OIM, de superviser, d'appuyer et de coordonner la fourniture, par l'Organisation, des services de santé dans le contexte migratoire à l'échelle mondiale. Ces services visent à répondre aux besoins des Etats en matière de gestion des aspects sanitaires de la migration, et à favoriser l'adoption de politiques fondées sur des faits et des programmes intégrés de santé préventifs et curatifs qui profitent et sont accessibles de manière équitable aux migrants vulnérables et aux populations mobiles. Reconnaissant que la santé renforce les effets positifs de la migration, et en application de la résolution relative à la santé des migrants de la soixante et unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2008), la Division promeut des politiques et des programmes qui contribuent à l'amélioration du bien-être physique, mental et social des migrants et leur permettent de participer au développement socioéconomique de leur communauté d'origine et de leur société d'accueil.

79. La Division dispense des conseils techniques et pratiques, et noue des partenariats avec les entités compétentes des gouvernements, des organismes multilatéraux, de la société civile et du secteur privé dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire. Par l'intermédiaire des différentes unités de la Division, l'OIM répond aux besoins des migrants ainsi qu'aux besoins de santé publique des communautés d'accueil ; elle supervise le Programme d'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire, qui permet d'apprécier l'état de santé physique et mentale des migrants avant le départ ou à l'arrivée, promeut l'accès des migrants et des populations mobiles à des services sanitaires équitables et de qualité, et fournit des normes techniques et un appui aux programmes dans des domaines thématiques clés tels que les maladies nouvelles et ré-émergentes, la prévention et le traitement du VIH, et le soutien psychosocial.

80. La **Division de la gestion de l'immigration et des frontières** est chargée, au sein de l'Organisation, de superviser les activités liées à la gestion des frontières et aux services préconsulaires. Elle aide les gouvernements à élaborer, expérimenter et mettre en œuvre de nouvelles approches pour résoudre des problèmes précis de traitement des dossiers de migrants, y compris le recours à des solutions biométriques et de traitement automatisé. La Division fournit aux gouvernements un soutien technique pour qu'ils puissent répondre à des besoins essentiels en matière de renforcement des capacités dans le domaine des frontières et de l'identité ainsi que des systèmes opérationnels, y compris les systèmes de données, la gestion des frontières et les documents de voyage, et contribue à l'élaboration d'initiatives destinées à aider les gouvernements et les migrants à disposer de régimes de migration régulière efficaces, fiables et sûrs.

81. La **Division de l'aide aux migrants** formule des orientations générales et techniques à l'intention des bureaux extérieurs dans le domaine du retour volontaire assisté et de la réintégration, des activités de lutte contre la traite et de l'aide générale aux migrants en détresse et vulnérables, y compris les mineurs non accompagnés. Son appui aux bureaux extérieurs consiste à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de retour volontaire assisté et de réintégration durables dans des conditions sûres et dignes à l'intention des migrants retournant dans leur pays, ainsi que des activités visant à prévenir les violences et l'exploitation à l'encontre des migrants. En outre, la Division apporte une aide directe aux migrants victimes de la traite ou susceptibles d'avoir fait l'objet de violences ou d'exploitation, en particulier aux groupes vulnérables tels que les personnes âgées et les mineurs non accompagnés.

82. La **Division Migration de main-d'œuvre et développement humain** est chargée de fournir des orientations générales et opérationnelles en matière d'élaboration de programmes et de soutien technique aux initiatives concernant la migration de main-d'œuvre, la thématique migration et développement, et la migration assistée. Elle contribue au renforcement des capacités des bureaux extérieurs pour qu'ils puissent répondre aux divers besoins des gouvernements et des migrants, élaborer et mettre en œuvre des projets en matière de migration de main-d'œuvre, et promouvoir les responsabilités et les droits des travailleurs migrants. La Division appuie en outre l'élaboration et la mise en œuvre de projets visant à renforcer les liens entre la migration et le développement en contribuant à la réalisation du potentiel permettant de parvenir à un développement durable et de réduire la pauvreté dans l'intérêt des migrants, de leur famille et de leur communauté, ainsi que des pays d'origine et de destination. En consultation avec les gouvernements des pays de destination et d'origine, elle dispense aux migrants une formation qui leur permet de s'adapter rapidement à leur nouveau pays d'installation et favorise la coexistence harmonieuse entre les nouveaux arrivants et les communautés d'accueil.

83. L'Unité Fonds 1035 fournit aux Etats Membres de l'OIM en développement et à ceux dont l'économie est en transition un appui spécial aux fins d'élaboration et de mise en œuvre de projets conjoints de l'OIM et des gouvernements concernant des domaines particuliers de la gestion des migrations.

## Département des opérations et des situations d'urgence

84. Le Département des opérations et des situations d'urgence est chargé de superviser les activités de l'OIM dans le domaine de la réinstallation, des mouvements, de la logistique, de la préparation et la réponse aux crises migratoires et situations d'urgence humanitaires par des mesures transitoires et de redressement.

85. Le Département coordonne la participation de l'OIM aux réponses humanitaires et fournit des services de migration dans des situations d'urgence ou d'après-crise en vue de répondre aux besoins de particuliers et de communautés déracinés, contribuant ainsi à leur protection. Il fournit un soutien technique aux efforts déployés sur le terrain, notamment face à des migrations forcées et à des mouvements de populations massifs, y compris des situations de déplacements et de réfugiés internes et transfrontières prolongées. Ces mesures contribuent à l'amélioration des conditions des populations touchées par des crises et permettent de sauver des vies, grâce à l'identification et à la mise en œuvre précoces de solutions durables et globales visant à mettre un terme aux situations de déplacements.

86. Le Département dirige, surveille et coordonne les activités de réinstallation et les programmes de transport de l'OIM, et formule des recommandations stratégiques sur des questions de politique générale et des questions opérationnelles, et fournit des orientations aux bureaux extérieurs sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets et la coordination interinstitutions.

87. Le Département des opérations et des situations d'urgence est composé de quatre divisions et d'une unité : a) la Division de préparation et de réponse ; b) la Division des situations de transition et de redressement ; c) la Division des biens fonciers et immobiliers et des réparations ; d) la Division des

réinstallations et de la gestion des mouvements ; et e) l'Unité des statistiques et de gestion des connaissances.

88. La **Division de préparation et de réponse** est le centre de liaison institutionnel chargé de la préparation et de l'atténuation des crises migratoires. Elle recueille et analyse les informations, planifie les interventions d'urgence et joue le rôle de service d'alerte rapide de l'OIM en cas de crise humanitaire. En outre, elle effectue des évaluations rapides des besoins et contribue à l'élaboration d'un cadre d'intervention stratégique. Elle propose une stratégie de politique générale et mondiale et fournit des orientations sur le rôle de l'OIM en matière de préparation aux crises et d'atténuation de leurs effets. En outre, elle fixe des normes institutionnelles et conserve une vue d'ensemble opérationnelle des mesures mises en œuvre en réponse aux catastrophes naturelles et des interventions d'urgence complexes dans le monde.

89. La **Division des situations de transition et de redressement** supervise les programmes de transition/redressement et de stabilisation communautaire en s'inspirant du cadre pour les solutions durables visant à mettre un terme aux situations de déplacement. Elle élabore des politiques et une stratégie mondiale, apporte un soutien technique et des orientations sur le rôle qui revient à l'OIM pour aider les gouvernements et les populations mobiles et vulnérables à faire face aux pressions migratoires et à se remettre des effets des catastrophes naturelles, de la dégradation de l'environnement, des atteintes aux droits de l'homme, de l'instabilité et des guerres. Elle fournit en outre des orientations générales sur la formulation et la mise en œuvre de plans de redressement et de réadaptation permettant aux migrants forcés, aux communautés de retour et aux populations vulnérables de passer du stade des secours d'urgence à une stabilisation à moyen et long terme grâce à la mise en place de solutions durables aux déplacements, et au renforcement de la capacité d'adaptation des communautés.

90. La **Division des biens fonciers et immobiliers et des réparations** fournit un appui général et opérationnel dans la phase d'après-crise en matière de rapatriements des victimes d'un conflit, de déplacements forcés, de catastrophes naturelles, d'atteintes aux droits de l'homme et de déplacements, de résolution des conflits et de questions relatives aux biens fonciers et immobiliers liées au retour, y compris la restitution des droits de propriété aux populations déplacées et vulnérables.

91. La **Division des réinstallations et de la gestion des mouvements** dirige, supervise et coordonne les activités de réinstallation de l'OIM et ses programmes de transport. En sa qualité de centre de liaison institutionnel chargé des opérations de réinstallation et de transport, elle coordonne les aspects politiques, programmatiques et de gestion des ressources de l'action menée par l'OIM dans ces domaines, et fournit des instructions, des orientations et un soutien aux responsables des programmes de réinstallation et de mouvement présents sur le terrain. En outre, elle négocie, supervise et applique les accords mondiaux passés par l'Organisation avec les compagnies aériennes et autres transporteurs, et joue le rôle de centre de liaison chargé de la gestion des mouvements des bénéficiaires de l'aide de l'OIM voyageant par air, terre ou mer.

92. L'**Unité des statistiques et de la gestion des connaissances** veille au contrôle de la qualité des opérations de l'OIM en apportant un soutien en matière de collecte, d'analyse et d'évaluation des données, et de consolidation systématique des connaissances afin de renforcer la réponse humanitaire de l'OIM et ses opérations de redressement. Les statistiques détaillées produites par l'Unité indiquent la source des données aux fins d'analyse hiérarchisée des projets de l'OIM, de présentation des rapports aux donateurs et de contrôle financier. L'Unité est chargée, en outre, d'élaborer les outils et les produits permettant d'appuyer les opérations et les programmes déployés dans les situations d'urgence et d'après-crise.

## Département de la gestion des ressources

93. Le Département de la gestion des ressources est chargé de formuler et d'appliquer les politiques en matière de ressources humaines et financières et de technologie de l'information dont

---

l'Organisation a besoin pour exécuter ses activités avec efficacité. Il : a) conçoit et applique des mesures propres à garantir une gestion saine des finances et des ressources humaines ; b) formule des propositions financières et budgétaires en vue de leur diffusion auprès des parties prenantes internes et externes ; c) coordonne les politiques administratives et financières et celles concernant la technologie de l'information et les ressources humaines ; et d) assiste le Directeur général dans la prise de décisions concernant la gestion globale.

94. Les objectifs du Département sont les suivants : a) être à l'écoute des besoins en matière d'intervention et des besoins des bureaux extérieurs, en mettant plus particulièrement l'accent sur les contrôles internes pour s'assurer que les ressources tant humaines que financières sont utilisées de manière économique, efficace et efficiente ; b) veiller à ce que les Etats Membres de l'OIM soient informés et tenus au courant des questions principales administratives, budgétaires et financières ; et c) maintenir un dialogue régulier avec les Etats Membres de l'OIM dans le cadre des réunions informelles et formelles des organes directeurs.

95. Les titulaires des fonctions de gestion des ressources financières et humaines et des ressources en matière de technologie de l'information sont collectivement responsables des politiques relatives à l'administration, aux finances et au personnel de l'Organisation, et assistent le Directeur général dans la prise de décisions concernant la gestion globale.

96. Le Département de la gestion des ressources est composé de cinq divisions et de deux unités : a) la Division de la gestion des ressources humaines ; b) la Division Technologie de l'information et communications ; c) la Division de la comptabilité ; d) la Division du budget ; e) la Division de la trésorerie ; f) l'Unité des services communs ; et g) l'Unité de coordination des voyages du personnel.

97. **La Division de la gestion des ressources humaines** : a) formule et applique les politiques en matière de gestion des ressources humaines à l'appui de la stratégie de l'OIM, de la structure de l'Organisation et de ses activités opérationnelles, en sélectionnant et en recrutant un personnel compétent et motivé, en prenant des dispositions pour le garder au service de l'OIM, en l'évaluant et en assurant son perfectionnement professionnel ; b) définit et applique les conditions d'emploi, les avantages et les prestations, le classement des postes et la sécurité sociale conformément au régime commun des Nations Unies ; et c) veille au respect du Statut et Règlement établi ainsi que des instructions et lignes directrices y afférentes.

98. La Division fait en sorte que les ressources les plus précieuses de l'OIM, à savoir les membres du personnel, soient affectés à des postes appropriés et correctement rémunérés, que leur travail soit évalué dans le respect de l'équité, et que des possibilités de carrière leur soient offertes. La Division planifie la mobilité du personnel, notamment dans le cadre de l'exercice de rotation ou en lui proposant d'autres possibilités de sélection et de placement.

99. La Division supervise une fonction interdivisions chargée du bien-être du personnel, et dispense des conseils à la direction de l'Organisation sur la formulation, la mise en œuvre et le respect de politiques destinées à réduire le stress sur le lieu de travail et à améliorer les conditions de travail et, ce faisant, la qualité de l'environnement de travail de l'ensemble du personnel de l'OIM. En outre, elle met à disposition des ressources en matière de conseils du personnel, de préparation au déploiement dans les situations d'urgence, de comptes rendus de mission et d'entraide.

100. L'Unité de perfectionnement et de formation du personnel placée sous l'autorité de la Division de la gestion des ressources humaines est chargée d'évaluer les besoins en matière de perfectionnement et d'apprentissage du personnel de l'OIM, et élabore et met en place des moyens appropriés de perfectionnement du personnel par des cours de formation. Elle est aussi responsable de la conception et de la mise en place du système d'évaluation du personnel.

101. La Division de la gestion des ressources humaines gère une police globale d'assurance du personnel efficace et économiquement rentable, et apporte un soutien technique aux négociations sur les primes menées avec les compagnies d'assurance.



102. La **Division Technologie de l'information et communications** est responsable de l'orientation, de la planification et de la mise en œuvre d'une architecture globale de technologie de l'information et de communications, ainsi que de systèmes et processus d'information permettant de soutenir l'Administration et les opérations de l'Organisation. Elle formule des politiques et des normes relatives aux technologies de l'information, y compris à la sécurité de l'information, et veille à leur respect. Elle définit les directives et les prescriptions dont l'infrastructure informatique a besoin, et veille à la mise en place des politiques de la Division afin de protéger la confidentialité et l'intégrité des informations. En coordination avec la direction de l'Organisation, la Division établit l'ordre de priorité des initiatives dans le domaine informatique.

103. La **gestion financière** de l'Organisation est assurée par les Divisions de la comptabilité, du budget et de la trésorerie.

104. La **Division de la comptabilité** surveille, analyse et présente des rapports sur la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation. Elle rédige les états et les rapports financiers ; élabore et applique les politiques et procédures comptables ; met en place des mécanismes de contrôle d'intégrité des données ; vérifie les structures des données de référence comptables dans PRISM ; et entretient des relations avec les vérificateurs des comptes au sujet de toute question et préoccupation d'ordre comptable.

105. La **Division du budget** établit le Programme et Budget annuel de l'Organisation ainsi que les documents y afférents, dispense des conseils sur les questions budgétaires, et élabore des lignes directrices et des procédures relatives à l'établissement des budgets des bureaux extérieurs et des projets. Elle dispense des conseils pour que tous les besoins institutionnels soient pris en considération dans les budgets, et établit le barème des quotes-parts utilisé pour calculer les contributions des Etats Membres à la partie administrative du budget. Elle veille à ce que toutes les dépenses soient dûment budgétisées, pour atteindre les objectifs visés par les activités de l'Organisation dans la limite des ressources disponibles.

106. La **Division de la trésorerie** assure la gestion efficace de la trésorerie en vue d'obtenir un rendement maximum de fonds de l'Organisation et de garantir la liquidité opérationnelle. A cette fin, elle gère les investissements à court terme conformément aux recettes et dépenses escomptées et aux prévisions quant à l'évolution des marchés financiers. Elle élabore en outre des stratégies d'exploitation des données de trésorerie dans l'ensemble de l'Organisation pour faciliter la gestion de trésorerie et de change et l'établissement des rapports y afférents ; elle formule et recommande des politiques en matière de décaissements, d'opérations de change et d'investissements, renforce et adopte des contrôles de trésorerie appropriés, et établit des relations bancaires efficaces dans toute l'Organisation pour garantir la liquidité locale qui facilitera la mise en œuvre efficace des opérations de l'OIM.

107. L'**Unité des services communs** établit les directives concernant l'achat et l'entretien des fournitures de bureau et de l'équipement pour le Siège et certains programmes ; elle protège les stocks du Siège de l'OIM, assure l'entretien général du bâtiment du Siège, et s'occupe des questions de sécurité au Siège.

108. L'**Unité de coordination des voyages du personnel** veille à l'application des règles et directives se rapportant aux déplacements officiels. Elle est chargée de la coordination générale des déplacements et de l'établissement des billets, afin de veiller à ce que les voyages s'effectuent de la manière la plus économique et la plus efficace, conformément aux conditions convenues entre l'OIM et les compagnies aériennes du monde entier. Elle s'occupe également des questions relatives aux voyages et aux visas.

## CENTRES ADMINISTRATIFS

109. Le transfert de fonctions aux deux centres administratifs de l'OIM situés aux Philippines et à Panama, considérés comme des annexes du Siège, a progressé de façon constante ces dernières années dans le cadre des efforts de l'Administration pour gérer la croissance de l'Organisation sans avoir à trop recourir à de nouvelles ressources. En raison de l'augmentation du nombre de programmes et de bureaux, les fonctions d'appui essentielles de l'OIM dans les secteurs clés de la technologie de l'information et des services administratifs ont eu du mal à suivre le rythme de la croissance de l'Organisation dans les limites des ressources financières disponibles. Etant donné que le nombre de Membres et de programmes de l'OIM devrait normalement continuer d'augmenter, l'Administration a transféré aux centres administratifs des fonctions exercées jusque-là au Siège, ou a renforcé dans ces centres les structures d'appui à des fonctions toujours exercées au Siège. Il s'agit principalement de fonctions à forte intensité de main-d'œuvre ou comprenant une forte composante de technologie de l'information, ou encore de fonctions tendant à soutenir le réseau mondial des bureaux extérieurs de l'OIM. L'élargissement de l'éventail de fonctions dans les centres administratifs, et la délocalisation de fonctions depuis le Siège sont un processus continu qui doit permettre de gérer la croissance de l'Organisation dans la limite des fonds disponibles.

### Centre administratif de Manille

110. Le Centre administratif de Manille est le centre administratif mondial de l'OIM basé aux Philippines. Il offre une gamme de services administratifs, principalement dans le domaine des ressources humaines, des finances, de la passation des marchés publics, des communications en ligne et de la technologie de l'information.

111. L'**Unité de passation des marchés publics hors Siège** apporte une aide dans le domaine des achats en vue de répondre aux besoins opérationnels et administratifs dans les domaines suivants : a) soutien technique et recommandations concernant les procédures de passation de marchés publics à l'intention des bureaux extérieurs de l'OIM ; b) examen et approbation des documents de passation des marchés ; c) achat d'articles et fourniture de biens et de services en temps opportun, et de manière efficace, commode et transparente ; et d) gestion des avoirs et respect des accords avec les fournisseurs du monde entier. L'Unité de passation des marchés publics hors Siège observe et promeut les meilleures pratiques en matière d'achats, conformément aux principes établis de passation des marchés publics hors Siège. Elle veille en outre à la qualité et à la sûreté des biens et des services en effectuant des contrôles appropriés et en enregistrant les informations.

112. L'**Unité d'appui mondial aux questions de santé dans le contexte migratoire** fournit au Siège, aux bureaux extérieurs et aux donateurs de l'OIM un appui général concernant les questions administratives et financières, les statistiques, les rapports, les recherches, l'informatique sanitaire et la gestion des connaissances, afin de faciliter le suivi et l'harmonisation et d'accroître l'efficacité et la qualité des programmes de migration et santé mis en œuvre dans le monde entier.

113. Le **Centre des services de technologie de l'information et des communications** assure un soutien en matière de technologie de l'information et de communications à l'échelle de l'Organisation, en fournissant dans le monde entier des services 24h/24 et sept jours sur sept, et en dotant le personnel de l'OIM des outils et des technologies dont il a besoin pour travailler avec efficacité. Il est l'interlocuteur désigné des bureaux extérieurs de l'OIM pour toutes les questions relatives à la fourniture de services informatiques et au soutien en matière de technologie de l'information et de communications. Il définit des normes et des solutions informatiques, facilite le développement et le soutien de PRISM et d'autres applications, telles que MiMOSA (Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants) ou iGATOR (*Integrated Global Airlines Ticket Order Record*).

114. L'**Administration des pensions de l'OIM** est chargée de toutes les questions se rapportant à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) et fournit des services à cet égard. Elle joue le rôle de centre de liaison pour la CCPPNU, les bureaux extérieurs affiliés et les

membres du personnel qui participent à la Caisse. L'Administration des pensions de l'OIM est chargée, en outre, des tâches suivantes : enregistrement, traitement des documents, suivi des données, présentation de rapports, et interprétation des Statuts et règlement de la CCPNU. Elle assure en outre le secrétariat du Comité des pensions du personnel.

115. Les **Services financiers de Manille** apportent aux bureaux extérieurs de l'OIM un appui en matière de gestion comptable, budgétaire et financière, et de gestion de la trésorerie. Ils sont composés des unités suivantes :

- L'**Appui comptable central** contribue à l'établissement de rapports de gestion financière et de rapports spéciaux aux donateurs ainsi qu'à la clôture des comptes en fin de mois et en fin d'exercice, examine les sommes à recouvrer et les comptes de produits, traite les demandes de remboursement de frais de voyage, effectue les rapprochements bancaires, et s'occupe de l'établissement de rapports sur les autorisations délivrées par le Canada et du traitement de ces autorisations.
- L'**Appui budgétaire de Manille** confirme les examens des financements de projet, gère l'exercice annuel de versement des indemnités de cessation de service, et introduit les données relatives au budget des projets dans PRISM. En outre, elle apporte un appui en matière d'établissement du budget et de présentation de rapports financiers au Centre administratif de Manille et pour les projets basés à Manille.
- L'**Unité d'appui à la trésorerie de Manille** traite les paiements et les demandes de financement émanant des bureaux extérieurs, ainsi que le paiement des compagnies aériennes et des demandes de remboursement de frais médicaux, facilite les transferts de paie pour les fonctionnaires internationaux du monde entier, résume les soldes quotidiens des comptes bancaires, gère une base de données de tous les comptes bancaires de l'OIM, et traite l'ensemble des paiements se rapportant aux opérations menées aux Philippines.
- L'**Equipe de soutien central à PRISM** gère toutes les données de référence des projets dans PRISM en étroite concertation avec la Division de la comptabilité, et veille à la cohérence et à l'exactitude des données de référence pour faciliter l'établissement de rapports financiers généraux et spécifiques.
- L'**Unité de suivi des projets** fournit un appui en matière d'établissement de budgets, d'analyses et de rapports financiers pour certains programmes/projets mondiaux dans des domaines tels que la réinstallation aux Etats-Unis, la santé dans le contexte migratoire, la sécurité du personnel, la lutte contre la traite, et le Fonds 1035.
- L'**Unité d'appui comptable régional** valide les comptes des bureaux extérieurs, examine les comptes, suit et épure les comptes d'attente, effectue les rapprochements bancaires, examine et approuve les rapports financiers aux donateurs, et examine les fiches de paie. Elle contribue en outre à la coordination de la clôture des projets et, le cas échéant, fournit aux bureaux extérieurs des conseils comptables et un soutien à la vérification.

116. L'**Unité de gestion des ressources humaines de Manille** assure l'administration des ressources humaines concernant tout le personnel international (fonctionnaires) ainsi que le personnel des services généraux (employés) du Siège. Elle est chargée du recrutement, de l'administration du personnel, et de la paie des fonctionnaires et du personnel des services généraux du Siège, ainsi que de la fourniture de services administratifs se rapportant à l'assurance maladie et aux autres assurances.

117. L'**Unité de soutien aux systèmes dédiés aux mouvements**, composée de la Section de règlement des factures des compagnies aériennes et de l'Unité des données et des statistiques, est chargée de gérer le Site d'appui aux mouvements, qui est le pôle de référence pour tout le personnel des opérations du monde entier, d'expédier le règlement des factures des compagnies aériennes, de

suivre les remboursements, de déceler les anomalies liées aux billets d'avion non utilisés, etc. Elle recueille en outre les statistiques sur les mouvements des bureaux extérieurs, et examine la pertinence des systèmes existants sur les mouvements et les migrations.

118. L'**Unité d'information sur les projets** est la source institutionnelle de toutes les informations sur les projets en cours et passés et, à ce titre, suit l'élaboration des projets de l'OIM dans le monde entier. Elle gère une base de données sur les projets qui est régulièrement mise à jour sur la base des informations et des documents communiqués par les bureaux chargés de la gestion et des unités compétentes. L'Unité d'information sur les projets répond aux demandes qui lui sont adressées par les collègues du monde entier sur l'expérience acquise par l'OIM dans la réalisation d'activités de projet précises aux fins d'élaboration de projets, de liaison et d'autres fonctions. Elle veille en outre à ce que toutes les prescriptions applicables aux demandes d'activation des projets soient téléchargées dans la base de données.

119. L'**Unité de recherche et des publications** fournit un appui à la production des principales publications de l'OIM en exécutant les tâches suivantes : édition, présentation et conception des couvertures, coordination avec les imprimeurs, diffusion des publications aux bureaux extérieurs, envoi d'alertes électroniques sur les nouvelles publications, et gestion de la page des publications de l'intranet ainsi que de la rubrique de la librairie en ligne du site web de l'OIM.

120. L'**Unité de sécurité du personnel collabore** étroitement avec l'UNDSS et son système de gestion de la sécurité et d'autres parties prenantes chargées de la sécurité. Elle suit directement les questions touchant à la sûreté et à la sécurité du personnel et des bureaux de l'OIM dans le monde entier, ainsi qu'à la protection des avoirs ou toute autre question connexe susceptible de ternir la réputation de l'Organisation, et fournit des conseils sur toutes ces questions.

121. L'**Unité de gestion des sites Internet et intranet et des contenus multimédias** est la principale entité chargée de répondre, de manière systématique, cohérente et dans les délais, aux besoins de l'Organisation en matière de communications électroniques internes et externes. Elle supervise l'élaboration et la gestion d'une série de voies de communication institutionnelles clés auxquelles ont accès plus de cent mille utilisateurs internes et externes dans le monde tous les mois.

## Centre administratif de Panama

122. Le Centre administratif de Panama fournit une gamme de services administratifs, dont certains sont décrits ci-après.

123. L'**Unité des réseaux et des systèmes** fournit un soutien technique et des services d'assistance à tous les bureaux extérieurs de l'hémisphère occidental.

124. Les **Services comptables de Panama** fournissent un soutien aux bureaux extérieurs de l'hémisphère occidental, en les conseillant sur les procédures comptables, en examinant et en approuvant les rapports financiers aux donateurs, et en vérifiant la conformité avec les contrôles internes. Ils traitent et valident les transactions comptables des projets FONAPAZ (Fonds national pour la Paix) au Guatemala, et assurent un soutien financier aux projets financés par le Système de gestion des paiements, en effectuant le traitement des demandes de paiement et en transférant les rapports sur les états financiers et les liquidités.

125. L'**Unité d'appui au personnel de terrain** fournit des conseils et des services se rapportant à la gestion du personnel des structures hors Siège du monde entier de la catégorie des services généraux. Elle est responsable de la gestion de la base de données centralisée de PRISM pour les employés, du contrôle de la conformité avec les règles de ressources humaines, de la fourniture d'un soutien et de conseils techniques aux bureaux extérieurs, et de la rédaction de rapports selon les besoins.

126. L'**Unité des soins de santé et d'assurance maladie** et l'**Unité de traitement des demandes de remboursement des dépenses médicales** sont chargées du traitement et du remboursement des demandes médicales, et procèdent à l'évaluation de la santé professionnelle du personnel des services généraux en poste dans l'hémisphère occidental et en Afrique. L'Unité des soins de santé et d'assurance maladie de Panama est également chargée d'apporter un appui aux bureaux extérieurs d'Afrique et des Amériques.

127. L'**Unité de réponse et de préparation aux situations d'urgence** fournit un appui technique spécialisé à tous les bureaux de l'hémisphère occidental.

128. L'**Unité de sécurité du personnel** fournit aux bureaux de la région des conseils et un appui dans le domaine de la sécurité.

## BUREAUX REGIONAUX

129. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Ils sont chargés d'examiner et d'approuver les projets, et d'apporter un soutien technique aux bureaux de pays, notamment en matière d'élaboration des projets. Une description succincte des huit bureaux régionaux est donnée ci-après.

130. **Bangkok (Thaïlande)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM en Asie et dans le Pacifique ; planifie et coordonne les activités de l'Organisation, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, des partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations. Ce bureau coopère étroitement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et d'autres organismes multilatéraux régionaux, tels que l'Association sud-asiatique de coopération régionale, la Banque asiatique de développement, et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est. Il apporte un appui aux programmes en faveur d'initiatives régionales telles que le Processus de Colombo, le Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe, les consultations Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants, et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

---

131. **Bruxelles (Belgique)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés dans l'Espace économique européen ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; coordonne les approches de l'OIM concernant les politiques et les activités liées à l'Union européenne (UE) ; coordonne et conseille l'Organisation et ses bureaux du monde entier sur les politiques, la programmation et le financement de l'UE ; coordonne les relations et assure la liaison de l'OIM avec les institutions de l'UE, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, le Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Organisation mondiale des douanes et les autres organismes multilatéraux dont le siège se trouve dans la région ; et entretient des relations avec des organismes régionaux.

132. **Vienne (Autriche)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM qui se trouvent en Europe du Sud-Est, y compris la Turquie, l'Europe orientale et l'Asie centrale et Israël ; planifie et coordonne les activités de l'OIM, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; et entretient des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne (FRONTEX), l'Initiative régionale sur la migration, l'asile et les réfugiés, le Conseil de coopération régionale, le Processus de Söderköping, le Groupe de Budapest et le Processus de Prague.

133. **Le Caire (Egypte)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région, tels que la Ligue des Etats arabes, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, et l'Organisation arabe du travail ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue d'Abou Dhabi.

134. **Dakar (Sénégal)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Afrique de l'Ouest et du Centre ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; entretient des relations avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale ; et encourage et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest.

135. **Pretoria (Afrique du Sud)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés dans les Etats membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, en Afrique de l'Est, dans la Corne de l'Afrique, aux Comores et dans les Seychelles ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; encourage les processus consultatifs régionaux en faveur des Etats d'Afrique australe et orientale ; sert de trait d'union sur la thématique migration et développement entre le Secrétariat du Parlement panafricain et le Secrétariat du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique de l'Union africaine, et coopère avec les secrétariats de la Communauté de développement de l'Afrique australe et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe ; et aide la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Autorité

intergouvernementale pour le développement à renforcer la coopération et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale.

136. **Buenos Aires (Argentine)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Amérique du Sud ; planifie et coordonne les activités et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; assure le secrétariat technique de la Conférence sud-américaine sur la migration ; collabore avec des processus d'intégration sous-régionaux tels que la Communauté andine et le Marché commun du Sud (MERCOSUR), auxquels il apporte un soutien technique ; entretient des relations avec des organismes régionaux tels que l'Union des Nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et le Parlement du MERCOSUR (PARLASUR) ; et assure la liaison avec des institutions multilatérales basées dans la région, telles que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes, et le Système économique latino-américain et caribéen.

137. **San José (Costa Rica)** – Apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Amérique centrale, en Amérique du Nord et dans les Caraïbes ; planifie et coordonne les stratégies et les activités menées dans la région, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; collabore avec la Conférence régionale sur la migration et d'autres processus sous-régionaux et régionaux pertinents, tels que le Système d'intégration de l'Amérique centrale, le Secrétariat centraméricain d'intégration économique, la Commission centraméricaine des directeurs de la migration, et la Commission interparlementaire spéciale sur la migration du Forum des présidents des Parlements d'Amérique centrale et des Caraïbes ; et entretient des relations avec les institutions multilatérales basées dans la région, telles que l'Organisation des Etats américains, la Banque interaméricaine du développement, et l'Organisation panaméricaine de la Santé.

## BUREAUX SPECIAUX DE LIAISON

138. Deux bureaux extérieurs chargés d'assurer la liaison avec les organismes multilatéraux, à **Addis Abeba (Ethiopie)** et à **New York (Etats-Unis d'Amérique)**, sont désignés comme bureaux spéciaux de liaison. Une description succincte de leurs fonctions est donnée ci-après.

139. **Addis Abeba (Ethiopie)** – Entretient et renforce les relations de l'OIM avec l'Union africaine, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, les missions diplomatiques et les organisations non gouvernementales (ONG), en contribuant à leur compréhension des questions migratoires et en facilitant le dialogue politique sur la migration à l'échelle régionale. Ce bureau favorise la compréhension du mandat de l'OIM et le renforcement de la coopération avec les parties prenantes multilatérales compétentes.

140. **New York (Etats-Unis d'Amérique)** – S'emploie à renforcer les relations de l'OIM avec les Nations Unies, les missions diplomatiques et les ONG, en contribuant à leur compréhension des questions migratoires, en facilitant le dialogue politique international sur la migration, et en attirant l'attention sur les conséquences en matière de migration dans des débats politiques sur des questions diverses, telles que la paix et la sécurité, le développement humain et durable, ou les interventions humanitaires. Il contribue aux débats et mesures politiques, sociaux, économiques et humanitaires sur la migration et la mobilité humaine au sein du cadre multilatéral de dialogue international et de coopération avec les Nations Unies. Il aide à resserrer les contacts avec l'administration des Nations Unies en prenant part à des mécanismes politiques et opérationnels de coordination et de partage d'informations interinstitutions des Nations Unies, en étudiant les modalités d'un renforcement de la coopération entre l'OIM et les Nations Unies, et en intensifiant la collaboration programmatique avec les organismes compétents des Nations Unies. A cet égard, le Bureau coordonne, oriente et conseille

l'Organisation et ses bureaux du monde entier sur les politiques, la programmation et le financement d'un large éventail de fonds d'affectation spéciale multidonateurs basés à New York.

## BUREAUX DE PAYS

141. L'OIM dispose d'un réseau mondial de bureaux de pays et de bureaux auxiliaires qui mettent en œuvre un large éventail de projets visant à répondre à des besoins migratoires spécifiques. Ces bureaux suivent et analysent les questions migratoires et les tendances émergentes de la migration dans le pays pour pouvoir élaborer des réponses adaptées et contribuer à la stratégie et à la planification régionales. S'appuyant sur les stratégies régionales, ils élaborent une stratégie et un plan d'action nationaux en coordination et en consultation avec le bureau régional dont ils dépendent. Ils sont financés essentiellement par le budget des projets qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre.

### Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources

142. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, quatre bureaux de pays qui coordonnent une part importante du financement des activités de l'OIM dans le monde (**Berlin (Allemagne)**; **Helsinki (Finlande)**; **Tokyo (Japon)**; et **Washington, D.C. (Etats-Unis d'Amérique)**) assument des responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à la stratégie et aux priorités de l'Organisation.

### Bureaux de pays à fonctions de coordination

143. A l'intérieur des grandes régions géographiques couvertes par chaque bureau régional, il existe des réalités migratoires sous-régionales. Certains bureaux de pays se sont vu attribuer des fonctions de coordination pour s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières. Ils apportent leur concours pour faire face aux questions de migration propres à une sous-région et aux tendances émergentes dans celle-ci, et promouvoir de nouvelles adhésions à l'OIM au sein de la sous-région. Ils fixent des priorités en matière d'élaboration de projets et de mobilisation des ressources, et stimulent, dirigent et soutiennent l'élaboration de projets au sein du groupe de bureaux dans le contexte des stratégies, politiques et processus consultatifs sous-régionaux. Ces six bureaux à fonctions de coordination et leur couverture géographique sont les suivants : a) **Astana (Kazakhstan)** pour l'Asie centrale ; b) **Bangkok (Thaïlande)** pour l'Asie du Sud ; c) **Canberra (Australie)** pour le Pacifique ; d) **Georgetown (Guyana)** pour les Caraïbes ; e) **Nairobi (Kenya)** pour la Corne de l'Afrique ; et f) **Rome (Italie)** pour la Méditerranée.

## COMITES DE COORDINATION

144. Sans faire partie de la structure de base, deux comités de coordination chargés de coordonner la gestion et de formuler des politiques doivent faciliter la communication et la coopération entre le Siège et les structures hors Siège et améliorer la qualité du processus décisionnel et le respect des décisions dans l'ensemble de l'Organisation.

145. Un **Comité de formulation et de coordination des politiques**, composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Chef de cabinet, des directeurs régionaux, des chefs de département et des conseillers régionaux principaux, examinera les activités de l'OIM sous l'angle des politiques et des programmes, dégagera les possibilités d'innovation et de croissance ainsi que les obstacles potentiels, et fixera les grandes lignes d'action de l'Organisation.



146. Dans chaque région, il sera créé un comité analogue, composé du Directeur régional, du Conseiller régional principal compétent et des chefs de mission. Ces comités régionaux de coordination des politiques feront le point des activités déployées par l'OIM dans les régions, dégageront les possibilités de croissance, fixeront les priorités et recenseront les obstacles potentiels, et élaboreront des stratégies régionales.

147. Un **Comité de coordination de la gestion**, composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Chef de cabinet, des chefs de département, du Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines, des conseillers régionaux principaux et des Chefs des centres administratifs, assurera la coordination entre les départements, les bureaux régionaux et les centres administratifs, et formulera des orientations sur les questions importantes ou complexes relatives à la gestion, à l'allocation des ressources et à leur utilisation.

# Financement de la structure de base



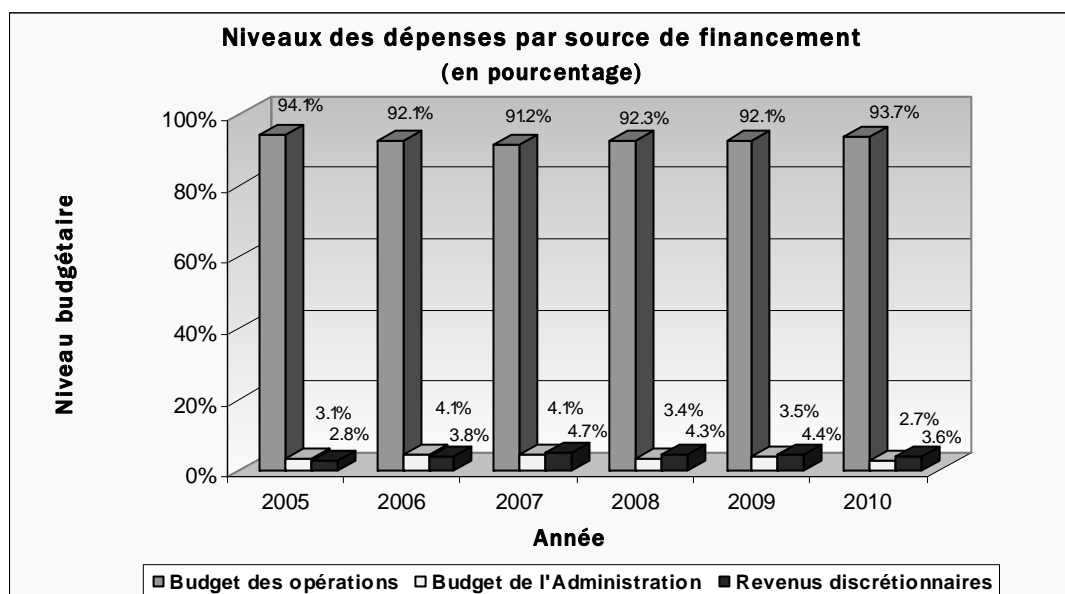
## FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE DE L'OIM

### CONTEXTE

148. La structure de base de l'Organisation est financée par la partie administrative du budget et, à titre complémentaire, par l'élément des revenus discrétionnaires correspondant à la commission pour frais d'administration liés aux projets. Le niveau de la partie administrative du budget est fixé par les Etats Membres, tandis que le budget des revenus discrétionnaires est établi sur la base d'une moyenne triennale. Le budget de base sert à financer les fonctions nécessaires à l'exercice des responsabilités essentielles de gestion, y compris la formulation des politiques, le contrôle financier et budgétaire, la planification et la mise au point des activités, et la liaison avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux. Le financement de la structure de base n'a pas suivi le rythme de la croissance que l'Organisation a enregistrée dans ses domaines d'activité. Il s'agit là d'un sujet de préoccupation grave que l'Administration a porté à l'attention des Etats Membres plusieurs fois par le passé et qui est actuellement examiné par le Groupe de travail sur la réforme budgétaire créé par les Etats Membres.

149. La partie administrative du budget restant assujettie au principe de croissance nominale zéro, toutes les augmentations statutaires annuelles et l'expansion de la structure de base découlant du développement et de la croissance de l'Organisation doivent être absorbées ou couvertes par les revenus discrétionnaires.

150. Le diagramme ci-dessous représente le niveau des dépenses couvertes par la partie administrative du budget, les revenus discrétionnaires et la partie opérationnelle du budget pendant la période allant de 2005 à 2010. Il met en évidence le montant limité des crédits de base (6,3 % en 2010) disponibles pour soutenir le budget des opérations. Cette situation entrave considérablement l'Administration dans la mise en place de procédures qui facilitent le bon fonctionnement des activités, tout en permettant l'instauration de contrôles adéquats visant à garantir la sécurité des ressources de l'Organisation. Ce diagramme ne prend pas en considération l'année 2011 car les chiffres reposent sur les dépenses réelles telles qu'elles apparaissent dans les rapports financiers annuels.



151. Il importe de souligner que la part du budget total de l'Organisation consacrée au financement de la structure de base constitue l'un des rapports les plus faibles parmi toutes les organisations du secteur public. L'Administration a étroitement collaboré avec les Etats Membres au fil des ans pour trouver des solutions qui permettent de maintenir une structure de base raisonnable, sans pouvoir toutefois trouver un mécanisme viable à long terme. Parallèlement, l'étendue et la portée du

phénomène migratoire ne cessent de prendre de l'ampleur, ce qui nécessite des réponses adaptées de la part de l'OIM. D'où une croissance significative dans tous les secteurs de l'Organisation, ce qui n'a fait qu'accroître le besoin de ressources supplémentaires pour financer la structure de base. A quelques occasions, les Etats Membres ont provisoirement allégé quelque peu la contrainte imposée par la croissance nominale zéro, et il a été largement recouru aux revenus discrétionnaires pour combler le manque à gagner. Le tableau ci-après fait apparaître que la partie administrative du budget n'a augmenté que de 16 % au cours des quinze dernières années (1997-2012) alors que tous les autres domaines de l'augmentation ont enregistré une croissance importante.

### Progression de la partie administrative du budget

Année(s)	Partie administrative du budget	Augmentation en %
1997 à 2000	34 060 000	CNZ
2001	35 763 000	5,00%
2002	35 763 000	CNZ
2003	36 673 000	2,54%
2004	37 119 000	1,22%
2005 à 2006	37 119 000	CNZ
2007	38 045 000	2,49%
2008	38 045 000	CNZ
2009	38 806 000	2,00%
2010	39 388 000	1,50%
2011	39 388 000	CNZ
2012 proposition	39 388 000	CNZ

CNZ : croissance nominale zéro

### MESURES DESTINEES A REMEDIER AU FINANCEMENT LIMITE DE LA STRUCTURE DE BASE

- Solution systémique à l'utilisation des excédents dégagés par la partie administrative du budget

152. L'OIM détient un mandat mondial, et le nombre de ses Membres est en augmentation constante. Ceci a parfois entraîné un excédent budgétaire, lorsque des Membres ont rejoint l'Organisation durant l'année, alors que le budget avait déjà été approuvé, ou lorsque la provision pour créances douteuses a diminué. Les Etats Membres ont mis en place une formule pour utiliser les ressources additionnelles afin de répondre aux besoins de l'Organisation, en adoptant la résolution du Conseil n° 1077 du 4 décembre 2002. Celle-ci propose une solution systémique à l'utilisation des excédents dégagés par la partie administrative du budget, à savoir que tout excédent égal ou inférieur à 1 % du budget peut être mis à la disposition de l'Administration pour financer des dépenses non récurrentes. Si cette solution permet de faire face à des dépenses ponctuelles en cas d'excédent, elle ne résout toutefois pas la question du financement de la structure de base.

- **Processus de planification budgétaire**

153. Faisant suite au dialogue que l'Administration et les Etats Membres ont poursuivi en quête d'une solution au financement insuffisant de la structure de base, la résolution du Conseil n° 1092 du 21 novembre 2003 invitait le Sous-Comité du budget et des finances à mettre sur pied un groupe de travail chargé d'examiner le processus de planification budgétaire de l'Organisation.

154. Ce groupe de travail a surtout mis l'accent sur la définition de principes budgétaires applicables à la structure de base. Il a procédé à un examen approfondi de la définition des dépenses statutaires de base, et ses conclusions ont constitué la base des propositions budgétaires ultérieures sur la structure de base. Cependant, bien que les principes régissant l'établissement du budget aient été élaborés et approuvés par les Etats Membres, leur application n'a pas été systématiquement acceptée dans les budgets approuvés par les Etats Membres.

- **Réforme budgétaire**

155. Face à la croissance de l'Organisation, le financement de la structure de base, qui n'est pas intégralement financée de manière prévisible et durable comme dans d'autres organisations, a donné lieu à d'interminables et difficiles discussions. Pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir, les Etats Membres ont convenu d'engager des discussions sur une réforme budgétaire afin de tenter de trouver une solution systémique pour financer la structure de base. Ils ont mis en place le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, présidé par le Président du Comité permanent des programmes et des finances, pour examiner la question avec le soutien technique de l'Administration. Ses travaux revêtent la forme d'un processus interactif de consultations, au cours desquelles un certain nombre de possibilités ont été examinées. Une fois formulées, les recommandations finales seront soumises à l'ensemble des Membres pour examen, et la décision finale servira à orienter l'établissement du budget de base à l'avenir.

## **SOURCES DE FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE**

156. Le tableau reproduit dans les pages qui suivent donne un aperçu de la structure de base financée par la partie administrative du budget et les revenus discrétionnaires pour 2012. Les fonctions essentielles sont définies dans le document MC/1885 du 10 octobre 1996, intitulé Répartition des dépenses de personnel entre la partie administrative et la partie opérationnelle du budget (voir aussi la résolution du Conseil n° 949 du 20 novembre 1996, actualisée par la résolution du Conseil n° 1110 du 3 décembre 2004). Les postes essentiels sont ceux dont la finalité est de conseiller, planifier, organiser, superviser et suivre l'activité générale de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches correspondantes ne sont pas liées à la mise en œuvre d'une activité unique identifiable en tant que telle. Etant donné que le Règlement financier de l'Organisation précise qu'il doit y avoir une distinction nette entre les parties administrative et opérationnelle du budget, ces informations ont simplement pour objet de donner une vue d'ensemble de la manière dont est financée la structure de base dans son intégralité.

157. Le tableau fusionné comprend les revenus divers, qui sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs, afin de donner une vue d'ensemble des revenus discrétionnaires. Il convient de noter que seule la partie des revenus discrétionnaires correspondant aux revenus divers doit être utilisée pour couvrir les dépenses étrangères à la structure de base, comme le Fonds 1035.

158. La structure de base financée par l'une et l'autre source est concernée par des augmentations statutaires de l'ordre de 3 % par an, qui doivent être couvertes. Les ressources combinées de la partie administrative du budget et des revenus discrétionnaires servant à couvrir la structure de base et les autres postes de dépenses non liées au personnel en 2012 s'élèvent à environ 86,5 millions de dollars E.-U..

## FUSION DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS DISCRETIONNAIRES POUR 2012

Dépenses essentielles, de personnel ou autres, financées par la partie administrative du budget  
et par les revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets  
faisant partie des revenus discrétionnaires

PARTIE 1: DEPENSES ESSENTIELLES DE PERSONNEL	Budget administratif		Revenus discrétionnaires		Total		Partie administrative du budget (francs suisses)	Total (dollars E.-U.)		Total général (dollars E.-U.)	% du budget administratif et revenus discrétionnaires
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés		Partie administrative du budget	Revenus discrétionnaires	Budget administratif <sup>1</sup> et revenus discrétionnaires	
<b>Siège</b>											
Directeur général et Directeur général adjoint	2				2		814 000	822 200		822 200	
Bureau du Chef de Cabinet	4	3	1	1	5	4	1 478 000	1 492 900	396 000	1 888 900	
Inspecteur général	5	1	1		6	1	1 389 000	1 403 000	258 000	1 661 000	
Affaires juridiques	3	1	2		5	1	961 000	970 700	361 000	1 331 700	
Conseillers régionaux principaux	5	1			5	1	1 852 000	1 870 700		1 870 700	
Médiateur	1				1		235 000	237 400		237 400	
Coordination des questions de sexospécificité	1				1		193 000	194 900		194 900	
Médecine du travail	1			1	1	1	232 000	234 300	180 000	414 300	
Coopération internationale et partenariats	12	10	13	1	25	11	4 461 000	4 506 100	2 645 000	7 151 100	
Gestion des migrations	12	3	3		15	3	3 403 000	3 437 400	657 000	4 094 400	
Opérations et situations d'urgence	4	4	4	1	8	5	1 927 000	1 946 500	1 037 000	2 983 500	
Gestion des ressources	12	17	4	6	16	23	6 076 000	6 137 400	2 029 000	8 166 400	
Comité de l'Association du personnel		1				1	137 000	138 400	30 000	168 400	
<b>Total - Siège</b>	<b>62</b>	<b>41</b>	<b>28</b>	<b>10</b>	<b>90</b>	<b>51</b>	<b>23 158 000</b>	<b>23 391 900</b>	<b>7 593 000</b>	<b>30 984 900</b>	<b>36%</b>
<b>Centres administratifs</b>											
Manille (Philippines)	2	12	10	100	12	112	719 000	726 300	4 223 000	4 949 300	
Panama (Panama)	1	1		17	1	18	228 000	230 300	720 000	950 300	
<b>Total - Centres administratifs</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>117</b>	<b>13</b>	<b>130</b>	<b>947 000</b>	<b>956 600</b>	<b>4 943 000</b>	<b>5 899 600</b>	<b>7%</b>
<b>Bureaux extérieurs</b>											
<b>Bureaux régionaux</b>											
Bangkok (Thaïlande)	5	4	5	7	10	11	1 058 000	1 068 700	2 226 400	3 295 100	
Bruxelles (Belgique)	4	4	7	8	11	12	1 169 000	1 180 800	2 598 200	3 779 000	
Vienne (Autriche)	3	3	4	4	7	7	872 000	880 800	1 293 200	2 174 000	
Buenos Aires (Argentine)	3	2	2	3	5	5	607 000	613 100	508 200	1 121 300	
San José (Costa Rica)	3	3	6	8	9	11	871 000	879 800	1 994 100	2 873 900	
Le Caire (Egypte)	3	2	3	3	6	5	583 000	588 900	759 000	1 347 900	
Dakar (Sénégal)	3	3	3	3	6	6	678 000	684 800	782 800	1 467 600	
Pretoria (Afrique du Sud)	3	3	4	4	7	7	770 000	777 800	1 188 100	1 965 900	
<b>Centre africain de renforcement des capacités en République-Unie de Tanzanie</b>			2	2	2	2			399 000	399 000	
<b>Bureaux spéciaux de liaison</b>											
Addis Abeba (Ethiopie)			1	2	1	2			277 000	277 000	
New York (Etats-Unis d'Amérique)	1		1	1	2	1	211 000	213 100	342 000	555 100	
<b>Bureaux de pays</b>									1 195 000	1 195 000	
<b>Activités d'envergure mondiale</b>			9	6	9	6			1 989 000	1 989 000	
<b>Total des bureaux extérieurs</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>47</b>	<b>51</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>6 819 000</b>	<b>6 887 800</b>	<b>15 552 000</b>	<b>22 439 800</b>	<b>26%</b>
<b>Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>85</b>	<b>178</b>	<b>178</b>	<b>256</b>	<b>30 924 000</b>	<b>31 236 300</b>	<b>28 088 000</b>	<b>59 324 300</b>	<b>69%</b>
<b>Autres prestations dues au personnel</b>											
Frais de transport lors de la nomination ou du transfert							258 000	260 600		260 600	
Indemnité d'installation							212 000	214 100		214 100	
Indemnités dues à la cessation de service							700 000	707 100		707 100	
<b>TOTAL - DEPENSES ESSENTIELLES DE PERSONNEL - PARTIE 1</b>							<b>32 094 000</b>	<b>32 418 100</b>	<b>28 088 000</b>	<b>60 506 100</b>	<b>70%</b>

Note 1 : Taux de change pour la partie administrative du budget : 0,99 franc suisse = 1 dollar E.-U..

## FUSION DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS DISCRETIONNAIRES POUR 2012 (suite)

**Dépenses essentielles, de personnel ou autres, financées par la partie administrative du budget  
et par les revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets  
faisant partie des revenus discrétionnaires**

PARTIE 2: DEPENSES ESSENTIELLES NON LIEES AU PERSONNEL	Budget administratif		Revenus discrétionnaires		Total		Partie administrative du budget (francs suisses)	Total (dollars E.-U.)		Total général (dollars E.-U.)	% du budget administratif et revenus discrétionnaires
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés		Partie administrative du budget	Revenus discrétionnaires		
<b>Dépenses non liées au personnel</b>											
Frais généraux de bureau							3 592 000	3 628 300		3 628 300	
Communications							985 000	994 900		994 900	
Services contractuels							1 251 000	1 263 600		1 263 600	
Sessions des organes directeurs							435 000	439 400		439 400	
Déplacements officiels							1 031 000	1 041 400		1 041 400	
Sécurité du personnel									7 558 000	7 558 000	
PRISM									2 000 000	2 000 000	
Activités d'envergure mondiale									305 000	305 000	
Activités et structures non inscrites au budget									1 277 000	1 277 000	
<b>TOTAL - DEPENSES ESSENTIELLES NON LIEES AU PERSONNEL - PARTIE 2</b>							<b>7 294 000</b>	<b>7 367 600</b>	<b>11 140 000</b>	<b>18 507 600</b>	<b>21%</b>
							(francs suisses)	(dollars E.-U.)	(dollars E.-U.)	(dollars E.-U.)	
<b>TOTAL DU BUDGET ADMINISTRATIF ET DES REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS D'ADMINISTRATION LIES AUX PROJETS</b>							<b>39 388 000</b>	<b>39 785 700</b>	<b>39 228 000</b>	<b>79 013 700</b>	<b>91%</b>

**Dépenses essentielles, de personnel ou autres, financées par  
l'élément "revenus divers" des revenus discrétionnaires**

PARTIE 3: REVENUS DIVERS	Budget administratif		Revenus discrétionnaires		Total		Partie administrative du budget (francs suisses)	Total (dollars E.-U.)		Total général (dollars E.-U.)	% du budget administratif et revenus discrétionnaires
	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés	Fonctionnaires	Employés		Partie administrative du budget	Revenus discrétionnaires		
<b>Bureaux extérieurs</b>											
Bureaux de pays									1 198 000	1 198 000	
<b>Total des bureaux extérieurs</b>									<b>1 198 000</b>	<b>1 198 000</b>	<b>2%</b>
<b>Fonds 1035</b>											
Fonds 1035 - première ligne de crédit									1 400 000	1 400 000	
Fonds 1035 - deuxième ligne de crédit									4 663 000	4 663 000	
<b>Total - Fonds 1035</b>									<b>6 063 000</b>	<b>6 063 000</b>	<b>7%</b>
<b>Projets</b>											
Processus consultatifs régionaux (PCR)									25 000	25 000	
Assistance humanitaire aux migrants en détresse									75 000	75 000	
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)									30 000	30 000	
Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine									60 000	60 000	
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du processus de Puebla									20 000	20 000	
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)									10 000	10 000	
<b>Total - Projets</b>									<b>220 000</b>	<b>220 000</b>	
<b>TOTAL DES REVENUS DIVERS - PARTIE 3</b>									<b>7 481 000</b>	<b>7 481 000</b>	<b>9%</b>
							(francs suisses)	(dollars E.-U.)	(dollars E.-U.)	(dollars E.-U.)	
<b>TOTAL GENERAL</b>							<b>39 388 000</b>	<b>39 785 700</b>	<b>46 709 000</b>	<b>86 494 700</b>	<b>100%</b>

Note 1 : Taux de change pour la partie administrative du budget : 0,99 franc suisse = 1 dollar E.-U..







**PARTIE I**  
**ADMINISTRATION**



## ADMINISTRATION

(montants exprimés en francs suisses)

159. La partie administrative du budget est financée par les contributions des Etats Membres, qui sont aujourd'hui au nombre de 132.

## NIVEAU BUDGETAIRE

160. La diversification des services fournis par l'Organisation et l'augmentation correspondante de son budget, du nombre de ses Membres et de sa couverture géographique grâce au vaste réseau de bureaux extérieurs témoignent de l'intérêt porté par le monde entier au phénomène migratoire. Cette évolution n'est pas sans soulever des difficultés dans tous les domaines d'action de l'Organisation et appelle un renforcement des structures administrative, juridique, financière et opérationnelle. Etant donné que, selon toute attente, le nombre de Membres de l'Organisation continuera d'augmenter, le rôle que celle-ci est appelée à jouer dans le domaine de la gestion des migrations s'élargira, ce qui nécessitera un renforcement de ses structures administratives et d'appui à la gestion. Pour être à même d'apporter une réponse appropriée aux questions migratoires qui ne cessent de se poser dans le monde entier et qui préoccupent sérieusement l'ensemble des pays, l'Organisation doit veiller au bon fonctionnement de ses structures de base, qui sont actuellement financées à la fois par la partie administrative du budget et par les revenus discrétionnaires.

161. La partie administrative du budget demeurant soumise au principe de croissance nominale zéro, le financement de la structure de base est resté à la traîne par rapport aux changements considérables survenus dans l'Organisation. L'Administration a été contrainte, ces dernières années, de prendre diverses mesures pour absorber les augmentations statutaires, ce qui est une source de lourdes contraintes. Si certains Etats Membres ont indiqué que, par principe, leur politique nationale leur impose d'adhérer strictement à la politique de croissance nominale zéro, d'autres ont reconnu l'effet d'étranglement qui en résultait pour la gestion de l'Organisation, et se sont déclarés disposés à examiner la possibilité d'augmenter le budget de l'Administration. Les Etats Membres ont créé, avec le soutien technique de l'Administration, le Groupe de travail sur la réforme budgétaire pour tenter de résoudre cette question.

162. Etant donné les discussions en cours sur la réforme budgétaire, et compte tenu des difficultés économiques mondiales, la partie administrative du budget que présente l'Administration reste au même niveau que les deux années précédentes (2010 et 2011), et absorbe l'accroissement des dépenses statutaires grâce à diverses mesures d'efficacité et à des ajustements structurels. La partie administrative du budget est maintenue à 39 388 000 francs suisses, soit le même niveau qu'en 2010 et 2011.

163. La partie administrative du budget telle qu'elle apparaît dans la révision du Programme et Budget pour 2011 (MC/EX/710) a été adaptée à la nouvelle structure pour faciliter la comparaison avec le projet de budget pour 2012. Le nombre de postes de fonctionnaires et d'employés reste inchangé. Les détails concernant les changements figurent dans le tableau des effectifs à la page 61.

## DEPENSES ESSENTIELLES NORMALEMENT COUVERTES PAR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES

164. Dans de précédents documents budgétaires, l'Administration avait cité des fonctions et services essentiels qu'il fallait soit créer, soit renforcer. Tout en ayant conscience que les Etats Membres ne sont peut-être pas en mesure de satisfaire tous les besoins essentiels de l'Organisation,

elle estime néanmoins qu'il est important d'attirer leur attention sur ces besoins non satisfaits, qui sont généralement couverts par le budget statutaire dans les autres organisations internationales.

165. Sûreté et sécurité du personnel : Les dépenses de sécurité du personnel sont couvertes par un dispositif spécial en vertu duquel une partie de la commission pour frais d'administration est utilisée par l'OIM pour financer sa redevance annuelle à l'UNDSS, ainsi que les dépenses liées à la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile. Ces dépenses ont augmenté au fil des ans par suite de la participation accrue de l'Organisation aux activités d'urgence. Si les Etats Membres décidaient de financer ne serait-ce que la redevance de l'UNDSS au titre de la partie administrative du budget, des revenus discrétionnaires pourraient être dégagés pour satisfaire pleinement aux prescriptions relatives à la mise en conformité avec les normes MOSS dans tous les bureaux extérieurs, et conserver un reliquat raisonnable au titre du dispositif de sécurité du personnel pour pouvoir, le cas échéant, faire face à des dépenses d'évacuation imprévues.

166. Dépenses de maintenance de PRISM : PRISM est un système intégré de contrôle et de gestion des ressources humaines et financières de l'Organisation. Son entretien courant est une composante à part entière de la structure de base de l'OIM, et devrait être financé par la partie administrative du budget, comme dans toutes les autres organisations internationales.

167. Responsabilités de l'OIM au sein d'un groupe sectoriel : Le rôle de chef de file du groupe sectoriel chargé de la coordination et de la gestion des camps lors de catastrophes naturelles, qui a été confié à l'OIM, dicte un engagement institutionnel d'honorer les obligations correspondantes. L'Organisation ne dispose pas d'experts financés par le budget de base pour pouvoir honorer pleinement ses obligations interinstitutions. Le financement actuellement disponible sert à peine à couvrir la participation de l'OIM aux réunions du groupe sectoriel et à élaborer des stratégies dans ce cadre sectoriel.

168. Augmentation des dépenses statutaires liées à la structure de base : L'OIM applique les conditions de service du régime commun des Nations Unies ; les augmentations des dépenses statutaires concernent les traitements et les prestations de toutes les catégories de personnel. Ces dépenses, sur lesquelles l'Administration de l'OIM n'a ni influence ni prise, devraient être couvertes par la partie administrative du budget puisqu'elles se rapportent à des postes nécessaires pour maintenir la structure de base minimum.

## **BESOINS ET SERVICES ESSENTIELS QUE L'ADMINISTRATION NE PEUT PLEINEMENT ASSURER FAUTE D'UN FINANCEMENT SUFFISANT**

169. En examinant les besoins budgétaires présentés pour 2012 par les différentes unités de l'Organisation, l'Administration a constaté que les ressources étaient insuffisantes dans certains domaines clés qui, de ce fait, devaient être renforcés ou nécessitaient la création de nouvelles structures pour améliorer la capacité de l'Organisation à répondre à la demande croissante de services.

170. Audit et évaluation : Etant donné la taille de l'Organisation et la diversité des projets qu'elle met en œuvre, il est fondamental que l'OIM développe ses services d'audit et d'évaluation. Les Etats Membres ont, eux aussi, réaffirmé l'importance d'une solide fonction d'évaluation, tandis que certains donateurs ont attiré l'attention sur la nécessité, pour l'Organisation, de renforcer ses capacités d'audit et d'évaluation.

171. Ressources humaines : Eu égard à la croissance de l'Organisation et à sa participation accrue aux activités d'urgence, il importe au plus haut point de créer de nouvelles fonctions de ressources humaines ou de renforcer celles qui existent, telles que les fonctions de conseiller du personnel, de juriste chargé des questions de ressources humaines, ou de fonctionnaire chargé du bien-être du

personnel. Ces postes sont nécessaires pour faire face aux questions de plus en plus aiguës qui se posent dans le domaine de la gouvernance, de la rotation et de l'organisation des carrières.

172. Coordination des questions de sexes : L'Administration apporte une grande importance à l'intégration des questions relatives à la parité des sexes non seulement dans les questions de dotation en effectifs, mais également dans celles qui concernent les programmes. Cependant, les progrès réalisés sont lents en raison de capacités insuffisantes.

173. Services juridiques : La croissance de l'Organisation a entraîné une demande accrue de services juridiques concernant la politique générale, les Membres, les questions de personnel, les contrats et les accords passés avec les donateurs.

174. Relations avec le secteur privé : Les partenariats noués avec le secteur privé peuvent déboucher sur le financement de projets dans le domaine de la migration. Il est nécessaire de créer une fonction chargée des relations avec le secteur privé qui établirait des contacts et rechercherait des possibilités de financement.

175. Médias et communication : Les ressources de cet important moyen de promotion des services de l'Organisation sont limitées et sollicitées à l'extrême, d'autant que l'Organisation ne dispose d'interlocuteurs des médias que pour les Amériques et l'Asie.

176. Dialogue international sur la migration : Il est de plus en plus difficile de mobiliser des fonds pour ces rencontres, ce qui finira par se répercuter sur le nombre de consultations informelles et d'ateliers d'intersession.

177. Migration et santé – Capacité d'intervention psychosociale : L'OIM adopte une approche intégrée en matière de conseils et de soutien techniques visant à répondre aux besoins psychosociaux des groupes vulnérables. Les besoins dans ce domaine n'ont cessé d'augmenter au fil des ans, à mesure que s'accroissait la participation de l'Organisation aux activités d'urgence. Cependant, l'insuffisance des ressources de base ne permet pas de fixer des orientations générales et d'assurer une supervision satisfaisante.

178. Affaires interinstitutions : Il est de plus en plus nécessaire de renforcer les relations de l'Organisation avec les organisations intergouvernementales, les ONG et autres institutions multilatérales, afin de disposer d'un cadre effectif de coopération régulière et efficace avec des organisations intergouvernementales partenaires, notamment les Nations Unies.

179. Programmes de réparation : Alors même que des connaissances et une expertise ont été acquises au fil des ans, l'Administration n'est pas en mesure d'intégrer cette fonction dans la structure de base, risquant ainsi de perdre les compétences spécialisées au profit d'autres organisations.

180. Finalisation et traduction des documents officiels : Le retard avec lequel les documents sont finalisés et traduits est largement dû à l'insuffisance de ressources. L'Administration est contrainte de concentrer ses ressources en priorité sur la publication des documents en anglais, et ensuite seulement sur leur traduction, ce qui entraîne souvent des retards dans la production des traductions.

## APPLICATION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

181. L'allocation de fonds dans la partie administrative du budget s'accorde avec la définition des fonctions essentielles donnée dans le document MC/1885 du 10 octobre 1996, intitulé "Répartition des dépenses de personnel entre la partie administrative et la partie opérationnelle du budget" (voir aussi la résolution du Conseil n° 949 du 20 novembre 1996, actualisée par la résolution du Conseil n° 1110 du 3 décembre 2004).

182. La structure de base financée par la partie administrative du budget constitue une partie de la structure de base fixe sur laquelle l'Organisation doit pouvoir s'appuyer pour assumer les fonctions essentielles de gestion, parmi lesquelles l'énonciation de politiques, les contrôles financiers et budgétaires, la planification et la mise au point d'activités, et la liaison avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux.

183. En raison du maintien de la croissance nominale zéro dans la partie administrative du budget et de l'obligation faite à l'Administration d'absorber, d'année en année, l'augmentation des dépenses statutaires, une grande partie de la structure de base de l'Organisation est couverte par les rentrées de fonds provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets. Une liste consolidée des dépenses de personnel et de bureau couvertes par la partie administrative du budget et par la commission pour frais d'administration est donnée pages 48 et 49.

## AJUSTEMENTS AU SIEGE ET DANS LES BUREAUX EXTERIEURS

184. La dotation en effectifs au titre de la partie administrative du budget pour 2012 par rapport à 2011 est la suivante : **Siège** - 62 fonctionnaires et 41 employés (soit la même dotation qu'en 2011) ; **Centre administratif de Manille** - 2 fonctionnaires et 12 employés (soit la même dotation qu'en 2011) ; **Centre administratif de Panama** - 1 fonctionnaire et 1 employé (soit la même dotation qu'en 2011) ; **Bureaux régionaux** - 27 fonctionnaires et 24 employés (soit la même dotation qu'en 2011) ; **Bureaux spéciaux de liaison** - 1 fonctionnaire (soit la même dotation qu'en 2011).

### Siège

185. Le Siège est composé des quatre départements ci-après placés sous l'autorité du Bureau du Directeur général : a) le Département de la coopération internationale et des partenariats ; b) le Département de la gestion des migrations ; c) le Département des opérations et des situations d'urgence ; et d) le Département de la gestion des ressources. Ces quatre départements sont conçus de façon à consolider les structures, afin de permettre une utilisation plus efficace de ressources limitées.

186. Bien que le nombre total de postes de fonctionnaires et d'employés du Siège couverts par la partie administrative du budget reste inchangé, les ajustements ci-après ont été effectués :

- **Bureau du Directeur général** : Il est proposé, à titre de mesure temporaire et exceptionnelle due à un resserrement du budget de base, de financer le poste de Chef de l'Unité de sécurité du personnel par le dispositif de sécurité du personnel. Ce poste sera réintégré dans la partie administrative du budget dès que davantage de fonds seront disponibles pour le budget de base. Cette réduction est compensée par le déplacement vers la partie administrative du budget du poste de Conseiller spécial du Directeur général, qui est actuellement financé par les revenus discrétionnaires. Ce changement n'a pas d'incidence sur le nombre de postes au sein du Bureau du Directeur général.
- **Département de la gestion des ressources** : Conformément à la consolidation des fonctions de formulation des politiques au Siège, il est proposé qu'un poste d'employé de la Division de la gestion des ressources humaines soit converti en un poste de fonctionnaire après le départ à la retraite du titulaire actuel. Ce changement est compensé par le reclassement du poste de Chef de l'Unité des services communs, qui était auparavant un poste de fonctionnaire et est désormais un poste d'employé, après un déclassement consécutif à la démission du titulaire.

## Hors Siège

187. On dénombre huit bureaux régionaux, chargés de superviser les bureaux de pays relevant de leur compétence, et deux bureaux spéciaux de liaison chargés d'assurer la liaison avec les organismes multilatéraux et les missions diplomatiques. Cette structure doit permettre une utilisation plus efficace des ressources de base limitées et des compétences spécialisées à l'intérieur des régions et entre elles. La mise en place de la nouvelle structure hors Siège a été achevée en 2011, qui a été une année de transition pour les missions à fonctions régionales et les missions spéciales de liaison qui ont été converties en bureaux de pays.

188. Si le nombre de postes de fonctionnaires et d'employés est resté inchangé, les grades de certains d'entre eux ont été modifiés conformément à la nouvelle structure organique. Les détails concernant ces changements figurent dans le tableau des effectifs, à la page 61.

## Dépenses fixes de personnel (autres prestations dues au personnel)

189. Les estimations relatives aux autres prestations dues au personnel affichent une augmentation nette de 64 000 francs suisses pour les raisons suivantes :

- Une augmentation de l'indemnité de poste, qui est compensée par une diminution du traitement de base. Cette indemnité est établie en fonction de l'évolution du coût de la vie et des fluctuations du taux de change et est révisée chaque mois par les Nations Unies. Cette opération ne se traduit pas par une hausse des traitements, mais sert plutôt à maintenir les revenus et le pouvoir d'achat en monnaie locale au même niveau pour tous les fonctionnaires de grade et d'échelon équivalents dans le monde entier. Les modifications apportées à cette rubrique sont compensées par les effets des fluctuations du taux de change.
- Les cotisations des membres du personnel à l'assurance maladie et à l'assurance contre les accidents ont légèrement diminué, reflétant les prestations effectivement dues aux membres du personnel, qui dépendent principalement de la composition du ménage.
- Les cotisations des membres du personnel à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ont diminué. Les estimations sont fondées sur les dépenses de personnel effectives financées par cette partie du budget.

## Dépenses variables de personnel (autres prestations dues au personnel)

190. Les dépenses variables de personnel (prime de mobilité et d'affectation dans un lieu difficile, allocation pour charge de famille, prime de connaissances linguistiques, allocation de logement, indemnité pour frais d'études et congé dans les foyers) reflètent les prestations effectivement dues aux membres du personnel, qui dépendent pour la plupart de la composition du ménage.

## Dépenses non liées au personnel

191. Il n'est prévu aucune augmentation des dépenses non liées au personnel, et toutes les dépenses liées au matériel de bureau, aux communications, aux services contractuels et aux sessions des organes directeurs sont contenues.



## **BAREME DES QUOTES-PARTS**

192. La partie administrative du budget est financée par les contributions des Etats Membres, en accord avec le barème des quotes-parts pour 2012, qui a été adopté par le Comité exécutif en juin 2011 (MC/EX/711).

193. Par sa résolution n° 1203 du 30 novembre 2010, le Conseil a autorisé le Comité exécutif à adopter un barème des quotes-parts pour l'année 2012 complètement aligné sur celui des Nations Unies et mis à jour après l'adhésion de nouveaux Etats Membres. Le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2012 est donc entièrement aligné sur celui des Nations Unies, moyennant l'application d'un coefficient de péréquation pour tenir compte du plus grand nombre de membres de l'ONU.

**PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET**  
**Objets de dépenses**  
**(montants exprimés en francs suisses)**

	2011 - MC/EX/710			Estimations pour 2012					Montant total
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaire de base		Autres dépenses	
	Fonct. <sup>1</sup>	Empl. <sup>1</sup>		Fonct. <sup>1</sup>	Empl. <sup>1</sup>	Fonctionnaires	Employés		
<b>A-1: DEPENSES FIXES DE PERSONNEL (statutaires)</b>									
<b>Siège</b>									
<b>Bureau du Directeur général</b>									
Directeur général et Directeur général adjoint	2		350 000	2		306 000			306 000
Bureau du Chef de Cabinet	3	3	673 000	4	3	367 000	364 000		731 000
Inspecteur général	5	1	690 000	5	1	468 000	114 000		582 000
Affaires juridiques	3	1	514 000	3	1	358 000	119 000		477 000
Conseillers régionaux principaux	5	1	711 000	5	1	527 000	115 000		642 000
Sécurité du personnel	1		97 000						
Médiateur	1		110 000	1		89 000			89 000
Coordination des questions de sexospécificité	1		85 000	1		76 000			76 000
Médecine du travail	1		100 000	1		89 000			89 000
<b>Coopération internationale et partenariats</b>	2	2	436 000	2	2	216 000	188 000		404 000
Organes directeurs	4	5	851 000	4	5	371 000	447 000		818 000
Médias et Communication	2		214 000	2		190 000			190 000
Relations avec les donateurs	2	1	280 000	2	1	164 000	99 000		263 000
Recherche sur la migration	2	2	462 000	2	2	186 000	253 000		439 000
<b>Gestion des migrations</b>	1	2	337 000	1	2	114 000	208 000		322 000
Migration et santé	2	1	325 000	2	1	207 000	93 000		300 000
Gestion de l'immigration et des frontières	2		194 000	2		180 000			180 000
Aide aux migrants	4		352 000	4		301 000			301 000
Migration de main-d'œuvre et développement humain	3		242 000	3		238 000			238 000
<b>Opérations et situations d'urgence</b>	1	2	344 000	2	2	185 000	253 000		438 000
Transition et réadaptation	1		102 000	1		93 000			93 000
Réinstallation et gestion des mouvements	2	2	434 000	1	2	108 000	241 000		349 000
<b>Gestion des ressources</b>	1	1	242 000	1	1	122 000	121 000		243 000
Gestion des ressources humaines	3	4	822 000	4	3	339 000	411 000		750 000
Technologie de l'information et communications	2	3	663 000	2	3	227 000	409 000		636 000
Comptabilité	2	2	455 000	2	2	172 000	260 000		432 000
Budget	2	1	304 000	2	1	166 000	121 000		287 000
Trésorerie	1	1	170 000	1	1	75 000	114 000		189 000
Services communs	1	4	613 000		5		678 000		678 000
Déplacements du personnel		1	213 000		1		185 000		185 000
<b>Comité de l'Association du personnel</b>		1	100 000		1		104 000		104 000
<b>Total - Siège</b>	<b>62</b>	<b>41</b>	<b>11 485 000</b>	<b>62</b>	<b>41</b>	<b>5 934 000</b>	<b>4 897 000</b>		<b>10 831 000</b>
<b>Centres administratifs</b>									
Manille (Philippines)	2	12	456 000	2	12	198 000	281 000		479 000
Panama (Panama)	1	1	133 000	1	1	98 000	24 000		122 000
<b>Total - Centres administratifs</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>589 000</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>296 000</b>	<b>305 000</b>		<b>601 000</b>
<b>Bureaux extérieurs</b>									
<b>Bureaux régionaux</b>									
Bangkok (Thaïlande)	5	4	706 000	5	4	389 000	284 000		673 000
Bruxelles (Belgique)	4	4	813 000	4	4	328 000	432 000		760 000
Vienne (Autriche)	3	3	605 000	3	3	270 000	291 000		561 000
Buenos Aires (Argentine)	3	2	409 000	3	2	262 000	88 000		350 000
San José (Costa Rica)	3	3	601 000	3	3	325 000	260 000		585 000
Le Caire (Egypte)	3	2	361 000	3	2	257 000	61 000		318 000
Dakar (Sénégal)	3	3	449 000	3	3	256 000	112 000		368 000
Pretoria (Afrique du Sud)	3	3	511 000	3	3	248 000	214 000		462 000
<b>Total partiel - Bureaux régionaux</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>4 455 000</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>2 335 000</b>	<b>1 742 000</b>		<b>4 077 000</b>
<b>Bureaux spéciaux de liaison</b>									
New York (Etats-Unis d'Amérique)	1		118 000	1		105 000			105 000
<b>Total partiel - Bureaux spéciaux de liaison</b>	<b>1</b>		<b>118 000</b>	<b>1</b>		<b>105 000</b>			<b>105 000</b>
<b>Total - Bureaux extérieurs</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>4 573 000</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>2 440 000</b>	<b>1 742 000</b>		<b>4 182 000</b>
<b>Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>16 647 000</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>8 670 000</b>	<b>6 944 000</b>		<b>15 614 000</b>

suite en page suivante

**PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET (suite)**  
**Objets de dépenses**  
**(montants exprimés en francs suisses)**

	2011 - MC/EX/710			Estimations pour 2012					
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Salaire de base		Autres dépenses	Montant total
	Fonct. <sup>1</sup>	Empl. <sup>2</sup>		Fonct. <sup>1</sup>	Empl. <sup>2</sup>	Fonctionnaires	Employés		
<b>A-1: DEPENSES FIXES DE PERSONNEL (statutaires) - suite</b>									
<b>Autres prestations dues au personnel</b>									
Indemnité de poste			6 257 000			7 850 000			7 850 000
Assurances maladie et accident			1 117 000			770 000	210 000		980 000
Cotisations à la CCPNU			3 993 000			2 692 000	942 000		3 634 000
Indemnités dues à la cessation de service			700 000					700 000	700 000
<b>A-1. Total partiel - Dépenses fixes de personnel (statutaires)</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>28 714 000</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>19 982 000</b>	<b>8 096 000</b>	<b>700 000</b>	<b>28 778 000</b>
<b>A-2: DEPENSES VARIABLES DE PERSONNEL (statutaires)</b>									
Prime de mobilité et d'affectation dans un lieu difficile			438 000			427 000			427 000
Allocation pour charge de famille			706 000			268 000	371 000		639 000
Prime de connaissances linguistiques			108 000				114 000		114 000
Allocation de logement			151 000			207 000			207 000
Indemnité pour frais d'étude			1 406 000			1 258 000			1 258 000
Congé dans les foyers			101 000			201 000			201 000
Frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation			258 000					258 000	258 000
Indemnité d'installation			212 000					212 000	212 000
<b>A-2. Total partiel - Dépenses variables de personnel (statutaires)</b>			<b>3 380 000</b>			<b>2 361 000</b>	<b>485 000</b>	<b>470 000</b>	<b>3 316 000</b>
<b>Total - Traitements et indemnités</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>32 094 000</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>22 343 000</b>	<b>8 581 000</b>	<b>1 170 000</b>	<b>32 094 000</b>
<b>B-1: DEPENSES FIXES NON LIEES AU PERSONNEL (statutaires)</b>									
Amortissement, location et entretien des bâtiments			1 307 000					1 307 000	1 307 000
<b>B-2: DEPENSES VARIABLES ET NON LIEES AU PERSONNEL</b>									
<b>Frais généraux de bureau</b>									
Achat et entretien de matériel et mobilier de bureau			325 000					325 000	325 000
Achat et entretien de matériel TI/TED			1 600 000					1 600 000	1 600 000
Fournitures de bureau, travaux d'imprimerie et autres services			360 000					360 000	360 000
<b>Total - Frais généraux de bureau</b>			<b>3 592 000</b>					<b>3 592 000</b>	<b>3 592 000</b>
<b>Communications</b>									
Courrier électronique			514 000					514 000	514 000
Téléphone			245 000					245 000	245 000
Télécopie			50 000					50 000	50 000
Poste et messagerie			176 000					176 000	176 000
<b>Total - Communications</b>			<b>985 000</b>					<b>985 000</b>	<b>985 000</b>
<b>Services contractuels</b>									
Vérification externe des comptes			90 000					90 000	90 000
Formation du personnel			656 000					656 000	656 000
Consultants			55 000					55 000	55 000
Assurances, frais de banque, sécurité, etc.			450 000					450 000	450 000
<b>Total - Services contractuels</b>			<b>1 251 000</b>					<b>1 251 000</b>	<b>1 251 000</b>
<b>Sessions des organes directeurs</b>									
Salaires			335 000					335 000	335 000
Documents			35 000					35 000	35 000
Location de bureaux, matériel, etc.			65 000					65 000	65 000
<b>Total - Sessions des organes directeurs</b>			<b>435 000</b>					<b>435 000</b>	<b>435 000</b>
<b>Déplacements et représentation</b>			<b>1 031 000</b>					<b>1 031 000</b>	<b>1 031 000</b>
<b>B-2. Total partiel - Dépenses variables non liées au personnel</b>			<b>5 987 000</b>					<b>5 987 000</b>	<b>5 987 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>39 388 000</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>22 343 000</b>	<b>8 581 000</b>	<b>8 464 000</b>	<b>39 388 000</b>

Note 1 : Les fonctionnaires relèvent de la catégorie des "Administrateurs"; les employés relèvent de la catégorie des "Services généraux".

**PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET  
EFFECTIFS**

	2011										2012									
	DG/ DGA	D2	D1	V	IV	III	II	Fonct.*	Empl.*	Total	DG/ DGA	D2	D1	V	IV	III	II	Fonct.*	Empl.*	Total
<b>STRUCTURE DE BASE</b>																				
<b>Siège</b>																				
<b>Bureau du Directeur général</b>																				
Directeur général et Directeur général adjoint	2							2		2	2							2		2
Bureau du Chef de Cabinet		1		1		1		3	3	6		1		2		1		4	3	7
Inspecteur général			1	3	1			5	1	6			1	3	1			5	1	6
Affaires juridiques			1		1	1		3	1	4			1		2			3	1	4
Conseillers régionaux principaux			2	3				5	1	6			3	2				5	1	6
Sécurité du personnel						1		1		1										
Médiateur					1			1		1			1					1		1
Coordination des questions de sexesopécificité						1		1		1				1				1		1
Médecine du travail						1		1		1				1				1		1
<b>Coopération internationale et partenariats</b>																				
Organes directeurs			2					2	2	4		2						2	2	4
Médias et Communication				3	1			4	5	9			3	1				4	5	9
Relations avec les donateurs				1		1		2	1	3			1		1			2	1	3
Recherche sur la migration				1		1		2	2	4			1		1			2	2	4
<b>Gestion des migrations</b>																				
Migration et santé			1					1	2	3		1						1	2	3
Migration de main-d'œuvre et développement humain			1	1				2	1	3		1	1					2	1	3
Gestion de l'immigration et des frontières				1	1			2		2			1	1				2		2
Aide aux migrants				1	2	1		4		4			1	2	1			4		4
<b>Opérations et situations d'urgence</b>																				
Transition et réadaptation			1					1	2	3		1		1				2	2	4
Réinstallation et gestion des mouvements				1		1		2	2	4			1					1	2	3
<b>Gestion des ressources</b>																				
Gestion des ressources humaines			1					1	1	2		1						1	1	2
Technologie de l'information et communications				1			1	2	3	5			1			1		2	3	5
Comptabilité				1	1			2	2	4			1		1			2	2	4
Budget				1		1		2	1	3			1		1			2	1	3
Trésorerie					1			1	1	2				1				1	1	2
Services communs						1		1	4	5									5	5
Déplacements du personnel									1	1									1	1
<b>Comité de l'Association du personnel</b>																				
									1	1									1	1
<b>Total - Siège</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>62</b>	<b>41</b>	<b>103</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>62</b>	<b>41</b>	<b>103</b>
<b>Centres administratifs</b>																				
Manille (Philippines)			1		1			2	12	14		1		1				2	12	14
Panama (Panama)				1				1	1	2			1					1	1	2
<b>Total - Centres administratifs</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			<b>3</b>	<b>13</b>	<b>16</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			<b>3</b>	<b>13</b>	<b>16</b>
<b>Bureaux extérieurs</b>																				
<b>Bureaux régionaux</b>																				
Bangkok (Thaïlande)			1		1	3		5	4	9		1		3	1			5	4	9
Bruxelles (Belgique)			1		1	2		4	4	8		1		2	1			4	4	8
Vienne (Autriche)			1		1	1		3	3	6		1		2				3	3	6
Buenos Aires (Argentine)			1		1	1		3	2	5		1		2				3	2	5
San José (Costa Rica)			1		1	1		3	3	6		1		2				3	3	6
Le Caire (Egypte)			1			2		3	2	5		1		1	1			3	2	5
Dakar (Sénégal)			1		2			3	3	6		1		2				3	3	6
Pretoria (Afrique du Sud)			1		1	1		3	3	6		1		2				3	3	6
<b>Bureaux spéciaux de liaison</b>																				
New York (Etats-Unis d'Amérique)			1					1		1		1						1		1
<b>Total - Bureaux extérieurs</b>			<b>9</b>		<b>8</b>	<b>11</b>		<b>28</b>	<b>24</b>	<b>52</b>			<b>9</b>	<b>16</b>	<b>3</b>			<b>28</b>	<b>24</b>	<b>52</b>
<b>Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>171</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>93</b>	<b>78</b>	<b>171</b>

Remarque : Dans certains cas, le grade du titulaire figurant dans ce tableau diffère du grade du poste qu'il occupe.

\* Les fonctionnaires relèvent de la catégorie des "Administrateurs" ; les employés relèvent de la catégorie des "Service généraux" (recrutés au plan local).

**FINANCEMENT DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET**  
**Barème des quotes-parts et contributions assignées**  
**(montants exprimés en francs suisses)**

194. La partie administrative du budget est financée par les contributions des Etats Membres, conformément au barème des quotes-parts pour 2012, approuvé par le Comité exécutif en juin 2011 (MC/EX/711).

ETATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2011 %	Contributions pour 2011	Quotes-parts pour 2012 %	Contributions pour 2012
	(1)	(2)	(3)	(4)
Afghanistan	0.0043	1 694	0.0043	1 694
Albanie	0.0108	4 254	0.0108	4 254
Algérie	0.1388	54 671	0.1387	54 631
Angola	0.0108	4 254	0.0108	4 254
Argentine	0.3111	122 536	0.3110	122 497
Arménie	0.0054	2 127	0.0054	2 127
Australie	2.0954	825 336	2.0948	825 100
Autriche	0.9225	363 354	0.9222	363 236
Azerbaïdjan	0.0163	6 420	0.0163	6 420
Bahamas	0.0195	7 681	0.0195	7 681
Bangladesh	0.0108	4 254	0.0108	4 254
Bélarus	0.0455	17 922	0.0455	17 922
Belgique	1.1653	458 988	1.1650	458 870
Belize	0.0011	433	0.0011	433
Bénin	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Bolivie (Etat plurinational de)	0.0076	2 993	0.0076	2 993
Bosnie-Herzégovine	0.0152	5 987	0.0152	5 987
Botswana	0.0195	7 681	0.0195	7 681
Brésil	1.7463	687 833	1.7459	687 675
Bulgarie	0.0412	16 228	0.0412	16 228
Burkina Faso	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Burundi	0.0011	433	0.0011	433
Cambodge	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Cameroun	0.0119	4 687	0.0119	4 687
Canada	3.4764	1 369 284	3.4755	1 368 930
Cap-Vert	0.0011	433	0.0011	433
République centrafricaine	0.0011	433	0.0011	433
Chili	0.2558	100 755	0.2558	100 755
Colombie	0.1561	61 485	0.1561	61 485
Congo	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Costa Rica	0.0369	14 534	0.0368	14 495
Côte d'Ivoire	0.0108	4 254	0.0108	4 254
Croatie	0.1051	41 397	0.1051	41 397
Chypre	0.0499	19 655	0.0499	19 655
République tchèque	0.3783	149 005	0.3782	148 965
République démocratique du Congo	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Danemark	0.7978	314 237	0.7976	314 159
République dominicaine	0.0455	17 922	0.0455	17 922
Equateur	0.0434	17 094	0.0433	17 055
Egypte	0.1019	40 136	0.1019	40 136
El Salvador	0.0206	8 114	0.0206	8 114
Estonie	0.0434	17 094	0.0433	17 055
Finlande	0.6135	241 645	0.6134	241 606
France	6.6373	2 614 300	6.6356	2 613 630
Gabon	0.0152	5 987	0.0152	5 987
Gambie	0.0011	433	0.0011	433
Géorgie	0.0065	2 560	0.0065	2 560
Allemagne	8.6914	3 423 369	8.6892	3 422 502
Ghana	0.0065	2 560	0.0065	2 560
Grèce	0.7490	295 016	0.7488	294 937
Guatemala	0.0304	11 974	0.0303	11 935
Guinée	0.0022	867	0.0022	867
Guinée-Bissau	0.0011	433	0.0011	433
Haïti	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Honduras	0.0087	3 427	0.0087	3 427
Hongrie	0.3154	124 230	0.3154	124 230
Inde	0.5789	228 017	0.5787	227 938
Iran (République islamique d')	0.2526	99 494	0.2525	99 455
Irlande	0.5398	212 616	0.5397	212 577
Israël	0.4163	163 972	0.4161	163 893
Italie	5.4189	2 134 396	5.4175	2 133 845
Jamaïque	0.0152	5 987	0.0152	5 987
Japon	13.5819	5 349 639	13.5785	5 348 300
Jordanie	0.0152	5 987	0.0152	5 987


suite en page suivante

**FINANCEMENT DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET (suite)**  
**Barème des quotes-parts et des contributions assignées**  
**(montants exprimés en francs suisses)**

ETATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2011 %	Contributions pour 2011	Quotes-parts pour 2012 %	Contributions pour 2012
	(1)	(2)	(3)	(4)
Kazakhstan	0.0824	32 456	0.0824	32 456
Kenya	0.0130	5 120	0.0130	5 120
Kirghizistan	0.0011	433	0.0011	433
Lettonie	0.0412	16 228	0.0412	16 228
Lesotho	0.0011	433	0.0011	433
Libéria	0.0011	433	0.0011	433
Libye	0.1398	55 064	0.1398	55 064
Lithuanie	0.0705	27 769	0.0704	27 729
Luxembourg	0.0976	38 443	0.0975	38 403
Madagascar	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Mali	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Malte	0.0184	7 247	0.0184	7 247
Mauritanie	0.0011	433	0.0011	433
Maurice	0.0119	4 687	0.0119	4 687
Mexique	2.5539	1 005 930	2.5532	1 005 654
Mongolie	0.0022	867	0.0022	867
Monténégro	0.0043	1 694	0.0043	1 694
Maroc	0.0629	24 775	0.0629	24 775
Namibie	0.0087	3 427	0.0087	3 427
Népal	0.0065	2 560	0.0065	2 560
Pays-Bas	2.0108	792 014	2.0103	791 817
Nouvelle-Zélande	0.2959	116 549	0.2959	116 549
Nicaragua	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Niger	0.0022	867	0.0022	867
Nigéria	0.0846	33 322	0.0845	33 283
Norvège	0.9442	371 901	0.9439	371 783
Pakistan	0.0889	35 016	0.0889	35 016
Panama	0.0238	9 374	0.0238	9 374
Paraguay	0.0076	2 993	0.0076	2 993
Pérou	0.0976	38 443	0.0975	38 403
Philippines	0.0976	38 443	0.0975	38 403
Pologne	0.8975	353 507	0.8973	353 429
Portugal	0.5539	218 170	0.5538	218 131
République de Corée	2.4498	964 927	2.4492	964 691
République de Moldova	0.0022	867	0.0022	867
Roumanie	0.1919	75 586	0.1918	75 546
Rwanda	0.0011	433	0.0011	433
Sénégal	0.0065	2 560	0.0065	2 560
Serbie	0.0401	15 795	0.0401	15 795
Sierra Leone	0.0011	433	0.0011	433
Slovaquie	0.1539	60 618	0.1539	60 618
Slovénie	0.1117	43 996	0.1116	43 957
Somalie	0.0011	433	0.0011	433
Afrique du Sud	0.4173	164 366	0.4172	164 327
Espagne	3.4438	1 356 444	3.4429	1 356 089
Sri Lanka	0.0206	8 114	0.0206	8 114
Soudan	0.0108	4 254	0.0108	4 254
Swaziland	0.0033	1 300	0.0033	1 300
Suède	1.1534	454 301	1.1531	454 183
Suisse	1.2249	482 464	1.2246	482 345
Tadjikistan	0.0022	867	0.0022	867
Thaïlande	0.2266	89 253	0.2265	89 214
Timor-Leste	0.0011	433	0.0011	433
Togo	0.0011	433	0.0011	433
Trinité-et-Tobago	0.0477	18 788	0.0477	18 788
Tunisie	0.0325	12 801	0.0325	12 801
Turquie	0.6688	263 427	0.6686	263 348
Ouganda	0.0065	2 560	0.0065	2 560
Ukraine	0.0943	37 143	0.0943	37 143
Royaume-Uni	7.1587	2 819 669	7.1568	2 818 920
République-Unie de Tanzanie	0.0087	3 427	0.0087	3 427
Etats-Unis d'Amérique	23.8469	9 392 816	23.8408	9 390 414
Uruguay	0.0293	11 541	0.0293	11 541
Venezuela (République bolivarienne du)	0.3404	134 077	0.3403	134 037
Viet Nam	0.0358	14 101	0.0358	14 101
Yémen	0.0108	4 254	0.0108	4 254
Zambie	0.0043	1 694	0.0043	1 694
Zimbabwe	0.0033	1 300	0.0033	1 300
	<b>100.0261</b>	<b>39 398 280</b>	<b>100.0000</b>	<b>39 388 000</b>

Note : L'Organisation compte au total 132 Membres.



A large, light gray, stylized number '11' is centered on the page. The number is composed of two vertical bars with horizontal caps at the top and bottom. The text 'PARTIE II' and 'OPERATIONS' is centered within the space between the two vertical bars.

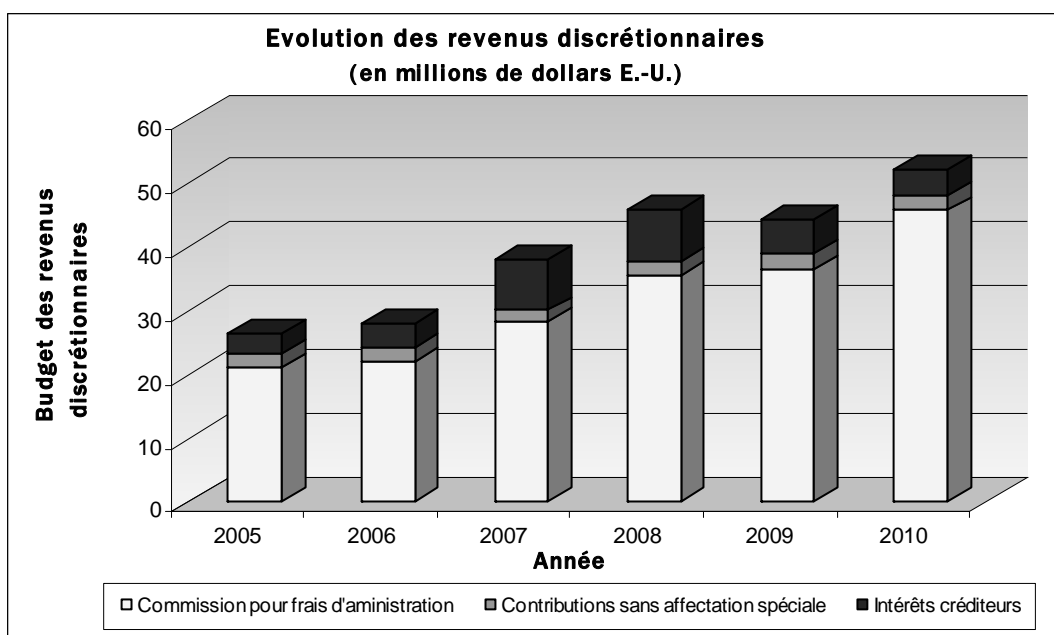
**PARTIE II**  
**OPERATIONS**



## Revenus discrétionnaires

## SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DISCRETIONNAIRES

195. Bien que les revenus discrétionnaires<sup>3</sup> fassent partie du budget des opérations, ils sont présentés séparément car ils servent de financement d'appoint pour la partie administrative du budget. Le diagramme ci-après, établi à partir des rapports financiers annuels, montre que les revenus discrétionnaires réellement générés ont augmenté au fil des ans, à mesure que se développaient les activités de l'Organisation.



196. Les prévisions annuelles de revenus discrétionnaires à des fins budgétaires sont fondées sur une moyenne triennale, ce qui permet de disposer d'une méthode objective d'estimation du niveau des revenus discrétionnaires, et de faciliter le processus budgétaire en améliorant la prévisibilité et la transparence. Une partie des revenus discrétionnaires est allouée au Fonds 1035 et au dispositif de sécurité du personnel, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil. A la fin de l'exercice, le solde restant après couverture des dépenses imprévues est porté au crédit d'un mécanisme de réserve de revenus discrétionnaires. Des fonds seront retirés de cette réserve si le montant des revenus discrétionnaires disponibles à la fin de l'exercice financier est inférieur au montant projeté pour l'exercice. Cette approche permet de répondre aux préoccupations que suscitent les fluctuations des prévisions de revenus discrétionnaires au cours de l'exercice financier.

197. Les projections de revenus discrétionnaires pour 2012 sont calculées sur la base de la moyenne triennale établie comme suit :

- 43,7 millions de dollars E.-U. – Programme et Budget pour 2011 (MC/2297)
- 52,1 millions de dollars E.-U. – Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 (MC/2313)
- 44,3 millions de dollars E.-U. – Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2009 (MC/2293)
- Montant total pour ces trois années : 140,1 millions de dollars E.-U..

198. La moyenne triennale (140,1 divisé par trois), qui s'élève à 46,7 millions de dollars E.-U., représente les prévisions de revenus discrétionnaires pour 2012.

<sup>3</sup> Les revenus discrétionnaires sont composés des revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés à des projets, des intérêts créditeurs et des contributions sans affectation spéciale.

## SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DISCRETIONNAIRES

### TABLEAU RECAPITULATIF (EN DOLLARS E.-U.)

Sources	2012
<b>REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS D'ADMINISTRATION LIES AUX PROJETS</b>	
Commission pour frais d'administration	31 670 000
Partie de la commission pour frais d'administration destinée à financer les dépenses de sécurité du personnel	7 558 000
<b>Total des revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets</b>	<b>39 228 000</b>
<b>REVENUS DIVERS</b>	
Contributions sans affectation spéciale	2 171 000
Intérêts créditeurs	5 310 000
<b>Total des revenus divers</b>	<b>7 481 000</b>
<b>Total</b>	<b>46 709 000</b>

Application*	2012
<b>REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS D'ADMINISTRATION LIES AUX PROJETS</b>	
Personnel et services du Siège	7 593 000
Personnel et services des bureaux régionaux	11 350 000
Personnel et services du Centre administratif de Manille	4 223 000
Personnel et services du Centre administratif de Panama	720 000
Personnel et services des bureaux spéciaux de liaison	619 000
Personnel et services des bureaux de pays	1 195 000
Centre africain de renforcement des capacités	399 000
Activités et appuis à l'échelle mondiale	2 294 000
PRISM	2 000 000
Sécurité du personnel	7 558 000
Activités et structures non inscrites au budget	1 277 000
<b>Total des revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets</b>	<b>39 228 000</b>
<b>REVENUS DIVERS</b>	
Personnel et services des bureaux de pays	1 198 000
Fonds 1035 – première ligne de crédit	1 400 000
Fonds 1035 – deuxième ligne de crédit	4 663 000
Activités et appuis à l'échelle mondiale	220 000
<b>Total des revenus divers</b>	<b>7 481 000</b>
<b>Total</b>	<b>46 709 000</b>

\* Les détails de l'application des revenus discrétionnaires sont donnés aux paragraphes 203 à 241 et aux pages 2 à 7 de l'annexe III.

## PERSONNEL ET SERVICES FINANCES PAR LES REVENUS DISCRETIONNAIRES

Activités	Dépenses administratives et de personnel	Autres dépenses	Total
<b>REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS D'ADMINISTRATION LIES AUX PROJETS</b>			
1. Siège	7 593 000		7 593 000
2. Hors Siège – Centres administratifs	4 943 000		4 943 000
3. Hors Siège – Bureaux régionaux et bureaux spéciaux de liaison	11 969 000		11 969 000
4. Hors Siège - Bureaux de pays	1 195 000		1 195 000
5. Centre africain de renforcement des capacités	399 000		399 000
6. Spécialistes de l'immigration et de la gestion des frontières	645 000		645 000
7. Bureau de l'Inspecteur général	315 000		315 000
8. Médias et communication	215 000		215 000
9. Recherche	90 000		90 000
10. Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques	492 000		492 000
11. Expert des situations d'urgence et d'après-crise	232 000		232 000
12. Technologie de l'information	2 000 000		2 000 000
13. Sécurité du personnel	879 000	6 679 000	7 558 000
14. Publications		175 000	175 000
15. Activités liées aux questions de sexospécificité		110 000	110 000
16. Cours sur le droit international de la migration		20 000	20 000
17. Activités et structures non inscrites au budget	1 277 000		1 277 000
<b>Total partiel</b>	<b>32 244 000</b>	<b>6 984 000</b>	<b>39 228 000</b>
<b>REVENUS DIVERS</b>			
18. Hors Siège – Bureaux de pays	1 198 000		1 198 000
19. Processus consultatifs régionaux		25 000	25 000
20. Assistance humanitaire aux migrants en détresse		75 000	75 000
21. Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)	15 000	15 000	30 000
22. Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine	10 000	50 000	60 000
23. Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla		20 000	20 000
24. Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)		10 000	10 000
<b>REVENUS DIVERS (suite)</b>			
25. Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition	340 000	5 723 000	6 063 000
<b>Total partiel</b>	<b>1 563 000</b>	<b>5 918 000</b>	<b>7 481 000</b>
<b>Total général</b>	<b>33 807 000</b>	<b>12 902 000</b>	<b>46 709 000</b>

## INTRODUCTION

199. La présente section donne un aperçu des sources et de l'application des revenus discrétionnaires. Les dépenses couvertes par les revenus discrétionnaires apparaissent dans deux sous-rubriques distinctes, "Revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets" et "Revenus divers", afin de faciliter la prise de décisions par les Etats Membres. L'allocation de fonds provenant de la commission pour frais d'administration pour couvrir les structures de base et les services essentiels s'appuie sur les résolutions du Conseil n° 1110 du 3 décembre 2004 et n° 1129 du 2 décembre 2005, tandis que l'allocation des revenus divers s'appuie sur les résolutions du Conseil n° 1035 du 29 novembre 2000 et n° 1150 du 7 juin 2007.

200. Les crédits alloués aux bureaux de pays apparaissent dans les deux sous-rubriques précitées, le budget des revenus divers n'étant pas suffisant pour combler l'ensemble des besoins budgétaires. Etant donné qu'une part importante des revenus divers est affectée au Fonds 1035, le solde n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses se rapportant aux bureaux de pays. C'est pourquoi, la commission pour frais d'administration liés aux projets est utilisée pour combler le manque. Il s'agit là d'une incohérence dans l'application de la résolution du Conseil n° 1110 du 3 décembre 2004 qui oriente l'application de la commission pour frais d'administration liés aux projets. Cette situation a déjà été signalée dans le Rapport financier de 2010, et sera examinée dans le cadre des discussions en cours sur la réforme budgétaire.

201. Les détails sur les postes fonctionnels, les dépenses administratives et les autres postes budgétaires financés par les revenus discrétionnaires sont donnés à l'annexe III.

202. Le personnel, les services et les activités financés par les revenus discrétionnaires sont présentés ci-après.

## REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS D'ADMINISTRATION LIES AUX PROJETS

### 1. Siège

203. Les postes essentiels d'élaboration, de mise en œuvre et de gestion des projets généraux et d'appui aux fonctions régionales et mondiales sont financés par la partie administrative du budget. En raison de l'application continue du principe de croissance nominale zéro au fil des ans, certaines dépenses liées à la structure de base et dépenses administratives connexes sont financées par l'élément des revenus discrétionnaires correspondant à la commission pour frais d'administration liés aux projets.

*Ressources inscrites au budget : 7 593 000 dollars E.-U.*

### 2. Hors Siège – Centres administratifs

204. Les centres administratifs de Manille et de Panama sont considérés comme des extensions du Siège et fournissent un soutien administratif à l'ensemble de l'Organisation. La majeure partie des fonctions qu'assurent ces deux centres sont des fonctions de soutien administratif général et sont donc couvertes par les revenus discrétionnaires.

*Ressources inscrites au budget : 4 943 000 dollars E.-U.*

### **3. Hors Siège – Bureaux régionaux et bureaux spéciaux de liaison**

205. Conformément à la politique de l'Organisation consistant à imputer directement les dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent – ce qu'il est convenu d'appeler la "projectisation" –, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel dans les bureaux extérieurs sont directement imputées aux projets auxquels elles se rapportent. Cependant, certains postes de personnel, certaines fonctions et dépenses administratives connexes dans les bureaux régionaux et les bureaux spéciaux de liaison ne peuvent pas être attribués à des projets en particulier car ils consistent à assurer une supervision générale et ont des fonctions régionales. Dans ces conditions, les fonds permettant de financer ces fonctions sur le terrain proviennent des revenus discrétionnaires.

*Ressources inscrites au budget : 11 969 000 dollars E.-U.*

### **4. Hors Siège – Bureaux de pays**

206. En accord avec la politique (dite de "projectisation") de l'Organisation consistant à imputer directement au budget des projets les dépenses qui s'y rapportent, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel des bureaux extérieurs sont directement imputées aux projets correspondants. Dans certains cas, toutefois, l'Administration décide de soutenir des bureaux de pays dont les fonds de projets sont insuffisants pour financer intégralement les structures administratives, notamment lorsqu'il s'agit d'activités de liaison ou de la création ou du maintien d'une présence, considérées comme un investissement dans la perspective de projets potentiels.

*Ressources inscrites au budget : 1 195 000 dollars E.-U.*

### **5. Centre africain de renforcement des capacités**

207. Le Centre africain de renforcement des capacités, créé à Moshi (République-Unie de Tanzanie) en collaboration avec le Gouvernement de ce pays, vise les objectifs suivants : a) contribuer à la compréhension, à l'échelle internationale, des migrants et des questions relatives à la migration ; b) favoriser en Afrique une gouvernance saine en matière migratoire ; c) élaborer, institutionnaliser et proposer des programmes de formation, sur place et à l'extérieur, en matière de gestion de la migration ; et d) renforcer les capacités de gestion de la migration des Etats africains. Pour atteindre ces objectifs, l'OIM collabore étroitement avec l'ensemble des pouvoirs publics, organismes régionaux et autres parties prenantes du continent.

*Ressources inscrites au budget : 399 000 dollars E.-U.*

### **6. Spécialistes de l'immigration et de la gestion des frontières**

208. Quatre postes de spécialistes de l'immigration et de la gestion des frontières, en Europe, en Asie, en Amérique latine et en Afrique, permettent de mettre à disposition l'expertise requise pour élaborer et mettre en œuvre des projets de coopération technique et de renforcement des capacités, promouvoir la planification stratégique, donner des orientations, mettre en place et assurer des formations, et nouer des partenariats avec des gouvernements et des institutions.

*Ressources inscrites au budget : 645 000 dollars E.-U.*

### **7. Bureau de l'Inspecteur général**

209. Deux fonctionnaires chargés de la mise en conformité, en Afrique et en Asie, appuient les fonctions de supervision et de contrôle interne de l'Organisation. Ils aident à faire en sorte que les objectifs de l'OIM soient réalisés dans le respect des règles, règlements et normes éthiques de

l'Organisation ; ils détectent les fraudes, les gaspillages, les abus et les irrégularités de gestion, et contribuent à la gestion et à la minimisation des risques.

*Ressources inscrites au budget : 315 000 dollars E.-U.*

## **8. Médias et communication**

210. Deux responsables Médias et communication, en Asie et dans les Amériques, contribuent à faire connaître et comprendre l'OIM en tant que principale organisation intergouvernementale chargée des migrations et comme pôle de référence essentiel en ce qui concerne l'information sur les migrations sur ces deux continents.

*Ressources inscrites au budget : 215 000 dollars E.-U.*

## **9. Recherche**

211. Trois postes de recherche, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, appuient la réalisation et la gestion d'activités de recherche appliquée sur les questions migratoires afin d'améliorer l'exécution des programmes. Ils contribuent à la sensibilisation aux phénomènes migratoires internationaux et à leur compréhension, tant au sein de l'OIM qu'à l'extérieur.

*Ressources inscrites au budget : 90 000 dollars E.-U.*

## **10. Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques**

212. Grâce à ses diverses activités, l'Organisation a recueilli au fil des ans un grand nombre de données sur la santé des migrants. Les pouvoirs publics et les organismes partenaires dépendent de l'OIM pour l'obtention d'informations fondées sur des observations factuelles concernant la santé des migrants, d'autant que les relations complexes entre la migration et la santé suscitent une prise de conscience croissante à l'échelle internationale. En conséquence, une priorité élevée est accordée au soutien de l'OIM et à son savoir-faire technique en matière d'analyse de données aux fins de prévention, de sensibilisation, d'orientations générales et de fixation de stratégies. Pour assurer la poursuite de la croissance et le soutien à l'élaboration de programmes, de hauts responsables chargés de la santé dans le contexte migratoire sont placés de façon stratégique de manière à fonctionner comme points focaux pour la coordination régionale, la fixation de normes et l'apport d'un soutien technique. Ces hauts responsables répondent en outre aux besoins des gouvernements en matière de conseils d'assistance sur la santé dans le contexte migratoire, notamment dans les régions confrontées à de nouveaux défis dus à des flux migratoires changeants ou accrus et/ou à un accès compromis aux services de santé.

*Ressources inscrites au budget : 492 000 dollars E.-U.*

## **11. Expert des situations d'urgence et d'après-crise**

213. Un expert des situations d'urgence et d'après-crise, en Amérique latine, complète l'action du Département des opérations et des situations d'urgence en appuyant les politiques et les stratégies mondiales, et en formulant des orientations sur le rôle de l'OIM dans le domaine de l'atténuation et de la gestion des crises et du redressement.

*Ressources inscrites au budget : 232 000 dollars E.-U.*

## 12. Technologie de l'information

214. Des efforts seront faits pour mettre à jour et renforcer la technologie existante et les systèmes d'information mis en place à l'échelle de l'Organisation, grâce à plusieurs projets en cours ou prévus qui doivent permettre à l'Organisation de continuer à fournir un appui efficace et performant aux structures administratives et opérationnelles. Ces efforts répondent à l'objectif de maximiser les avantages d'un système intégré de gestion des ressources.

*Ressources inscrites au budget : 2 000 000 dollars E.-U.*

## 13. Sécurité du personnel

215. Les organisations internationales ont renforcé les efforts engagés pour améliorer la gestion de la sécurité des personnes et des biens en réponse aux menaces grandissantes qui pèsent sur la sûreté et la sécurité du personnel. Consciente des menaces potentielles auxquelles sont confrontés les membres de son personnel dans certains environnements dangereux, l'OIM participe au mécanisme de l'UNDSS.

216. Eu égard au problème de sécurité croissant qui se pose aux travailleurs humanitaires, le Conseil a adopté les résolutions n° 1111 du 3 décembre 2004 et n° 1129 du 2 décembre 2005, à l'effet d'approuver l'utilisation d'une partie des rentrées de fonds provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets aux fins de couvrir les frais de participation de l'Organisation au mécanisme de l'UNDSS, ainsi que les dépenses liées aux structures en charge de la sécurité du personnel et à la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle dans les bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier. Les procédures ainsi établies se sont révélées efficaces dans la détermination des besoins de sûreté et de sécurité des structures hors Siège d'un point de vue technique et jouent un rôle déterminant dans l'adoption de pratiques et de normes de sécurité raisonnables. Les besoins de sécurité sont évalués et les dispositions prises en la matière font l'objet de contrôles constants dans tous les bureaux extérieurs de l'OIM, et le personnel reçoit une formation en matière de sécurité. Le poste de chef de l'Unité de sécurité du personnel, qui était auparavant couvert par la partie administrative du budget, sera financé en 2012 par le dispositif de sécurité du personnel pour absorber les augmentations statutaires de cette partie du budget.

217. Etant donné le caractère imprévisible des situations pouvant poser un problème de sécurité et l'ampleur des incidents récents liés à la sécurité, les modifications apportées au budget seront indiquées dans des révisions ultérieures du présent document. L'utilisation effective des fonds provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets aux fins de financement de la redevance de l'UNDSS et d'autres dépenses connexes continuera de faire l'objet de comptes rendus séparés dans le rapport financier annuel.

*Ressources inscrites au budget : 7 558 000 dollars E.-U.*

## 14. Publications

218. Les publications de l'OIM ont considérablement augmenté ces dernières années, et la tendance se poursuit. Le catalogue actuel des publications contient plus de 600 titres. Pour accroître son lectorat et développer la vente de ses publications, l'OIM devrait consentir un investissement plus grand dans des activités de commercialisation et de promotion. Des efforts seront faits pour : a) participer davantage aux foires internationales du livre, accroître les accords de publicité destinés à promouvoir les publications, leur donner une visibilité accrue et les rendre plus accessibles dans d'autres régions grâce à des partenariats avec des éditeurs locaux et régionaux ; et b) rationaliser les processus de vente et de distribution en renforçant la coopération avec les librairies déjà créées dans un certain nombre de bureaux extérieurs. Il est en outre projeté d'accroître le nombre des publications paraissant dans les trois langues officielles de l'Organisation.



- Nouvelles et informations sur les programmes de l'OIM

219. L'OIM continuera à présenter ses programmes dans un certain nombre de publications périodiques, comme *Migrations*, des brochures d'information, des manuels et autres dépliant.

- Revue spécialisée de l'OIM : *International Migration*

220. La production de cette revue restera confiée à l'équipe de rédaction de l'Université Georgetown, qui en est responsable depuis 2002. Par suite d'une augmentation considérable du nombre d'articles présentés et des demandes d'un lectorat grandissant, la revue paraît désormais six fois par an.

- Série *Migration Research*

221. La série *Migration Research* rend les conclusions des recherches facilement accessibles aux décideurs, et porte les résultats des recherches sur la migration présentant un intérêt pour l'élaboration des politiques à l'attention d'un lectorat plus large et de manière plus rapide que ne pourraient le faire des revues et ouvrages scientifiques. Plus de 40 titres sont parus dans cette série.

- Publications

222. L'Organisation produit aussi un nombre considérable de publications (études, monographies, livres) par l'intermédiaire de ses bureaux du monde entier et de son Siège, soit directement soit au titre d'accords de copublication avec d'autres organisations ou avec des entreprises commerciales. L'OIM travaille également en partenariat avec les Publications des Nations Unies.

223. Constamment mise à jour, la librairie en ligne de l'OIM propose un large éventail de publications de l'OIM dans les trois langues officielles. De nombreuses publications peuvent être téléchargées gratuitement.

- Rapport *Etat de la migration dans le monde*

224. Publié chaque année en anglais, en français et en espagnol, le Rapport *Etat de la migration dans le monde* est la publication phare de l'OIM sur la migration internationale. Son objectif immédiat est triple : a) présenter à différentes parties prenantes les conclusions politiques découlant de recherches solides, ainsi que des options pratiques ; b) analyser les flux et les tendances migratoires ; et c) passer en revue les faits nouveaux sur la scène migratoire dans les grandes régions du monde.

*Ressources inscrites au budget : 175 000 dollars E.-U.*

## **15. Activités liées aux questions de sexospécificité**

225. L'OIM a à cœur de faire prendre conscience des questions relatives à l'égalité des sexes dans toute l'Organisation, et d'intégrer la politique qu'elle défend en la matière dans ses programmes afin de tenir compte des besoins sexospécifiques des migrants hommes et femmes. L'un de ses objectifs prioritaires est d'affirmer son rôle d'acteur incontournable sur les questions relatives aux disparités entre les sexes et à la migration dans le monde auprès des donateurs, des institutions des Nations Unies, des pays de destination et d'origine et de la société civile. Pour renforcer la position de l'Organisation, de nouveaux principes et des activités ou manifestations novatrices sont en cours d'élaboration. Un soutien sera fourni aux structures hors Siège pour les initiatives dont les objectifs et les résultats favorisent une meilleure prise en considération des questions relatives à la parité des sexes dans l'ensemble de l'Organisation.

226. Pour renforcer et développer ses activités de formation en cours sous l'angle des questions de genre, l'OIM élaborera des matériels de formation pouvant être utilisés par son personnel dans le monde entier. L'accent sera également mis sur l'organisation d'ateliers de formation visant à faire mieux connaître la politique du genre de l'OIM, les notions essentielles relatives au genre et l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, l'analyse et la planification des questions de genre, la sexospécificité dans l'élaboration des projets, ainsi que la position de l'OIM sur cette question au sein du système interinstitutions des Nations Unies.

*Ressources inscrites au budget : 110 000 dollars E.-U.*

## **16. Cours sur le droit international de la migration**

227. Face à l'intérêt manifesté par les gouvernements, l'OIM organise un cours annuel à l'intention des fonctionnaires des différents ministères chargés d'élaborer des politiques et des textes de lois sur la migration et de les faire appliquer. Cette formation donne un vaste aperçu du droit international de la migration, tout en traitant de questions migratoires présentant un intérêt particulier. Le dialogue et la coopération entre les départements gouvernementaux au niveau national sont également encouragés.

*Ressources inscrites au budget : 20 000 dollars E.-U.*

## **17. Activités et structures non inscrites au budget**

228. Une gestion saine et des prises de décisions prudentes doivent régir la mise en œuvre des projets dans le monde, eu égard à la croissance significative des activités de l'Organisation, des risques qu'elles comportent et des priorités migratoires changeantes. L'Administration a mis en place des mesures et des politiques de contrôle interne destinées à limiter les risques inhérents à la complexité des opérations de l'OIM. Cependant, des facteurs impondérables susceptibles d'avoir d'importantes conséquences financières peuvent entrer en jeu, tels que : a) des besoins émergents qu'il n'était pas possible de prévoir de manière réaliste ; b) des exigences de cofinancement, dans les cas où des donateurs ne financent qu'une partie des dépenses totales d'un projet et où l'OIM s'engage à mettre en œuvre ledit projet en espérant être en mesure de mobiliser le reste des fonds nécessaires ; et c) la nécessité de trouver des crédits-relais pour assurer la transition entre la phase des opérations d'urgence et les activités migratoires normales, dans les cas où il pourrait être coûteux de réduire des structures qui devront ensuite être reconstruites.

229. Compte tenu de la structure financière de l'OIM, qui repose sur le principe de l'imputation des dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent, et en l'absence d'autres sources de revenus, les dépenses non inscrites au budget découlant de facteurs imprévus sont couvertes en fin d'exercice par les revenus discrétionnaires additionnels éventuels, après que toutes les autres possibilités ont été épuisées.

*Ressources inscrites au budget : 1 277 000 dollars E.-U.*

## **REVENUS DIVERS**

### **18. Hors Siège – Bureaux de pays**

230. En accord avec la politique (dite de "projectisation") de l'Organisation consistant à imputer directement au budget des projets les dépenses qui s'y rapportent, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel des bureaux extérieurs sont directement imputées aux projets correspondants. Dans certains cas, toutefois, l'Administration décide de soutenir des bureaux de pays dont les fonds de projets sont insuffisants pour financer intégralement les structures administratives, notamment lorsqu'il s'agit d'activités de liaison ou de la création ou du maintien d'une présence, considérées comme un investissement dans la perspective de projets potentiels.

*Ressources inscrites au budget : 1 198 000 dollars E.-U.*

## **19. Processus consultatifs régionaux**

231. Pour répondre à la complexité et à la diversité croissantes des migrations internationales, un certain nombre de processus consultatifs régionaux (PCR) axés sur les questions migratoires ont été créés ces dernières années. Organisées à intervalles réguliers, ces consultations offrent aux participants l'occasion de communiquer et d'échanger des informations sur des questions migratoires d'actualité. Elles permettent de faciliter et d'approfondir les échanges d'idées entre PCR et d'examiner les moyens de renforcer les liens de coopération à l'avenir. S'appuyant sur l'action menée par le passé par l'OIM en matière d'organisation et de soutien d'un certain nombre de PCR, l'Administration juge important de renforcer ses structures pour consolider l'engagement de l'Organisation dans ces processus.

*Ressources inscrites au budget : 25 000 dollars E.-U.*

## **20. Assistance humanitaire aux migrants en détresse**

232. Bien que la responsabilité de porter assistance aux migrants en détresse incombe aux pouvoirs publics des pays d'origine, ceux-ci sont souvent incapables de répondre aux besoins immédiats. C'est pourquoi, l'OIM est fréquemment sollicitée par les gouvernements et les institutions internationales, à très courte échéance, pour apporter une aide humanitaire d'urgence aux migrants, notamment lorsqu'ils se trouvent dans des circonstances migratoires difficiles pour lesquelles des fonds ne peuvent pas être facilement débloqués.

233. Le programme d'Assistance humanitaire aux migrants en détresse, qui sert de mécanisme de financement pour fournir une réponse globale et efficace en temps utile, tente : a) d'apporter une aide humanitaire flexible et rapide aux migrants en détresse, se trouvant dans une situation difficile, pour lesquels les programmes existants ne prévoient rien ; et b) de tirer de l'information recueillie dans la fourniture de cette assistance, un tableau plus clair des tendances changeantes de la migration irrégulière, afin d'aider la communauté internationale à formuler des parades pouvant être incorporées dans les programmes futurs de l'OIM.

*Ressources inscrites au budget : 75 000 dollars E.-U.*

## **21. Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)**

234. A titre de service aux Etats et au grand public, l'OIM continuera de fournir des informations sur la migration internationale et les questions connexes en Amérique latine, aux Caraïbes et dans d'autres régions géographiques. Cette information a été réunie au fil des ans à partir de sources fiables, telles que les milieux universitaires, les spécialistes de la migration et les unités de projets et d'information travaillant sur la migration dans la région. Elle permet de comprendre et de surveiller les caractéristiques et l'ampleur des mouvements migratoires dans la région. Le CIMAL a publié et actualisé un registre bibliographique des publications sur la migration, le transfert inverse de technologie, les ressources humaines et autres questions connexes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il joue en outre un rôle majeur dans la promotion et l'utilisation d'outils et de méthodes modernes de diffusion de l'information, afin d'améliorer la compatibilité des systèmes régionaux.

*Ressources inscrites au budget : 30 000 dollars E.-U.*

## **22. Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI), Amérique latine**

235. Cette activité est décrite à la section IV.3.5 du présent document, qui précise le montant total des contributions fournies par les bailleurs de fonds. Ce paragraphe ne reflète que l'allocation

supplémentaire prélevée sur les revenus discrétionnaires pour renforcer les structures de l'OIM à l'appui du PLACMI, dont une partie doit être utilisée pour aider l'Organisation des Etats américains à organiser le cours annuel interaméricain sur la migration internationale avec la Direction nationale de la migration en Argentine. Ce cours offre l'occasion d'harmoniser les politiques migratoires dans la région et a contribué à améliorer la gestion et l'administration des migrations. Le financement combiné du PLACMI s'élève à 1 901 200 dollars E.-U..

*Ressources inscrites au budget : 60 000 dollars E.-U.*

### **23. Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla**

236. Cette activité est décrite à la section IV.3.6 du présent document, qui précise le montant total des contributions fournies par les bailleurs de fonds. Ce paragraphe ne reflète que l'allocation supplémentaire prélevée sur les revenus discrétionnaires pour renforcer les structures de l'OIM à l'appui du Processus de Puebla. Le financement combiné du Processus de Puebla s'élève à 361 600 dollars E.-U..

*Ressources inscrites au budget : 20 000 dollars E.-U.*

### **24. Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)**

237. L'objectif général de ce projet est de renforcer le rôle de l'OCAM en tant que mécanisme de consultation, de coordination et de coopération pour faire face aux problèmes migratoires dans le cadre du processus d'intégration régionale. Ce projet s'appuie sur l'élaboration d'activités de coopération par le biais du réseau de communication électronique de l'OCAM et sur la modernisation des systèmes administratifs de migration. Une allocation est prélevée sur les revenus discrétionnaires en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour l'intégration régionale.

*Ressources inscrites au budget : 10 000 dollars E.-U.*

### **25. Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition**

238. Ce mécanisme de financement a été établi par le Conseil en vertu de la résolution n° 1035 du 29 novembre 2000, qui invite le Directeur général à allouer des revenus discrétionnaires pour l'élaboration de projets de migration en faveur des Etats Membres en développement et de ceux dont l'économie est en transition. Appelé Fonds 1035, ce mécanisme offre un moyen souple de répondre rapidement et efficacement aux priorités des Etats Membres qui remplissent les conditions requises.

239. En réponse à la demande des Etats Membres visant à la mise en place d'un financement supplémentaire, le Fonds 1035 a été élargi en vertu de la résolution n° 1150 du 7 juin 2007 adoptée par le Conseil à sa quatre-vingt-treizième session (extraordinaire). Cette résolution demandait au Directeur général d'allouer 25 % des revenus discrétionnaires (non compris l'allocation pour les dépenses de sécurité) au-delà de l'estimation de 20,5 millions de dollars E.-U. contenue dans le Programme et Budget de 2007, au Fonds 1035 élargi devant être instauré à compter de 2008. Les critères et lignes directrices régissant l'utilisation des fonds additionnels (deuxième ligne) sont généralement les mêmes que ceux applicables aux crédits du Fonds 1035, sauf que les Etats Membres tombant sous le coup des dispositions de l'article 4 de la Constitution de l'OIM ne sont pas admis à bénéficier d'un financement au titre de la deuxième ligne.

240. Les lignes directrices et critères détaillés de ce Fonds 1035 élargi offrent des orientations pratiques sur le fonctionnement et la gestion des deux lignes de crédits. On peut en prendre connaissance dans les trois langues officielles en consultant la page du site Internet de l'OIM consacrée au Fonds 1035 ([www.iom.int/1035/](http://www.iom.int/1035/)).

241. En résumé, le Fonds 1035 fonctionne selon les paramètres décrits ci-dessous.

- Comme principal critère d'admissibilité, l'OIM utilise la version la plus récente de la liste des pays ayant des revenus faibles à intermédiaires de la tranche supérieure telle qu'établie par la Banque mondiale. Les pays qui, selon la liste de la Banque mondiale, pourraient normalement prétendre à un financement à ce titre en sont exclus dès l'instant où ils adhèrent à l'Union européenne.
- La priorité est accordée aux projets de renforcement de capacités dans les différents domaines d'activité de l'OIM, notamment la recherche et les études de faisabilité relatives à de telles activités.
- Les projets nationaux et régionaux peuvent faire l'objet d'un financement au titre du Fonds.
- Les projets offrant de bonnes perspectives de financement futur, et ceux destinés à assurer un cofinancement à l'appui d'engagements pris par des donateurs importants ou à apporter des crédits-relais continuent à être pris en considération.
- Le Fonds 1035 ne peut être mis à contribution pour le financement de certains types d'activités de l'OIM. Il s'agit des activités suivantes :
  - Les mouvements : activités supervisées par la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements de l'OIM, y compris les programmes traditionnels de transport et de réinstallation des réfugiés et des migrants ;
  - Les urgences : activités supervisées par la Division de préparation et de réponse de l'OIM ; par exemple, celles menées en réponse au tremblement de terre en Haïti ;
  - Les grandes conférences et manifestations similaires, qui sont la continuation de dialogues en cours et autres activités similaires déjà bien établies. Cependant, d'autres conférences et manifestations similaires pouvant favoriser le lancement de nouveaux processus régionaux, une nouvelle couverture géographique ou le renforcement de la planification et de la mise en œuvre des programmes entre l'OIM et les Etats Membres ne sont pas exclues ;
  - Les projets finançant pour l'essentiel des dépenses administratives et de personnel, y compris les projets proposés dans le but spécifique d'ouvrir un bureau de l'OIM, sont exclus. Les dépenses administratives et de personnel de l'OIM peuvent toutefois être incorporées dans le budget de mise en œuvre d'un projet selon l'approche habituelle de l'OIM qui consiste à imputer sur le budget des projets les dépenses qui s'y rapportent directement ;
  - Les projets de retour volontaire assisté, à moins qu'ils ne comprennent des éléments significatifs de renforcement des capacités des gouvernements en plus d'un volet de retour.
- Dans le contexte des projets régionaux, les pays qui ne sont pas Membres de l'OIM peuvent bénéficier du Fonds 1035 uniquement si le projet profite à une majorité d'Etats Membres.
- Les Etats non membres ne peuvent pas demander à bénéficier du Fonds 1035.
- Les niveaux maximaux de financement ci-après sont d'application :
  - Première ligne de crédit : 100 000 dollars E.-U. pour les projets nationaux et régionaux. Exceptionnellement, des allocations supérieures pourront être accordées pour des projets régionaux, jusqu'à concurrence de 200 000 dollars E.-U. ;

- Deuxième ligne de crédit : 200 000 dollars E.-U. pour les projets nationaux et 300 000 dollars E.-U. pour les projets régionaux. Au-delà de ces sommes, les demandes de financement ne sont pas prises en considération.
- Les deux lignes de crédits font l'objet d'un suivi et de rapports comptables distincts.
- Afin d'assurer sa gestion correcte, le Fonds 1035 finance également des fonctions d'appui.

*Ressources inscrites au budget : 6 063 000 dollars E.-U.*



# Informations générales et financement





## OPERATIONS

(montants exprimés en dollars E.-U.)

242. La partie opérationnelle du budget est financée par les contributions volontaires.

## INTRODUCTION

243. Les activités de l'Organisation sont financées, le plus souvent, par des contributions destinées à des projets déterminés ou par le remboursement de services assurés. En conséquence, la partie opérationnelle du budget est élaborée compte tenu des crédits que l'OIM escompte recevoir des donateurs pour des activités nouvelles ou en cours, sur la base d'accords contractuels formels. Le budget des opérations pour 2012 est estimé à 615,4 millions de dollars E.-U..

244. Les ressources inscrites au budget pour 2012 ont été déterminées à partir des informations dont dispose l'Administration sur les programmes qu'elle escompte poursuivre ou engager au cours de l'exercice budgétaire. Cela ne reflète pas toujours le coût total de mise en œuvre de projets, étant donné que seules sont indiquées les activités pour lesquelles des fonds sont actuellement disponibles pour l'exercice budgétaire. Les ressources inscrites au budget pour les dépenses administratives, de personnel et de programme sont donc fondées sur des estimations raisonnables faites à la date d'élaboration du présent document.

245. Il arrive que l'intégralité des fonds affectés par des donateurs à des projets déterminés ne soit pas utilisée ou même engagée durant l'exercice budgétaire considéré. Les fonds non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant pour que la mise en œuvre du projet puisse se poursuivre. Les fonds qu'il est prévu de reporter sont désignés comme ressources inscrites au budget des activités/projets spécifiques auxquels ils sont destinés.

246. Dans les cas où la totalité des sommes requises pour la mise en œuvre d'un projet n'a pas été versée, la somme restante est reprise dans le document *Migration Initiatives*, qui est un instrument de mobilisation de fonds. Les niveaux budgétaires de tels projets seront rehaussés dans les révisions ultérieures du Programme et Budget à mesure que des fonds supplémentaires seront versés.

247. Etant donné que les fonds qui constituent l'allocation de la partie opérationnelle du budget sont réservés à des programmes spécifiques, ils ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles précisées par les donateurs, ce qui limite la capacité de l'OIM de s'engager dans de nouvelles activités, à moins de pouvoir compter sur un engagement ferme. Hormis un modeste montant de revenus discrétionnaires, qui offre une certaine flexibilité d'utilisation, l'Organisation ne dispose pas de fonds propres qu'elle pourrait utiliser pour financer des programmes particuliers et/ou soutenir ses structures hors Siège. L'Administration lance un appel aux Etats Membres pour qu'ils envisagent de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'appui de l'action menée par l'Organisation.

248. Les revenus discrétionnaires projetés pour 2012 s'élèvent à 46,7 millions de dollars E.-U.. De plus amples informations figurent dans la section consacrée aux sources et à l'application des revenus discrétionnaires (pages 67 à 79).

249. L'allocation proposée pour la partie opérationnelle du budget pour 2012 est estimée à 615,4 millions de dollars E.-U..

250. Des regroupements de services ou d'appuis spécifiques, par exemple sous l'intitulé "Programmes de réparation", qui concernent les dédommagements versés aux demandeurs remplissant les conditions requises, ou encore les activités relevant de l'appui aux programmes de caractère général, englobent des activités qui ne relèvent pas à proprement parler des programmes traditionnels. S'il s'avérait que certains programmes justifient la création d'une catégorie distincte à l'avenir, l'Administration pourrait créer de nouveaux secteurs de programme.

251. La ventilation géographique situe les programmes de l'OIM dans une perspective régionale.
252. L'annexe I donne des indications détaillées sur les fonds détenus dans des comptes spéciaux et sur les critères d'utilisation.
253. Les tableaux des dépenses administratives et de personnel figurent à l'annexe III, et les estimations de mouvements sont indiquées à l'annexe IV. Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations ont été déterminés sur la base d'une projection des structures administratives et de personnel, qui elles-mêmes dépendent du niveau d'activité et de financement, de sorte qu'ils sont ajustés en permanence. L'annexe III indique en outre les postes fonctionnels, les structures administratives et les autres dépenses financés par les revenus discrétionnaires. Le tableau des estimations de mouvements donne une ventilation du nombre de mouvements projeté sur la base du niveau d'activité escompté.

## PRINCIPES FINANCIERS ET BUDGETAIRES GENERAUX DE LA GESTION FINANCIERE DE L'OIM

254. Les principes essentiels ci-après situent le cadre politique de gestion financière de l'OIM, en particulier en ce qui concerne l'allocation de fonds aux projets relevant des opérations. Ces principes essentiels sont exposés plus en détail dans le document IC/2009/7 intitulé *IOM's Financial and Administrative Policies Applicable to Operational Projects Funded by Voluntary Contributions*.
255. Les dépenses directes sont celles que l'Organisation engage pour des activités de projets déterminées et qui peuvent être directement reliées à ces dernières. Les dépenses directes sont incorporées dans le budget des projets et imputées sur ceux-ci. Il s'agit notamment des dépenses liées au personnel des projets, à l'équipement, aux locaux, aux frais de déplacement et à tout ce que l'Organisation doit mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du projet.
256. Les dépenses indirectes sont celles que l'OIM engage pour des activités d'appui administratif qui ne peuvent pas être directement reliées à des projets déterminés. Il s'agit pour l'essentiel des services administratifs, des fonctions générales de supervision au Siège et dans les bureaux extérieurs, ainsi que des structures liées à la sécurité du personnel, qui permettent à l'Organisation d'œuvrer de façon efficace et cohérente dans le monde entier.
257. **L'imputation directe des dépenses aux projets** est la méthode par laquelle l'OIM alloue les dépenses aux activités de projet sur la base du temps que le personnel y consacre. Chaque activité de l'OIM se voit attribuer un code de projet unique, grâce à quoi l'Organisation peut garder la trace de tous les versements de fonds et de toutes les dépenses qui s'y rattachent. Chaque projet est géré par un directeur de projet, qui doit rendre compte de l'utilisation efficace des ressources par rapport aux objectifs poursuivis. Ce système de gestion des projets s'inspire fortement des pratiques budgétaires du secteur privé, connues sous l'expression "détermination des coûts par activité". Il a fait ses preuves puisque, sur cette base, un grand nombre de projets ont pu être efficacement menés à bien.
258. **Commission pour frais d'administration liés aux projets** : Conformément aux résolutions du Conseil, la commission pour frais d'administration liés aux projets est un pourcentage prélevé sur la totalité des dépenses directes liées aux projets et utilisé pour couvrir les dépenses indirectes et la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS. En établissant la partie opérationnelle du budget, l'Administration a appliqué d'une manière générale une commission pour frais d'administration de 5 % sur l'intégralité des dépenses de projets, à l'exception des programmes de réinstallation et de retour, dans lesquels les dépenses de transport international représentent une part significative de l'ensemble des dépenses de cette activité. Pour cette catégorie de projets, c'est le taux précédemment en vigueur de 12 %, calculé sur les dépenses administratives et de personnel, qui reste d'application.

259. Ce dispositif de revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets est utilisé par l'OIM pour assurer sa participation à l'UNDSS, satisfaire aux exigences des normes minimales de sécurité opérationnelle, et financer d'autres dépenses de sécurité du personnel.

260. **Indemnités de cessation de service** : Il s'agit de la somme des prestations dues à un membre du personnel à la cessation de service, telles que prévues dans le contrat d'emploi ou le Statut et Règlement du personnel. Pour le personnel relevant de la partie administrative du budget, c'est la méthode budgétaire qui est d'application pour le financement des indemnités dues à la cessation de service du personnel qui quitte l'Organisation. Cependant, la majorité des membres du personnel sont couverts par le budget des opérations, et une réserve équivalant au total estimatif des indemnités de ce type doit donc être maintenue. Pour cela, l'Administration prélève actuellement 8 % sur les dépenses de personnel de chaque projet. Ce pourcentage est revu à intervalles réguliers pour vérifier qu'il reste adéquat. Les indemnités dues à la cessation de service comprennent : a) les indemnités de départ ou de licenciement ; b) la compensation financière des congés annuels non utilisés ; c) d'autres prestations dues, telles que la prime de rapatriement et les frais de voyage pour les fonctionnaires ; et d) la couverture d'assurance maladie hors service pour le personnel à la retraite.

## COMMISSION POUR FRAIS D'ADMINISTRATION LIÉS AUX PROJETS

261. Comme indiqué dans la section précédente, la commission pour frais d'administration liés aux projets est un pourcentage prélevé sur les projets pour couvrir les dépenses indirectes et la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme de l'UNDSS. Le taux de cette commission, qui a évolué au fil des ans, est régi par un certain nombre de résolutions du Conseil<sup>4</sup>. Bien que, conformément à la politique institutionnelle, le taux de cette commission soit fixé à 5 %, différents pourcentages sont appliqués selon les projets et les circonstances. Les exceptions sont très peu nombreuses, comme le montre le tableau ci-après.

262. En approuvant le Programme et Budget pour 2003, le Conseil a autorisé une augmentation des revenus provenant de la commission pour frais d'administration liés aux projets de 9,5 % à 12 % sur les dépenses administratives et de personnel. En ce qui concerne quelques grands projets pluriannuels pour lesquels des accords avaient déjà été signés avec les donateurs, il avait été décidé que la commission pour frais d'administration serait maintenue au taux précédent jusqu'à l'achèvement des projets.

263. A la suite de l'adoption de la résolution du Conseil n° 1129 du 2 décembre 2005, le taux de la commission pour frais d'administration a été révisé et fixé à 5 % des dépenses totales de projets engagées pour l'ensemble des activités convenues par la suite.

264. Cependant, la commission pour frais d'administration de 12 % calculée sur les dépenses administratives et de personnel avait été maintenue pour les programmes de réinstallation et de retour en cours ou futurs, dans lesquels les dépenses de transport international représentent une part significative de l'ensemble des dépenses de cette activité.

265. Depuis peu, l'OIM reçoit des fonds bilatéraux de pays Membres en développement qui demandent son assistance technique pour mettre en œuvre des projets de développement nationaux. Une commission pour frais d'administration moins élevée est appliquée pour ces projets, selon le degré de participation de l'OIM. Des taux moins élevés sont également appliqués lorsque l'intervention de l'OIM consiste simplement à transférer des fonds à une autre entité.

266. Dans une autre catégorie d'exceptions, la politique institutionnelle de certains donateurs prévoit une commission pour frais d'administration plus élevée en escomptant que certaines dépenses

<sup>4</sup> Résolution n° 1076 du 4 décembre 2002 : Programme et Budget pour 2003.  
Résolution n° 1111 du 3 décembre 2004 : Utilisation du revenu provenant de la commission sur frais généraux liés aux projets aux fins du financement des dépenses de sécurité du personnel.  
Résolution n° 1129 du 2 décembre 2005 : Commission sur frais généraux liés aux projets.

administratives et de personnel seront couvertes par la différence. Dans ces cas, la commission pour frais d'administration appliquée par l'OIM est limitée à 5 %.

267. Le tableau ci-après présente les revenus que l'Administration espère tirer des différentes commissions pour frais d'administration sur la base du Programme et Budget pour 2012 tel qu'il est actuellement établi, et de ses révisions futures.

Taux de la commission pour frais d'administration	Budget total pour 2012 en millions de dollars E.-U.	% du budget total pour 2012	Dépenses administratives et de personnel inscrites au budget total pour 2012 en millions de dollars E.-U.	Commission pour frais d'administration pour 2012 en millions de dollars E.-U.
9,5% des dépenses administratives/de personnel	3,3	1%	0,1	0,0
12% des dépenses administratives/de personnel	329,7	54%	103,0	12,4
5% des dépenses totales	230,5	37%	74,2	11,0
Entre 0 et 4%	51,9	8%	5,3	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>615,4</b>	<b>100%</b>	<b>182,6</b>	<b>23,5</b>
Montant nécessaire pour que la commission pour frais d'administration atteigne le niveau projeté pour 2012*				15,7
<b>TOTAL</b>	<b>615,4</b>	<b>100%</b>	<b>182,6</b>	<b>39,2</b>

\* Les projets/financements nouveaux et additionnels durant 2012 doivent permettre de dégager 15,7 millions de dollars E.-U. pour pouvoir générer des revenus provenant de la commission pour frais d'administration de 39,2 millions de dollars E.-U., nécessaires pour équilibrer cette partie du budget.

## FINANCEMENT DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET\*

### Présentation résumée des contributions volontaires escomptées par source de financement pour 2012

Les contributions à la partie opérationnelle du budget comprennent :

**Des contributions à affectation spéciale** pour des programmes et des projets spécifiques, et les remboursements effectués par les gouvernements, les migrants, les répondants, les agences et autres ;

**Des recettes diverses** comprenant les contributions sans affectation spéciale émanant de gouvernements ou de bailleurs de fonds, et les intérêts créditeurs.

	Dollars E.-U.	Dollars E.-U.
<b><u>Total de la partie opérationnelle du budget</u></b>		<b><u>615 377 000</u></b>
<b><u>Contributions à affectation spéciale</u></b>		
Contributions à affectation spéciale et remboursements escomptés des gouvernements, des institutions intergouvernementales, des migrants, des répondants, des agences bénévoles et autres	409 649 600	
Fonds de prêt aux réfugiés (principalement le Gouvernement des Etats-Unis)	<u>198 246 400</u>	
<b><u>Total des contributions à affectation spéciale</u></b>		<b>607 896 000</b>
<b><u>Recettes diverses</u></b>		
Contributions sans affectation spéciale	2 171 000	
Intérêts créditeurs	<u>5 310 000</u>	
<b><u>Total des recettes diverses</u></b>		<b>7 481 000</b>
<b><u>TOTAL DES RESSOURCES ESCOMPTEES</u></b>		<b><u>615 377 000</u></b>

\* On trouvera en page 89 la ventilation des sources de financement de la partie opérationnelle du budget.

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTEES A LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

268. Le tableau de la page 89 donne le montant des contributions volontaires escomptées des gouvernements et des donateurs multilatéraux au titre des projets contenus dans la partie opérationnelle du budget pour 2012. Une partie des contributions à affectation spéciale sont des contributions remboursables pour services liés aux transports dans le cadre des programmes de réinstallation, tandis que les autres contributions sont affectées directement aux projets pour lesquels les fonds ont été affectés. Dans certains cas, les ressources financières réservées par les donateurs en 2011 à des initiatives spécifiques ne seront pas complètement utilisées ou engagées dans le courant de cet exercice. Les fonds restants seront donc reportés sur l'exercice suivant pour assurer la continuité de la mise en œuvre des projets, et sont reflétés en tant que ressources inscrites au budget.

269. Les chiffres de la colonne "Contributions sans affectation spéciale" sont le résultat de discussions, de notifications reçues et d'accords conclus avec les Etats Membres, ou reposent sur des calculs effectués en application du "Plan type des contributions volontaires à la partie opérationnelle du budget" (résolution du Conseil n° 470 du 23 novembre 1970 sur le financement volontaire des opérations).

270. La préférence que donnent certains donateurs à l'affectation de fonds à des initiatives traitant de questions migratoires qui présentent un intérêt particulier pour eux, s'est traduite par une diminution sensible des fonds sans affectation spéciale au cours des dernières années. Etant donné que l'Organisation ne dispose pas de ressources financières propres dont elle puisse disposer de manière flexible pour lancer de nouveaux projets en réponse à des problèmes migratoires présentant un intérêt pour les parties prenantes, l'Administration engage vivement les Etats Membres à envisager de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à la partie opérationnelle du budget. De tels fonds offrent à l'Organisation la possibilité d'adapter ses stratégies au gré des circonstances migratoires changeantes. Ils servent en outre de capital d'amorçage pour appuyer les structures de l'OIM dans des secteurs critiques, lorsque le financement des projets n'est pas pleinement assuré, et permettent aussi de garantir l'exécution des fonctions de base nécessaires.

271. Indéniablement, le phénomène migratoire a de profondes incidences, qui se font sentir dans tous les pays à des degrés divers, si bien qu'une approche concertée à l'échelle mondiale est nécessaire pour faire face aux questions qu'il soulève. La complexité et l'ampleur croissantes de la migration exigent une approche ciblée appuyée par des moyens appropriés permettant à l'Organisation de soutenir les efforts des gouvernements dans leur quête de solutions. C'est pourquoi, l'Administration en appelle une fois de plus aux gouvernements donateurs pour qu'ils versent des fonds sans affectation spéciale, qui sont plus que jamais nécessaires. Elle continuera à examiner avec les Etats Membres les possibilités de contributions financières générales capables d'aider l'OIM à faire face aux divers défis que pose la migration à tous les pays sur tous les continents.

**CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTEES  
A LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET POUR 2012**

	Contributions sans affectation spéciale dollars E.-U.	Contributions à affectation spéciale dollars E.-U.	Total dollars E.-U.
<b>ETATS MEMBRES</b>			
Argentine		13 439 500	13 439 500
Australie		40 365 900	40 365 900
Autriche	144 000	3 448 000	3 592 000
Bangladesh		900 000	900 000
Belgique	844 000	9 996 400	10 840 400
Belize		50 900	50 900
Canada		23 149 800	23 149 800
Chili		183 000	183 000
Colombie		4 460 600	4 460 600
Costa Rica		5 000	5 000
République tchèque		1 106 000	1 106 000
Danemark		883 500	883 500
République dominicaine		5 000	5 000
El Salvador		41 200	41 200
Finlande		3 818 200	3 818 200
France		631 000	631 000
Allemagne		7 474 800	7 474 800
Grèce		47 900	47 900
Guatemala		372 900	372 900
Honduras		2 064 400	2 064 400
Irlande		340 800	340 800
Italie		1 569 800	1 569 800
Japon		4 119 200	4 119 200
Lituanie		691 900	691 900
Malte		4 900	4 900
Mexique		33 400	33 400
Pays-Bas		12 628 900	12 628 900
Nouvelle-Zélande		1 719 700	1 719 700
Nicaragua		5 000	5 000
Norvège		6 787 100	6 787 100
Panama		5 000	5 000
Paraguay		30 000	30 000
Pérou		57 837 800	57 837 800
Portugal		38 000	38 000
République de Corée		718 800	718 800
Roumanie		68 800	68 800
Slovaquie		651 500	651 500
Afrique du Sud		258 300	258 300
Espagne		444 700	444 700
Suède		8 184 600	8 184 600
Suisse		2 922 000	2 922 000
Royaume-Uni		3 540 300	3 540 300
Etats-Unis d'Amérique	1 183 000	269 104 800	270 287 800
Uruguay		699 000	699 000
<b>Total - Etats Membres</b>	<b>2 171 000</b>	<b>484 848 300</b>	<b>487 019 300</b>
<b>AUTRES</b>			
Indonésie		594 300	594 300
Koweït		411 600	411 600
Organismes des Nations Unies		7 089 700	7 089 700
Union européenne		23 486 400	23 486 400
Banque mondiale		1 615 700	1 615 700
Remboursements des prêts consentis à des réfugiés		39 800 000	39 800 000
Migrants, parraineurs, agences bénévoles et autres		49 926 600	49 926 600
Secteur privé		98 400	98 400
Intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa		25 000	25 000
Intérêts créditeurs	5 310 000		5 310 000
<b>Total général</b>	<b>7 481 000</b>	<b>607 896 000</b>	<b>615 377 000</b>

Note 1 : Une grande partie des contributions sans affectation spéciale versées par les gouvernements de l'Autriche, de la Belgique et des Etats-Unis d'Amérique est affectée au Fonds 1035.

Note 2 : Les contributions de l'Union européenne et des Etats Membres de l'OIM au sein de l'Union européenne s'élevaient au total à 80 044 400 dollars E.-U..





# Services/Appuis



## TABLEAU SYNOPTIQUE

### OPERATIONS : financées par les contributions volontaires

	SERVICES/APPUI	Dollars E.-U.
I.	Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	323 094 200
II.	Migration et santé	61 650 600
III.	Migration et développement	29 726 000
IV.	Migration régulée	141 968 700
V.	Migration assistée	42 709 000
VI.	Politiques migratoires et recherche	4 662 600
VII.	Programmes de réparation	766 700
VIII.	Appui aux programmes de caractère général	10 799 200
	<b>TOTAL</b>	<b>615 377 000</b>

## I. GESTION DES MOUVEMENTS ET DES MIGRATIONS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE ET D'APRES-CRISE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
I.1	Aide à la réinstallation	58 015 400	137 843 200	6 917 100	202 775 700
I.2	Aide au rapatriement	347 900	3 578 400	41 700	3 968 000
I.3	Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise	24 299 200	84 127 900	5 553 500	113 980 600
I.4	Soutien en matière électorale	344 900	1 912 100	112 900	2 369 900
	<b>Total</b>	<b>83 007 400</b>	<b>227 461 600</b>	<b>12 625 200</b>	<b>323 094 200</b>

272. L'allocation budgétaire totale pour la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise est d'environ 323,1 millions de dollars E.U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et du(des) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM aux pages 10 et 11.

273. Placées sous la responsabilité du Département des opérations et des situations d'urgence, les activités de gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'après-crise consistent à fournir aux migrants des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût dans les situations d'urgence et d'après-crise, et à veiller à ce que les droits humains et le bien-être des migrants soient garantis conformément au droit international.

274. Les projets et activités relevant de la gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

275. Aide à la réinstallation : L'OIM continuera à appuyer de diverses manières les efforts déployés par les gouvernements et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour mettre en œuvre des programmes de réinstallation de réfugiés dans lesquels la réinstallation est envisagée comme une solution durable aux besoins individuels de protection internationale. Bien que l'appui offert par l'OIM en la matière soit multisectoriel et s'étende d'un bout à l'autre du processus de réinstallation, l'Organisation continuera à mettre essentiellement l'accent sur le transport international des réfugiés depuis les pays du premier asile vers les pays de réinstallation, en veillant à ce qu'il soit sûr et flexible, qu'il se déroule en bon ordre et offre le meilleur rapport coût/efficacité. Les mouvements de personnes représentent une partie considérable des programmes d'opérations de l'OIM, et celle-ci possède une structure opérationnelle mondiale qui lui permet de mener des activités de réinstallation et de transport régulières et nouvelles.

276. L'OIM aide à réinstaller les personnes admises au titre de divers programmes en s'occupant du traitement des dossiers, en effectuant des évaluations médicales, et en fournissant des services de formation et de transport, selon les besoins. L'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire et les traitements font partie intégrante de l'appui apporté par l'OIM aux programmes de réinstallation. C'est pourquoi, certaines des ressources inscrites au budget de ces activités sont reflétées dans ce secteur de programme.

277. L'évolution de la situation économique et des conditions de sécurité ont eu de sérieuses répercussions sur le secteur des transports aériens, et compliqué la négociation de tarifs et de conditions préférentiels. L'OIM s'emploie à nouer de nouveaux partenariats afin de disposer d'un réseau de moyens de transport solide, fiable et d'un bon rapport coût/efficacité.

278. Pour renforcer sa capacité à suivre et à gérer les opérations de réinstallation, l'OIM a conçu et mis en place des outils de gestion de l'information propres, tels que l'application MiMOSA (*Migrant Management and Operational Systems Application* – Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants), ainsi que le système informatique iGATOR (*Integrated Global Airlines Ticket Order Record*). Grâce à ces outils, l'Organisation est mieux à même de gérer ses activités d'opérations, de maîtriser les dépenses et de surveiller les tendances naissantes. Une formation permanente de son personnel vient compléter ces outils, afin de garantir un haut niveau de préparation opérationnelle dans l'ensemble des bureaux extérieurs dans le monde.

279. Aide au rapatriement : L'OIM continuera d'apporter aux réfugiés une aide au rapatriement volontaire, essentiellement à l'appui des activités de rapatriement du HCR. Ces retours s'effectuent en conformité avec les prescriptions et les procédures en matière de protection, qui tiennent compte du statut particulier des rapatriés. Dans le cadre des formules globales d'aide au rapatriement mises en place pour assurer le retour sûr et durable des réfugiés dans leur pays d'origine, les accords de transport conclus en faveur des bénéficiaires sont souvent complétés par une aide à la réintégration, y compris, le cas échéant, une assistance sanitaire durant le voyage et une escorte médicale.

280. Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise : Dans ce domaine, les activités de l'OIM sont essentiellement axées sur quatre phases d'intervention d'urgence : l'atténuation des conditions, la préparation, l'intervention et le redressement. Les activités du programme englobent les secours d'urgence, le retour, la réintégration, le renforcement des capacités et la protection des droits des populations concernées. Plus particulièrement, l'OIM entreprend des programmes qui favorisent le retour des ex-combattants et leur réinsertion dans la vie civile, une démarche considérée comme un élément essentiel de la phase de transition entre l'état de conflit et la paix, en même temps qu'une contribution au renforcement des capacités des gouvernements. S'il y a lieu, des composantes de soutien sanitaire et psychosocial sont intégrées dans les activités multisectorielles. Les programmes de l'OIM dans la phase d'après-crise comblent le vide entre la phase des secours et les mesures de développement, en mettant les communautés en mesure d'aider à la reconstruction et à la remise en état des zones touchées, dans le cadre des efforts de prévention de la migration forcée.

281. Au titre de l'action qu'elle mène dans les situations d'urgence complexes et de ses efforts pour favoriser la préparation et la capacité de réaction en cas de catastrophe, par exemple en cas de pandémie de grippe aviaire ou humaine ou dans le cadre de la coopération civilo-militaire, l'OIM continue d'œuvrer à l'instauration d'un climat de confiance et à nouer des liens de coopération avec ses partenaires, en partageant des informations et en menant des exercices de simulation au niveau tant national que régional, tout en développant des capacités de réponse efficaces.

282. Par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations (IASC), l'OIM soutient le processus de "mesures concertées" mené en étroite coopération avec le système des Nations Unies et d'autres organisations, en tenant dûment compte du mandat et du savoir-faire de chacun. La participation de l'Organisation à la procédure d'appel global des Nations Unies, son rôle de chef de file du groupe sectoriel de la gestion et la coordination des camps en cas de catastrophe naturelle, et sa position de partenaire clé pour la fourniture d'abris d'urgence, la logistique, la santé, la protection et le redressement rapide sont garants de la bonne coordination de ses activités.

283. Soutien en matière électorale : L'OIM apporte son aide aux gouvernements et aux migrants en vue de promouvoir les droits politiques et d'améliorer l'accès des communautés de migrants (diasporas, réfugiés et déplacés internes) ou des migrants potentiels aux processus électoraux démocratiques dans leur pays ou territoire d'origine. Elle encourage également les élections nationales et locales en tant qu'élément fondamental de la démocratie, de la prévention des conflits et de la stabilisation des communautés. Les activités de l'OIM liées au soutien en matière électorale concernent les différents stades du cycle électoral, et sont mises en œuvre en coordination avec des partenaires. Cette approche concertée a pour but de fournir une assistance efficace aux gouvernements qui sollicitent cet appui.

## I.1 Aide à la réinstallation

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
<b>I.1 Aide à la réinstallation</b>	<p>Conformément aux accords de coopération conclus avec les pays hôtes, et en étroite collaboration avec le HCR et d'autres organismes internationaux, des organisations gouvernementales, des ONG, et des répondants privés, une assistance sera fournie pour réinstaller environ 103 200 personnes dans divers pays de destination en Amérique du Nord, en Europe septentrionale et occidentale, en Australie et en Nouvelle-Zélande au titre de divers programmes de réinstallation en 2012. Ces réinstallations englobent une aide internationale au voyage depuis le pays d'origine via des points de transit et jusqu'à destination finale. Elles sont organisées avec le concours du réseau mondial de bureaux extérieurs de l'Organisation.</p> <p>Les dépenses liées à la réinstallation des personnes remplissant les conditions requises sont supportées par les gouvernements concernés selon une formule de remboursement intégral. Les migrants sont soumis à une évaluation sanitaire, assurée par l'OIM ou par un groupe de médecins agréés, à la demande des gouvernements de certains pays de réinstallation. En raison de la structure financière de certains de ces projets, les dépenses liées à l'évaluation sanitaire devant déterminer l'aptitude au voyage sont intégrées dans ce secteur de programme.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 202 775 700 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11
<b>Aide à la réinstallation</b> <span style="float: right;"><b>Total des ressources inscrites au budget : 202 775 700 dollars E.-U.</b></span>	

## I.2 Aide au rapatriement

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
<b>I.2.1 Aide générale au rapatriement</b>	<p>Fournir une aide au rapatriement volontaire à environ 40 personnes en Europe et en Afrique qui sont désireuses de retourner dans leur pays d'origine en 2012.</p> <p>L'OIM prévoit en outre de faciliter le rapatriement volontaire de réfugiés au titre de l'accord-cadre passé avec le HCR.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 68 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 2, 10

<b>I.2.2 Aide au rapatriement de migrants touchés par la crise en Libye</b>	Contribuer à l'action humanitaire en répondant aux incidences de l'afflux de migrants aux frontières de part et d'autre de la Libye, en mettant à disposition des fournitures médicales ainsi que des articles alimentaires et non alimentaires, en organisant le transport aérien jusqu'à destination finale, en fournissant une assistance sanitaire durant le voyage, des escortes médicales et un soutien psychosocial. Ce projet fournira en outre une aide au rapatriement et à la réintégration aux travailleurs migrants fuyant le conflit dans le pays.
<i>Ressources inscrites au budget : 3 900 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 2, 10
<b>Aide à la réinstallation</b> <span style="float: right;"><b>Total des ressources inscrites au budget : 3 968 000 dollars E.-U.</b></span>	

### I.3 Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
<b>I.3.1 Stabilisation communautaire et rétablissement des infrastructures socioéconomiques en Angola</b>	Contribuer à la revitalisation socioéconomique durable des communautés dans le but de réduire la pauvreté et de répondre aux besoins essentiels de la population en Angola, notamment des enfants, en facilitant l'accès à l'eau potable, à la nourriture, à des infrastructures sanitaires améliorées et en fournissant des outils agricoles essentiels ainsi que des trousseaux de semences.
<i>Ressources inscrites au budget : 419 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 4, 10
<b>I.3.2 Soutien à la justice militaire dans la République démocratique du Congo</b>	Renforcer les capacités de la justice militaire en vue d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre le crime et protéger les civils dans la République démocratique du Congo.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 444 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 2, 3, 4, 5
<b>I.3.3 Initiative transitoire en Somalie</b>	Appuyer les initiatives transitoires en Somalie, en facilitant la fourniture d'une assistance technique par la diaspora somalienne, en promouvant les possibilités de subsistance et en développant les infrastructures, afin de contribuer à la stabilisation communautaire, à la réconciliation nationale et à la consolidation de la paix.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 733 100 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 3
<b>I.3.4 Assistance humanitaire et stabilisation communautaire au Sud-Soudan</b>	Renforcer les capacités nationales au Sud-Soudan en collaboration avec plusieurs partenaires, en facilitant l'accès des personnes retournant au Sud-Soudan à l'eau potable et aux pâturages, et en améliorant leur accès aux dispositifs de formation, afin de stimuler les possibilités d'emploi.
<i>Ressources inscrites au budget : 352 800 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 6, 9, 10, 11, 12



I.3.5	<b>Réponse aux mouvements de populations au Soudan</b>	Fournir des informations actualisées sur les mouvements de populations, et veiller à ce que les personnes touchées par le conflit dans les zones contestées bénéficient d'une aide d'urgence sous la forme d'articles non alimentaires et d'une aide au transport d'urgence, notamment les personnes vulnérables rentrant au pays qui sont bloquées en chemin.
<i>Ressources inscrites au budget : 444 200 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 10
I.3.6	<b>Assistance humanitaire d'urgence, redressement rapide et réintégration à l'intention de populations mobiles et vulnérables au Zimbabwe</b>	Apporter une assistance humanitaire d'urgence globale, et proposer un ensemble de mesures de redressement rapide à des populations mobiles et vulnérables au Zimbabwe, afin de faciliter leur réintégration pacifique dans la société.
<i>Ressources inscrites au budget : 250 000 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 9
I.3.7	<b>Aide d'urgence à l'intention des déplacés internes vulnérables, des migrants de retour et des communautés d'accueil en Iraq</b>	Répondre aux besoins humanitaires immédiats des migrants de retour et des familles déplacées, en les aidant à trouver des solutions durables dans leur communauté d'accueil en Iraq, grâce à une approche multisectorielle englobant la revitalisation économique, la santé, l'assistance juridique, et la remise en état des infrastructures.
<i>Ressources inscrites au budget : 4 197 500 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 4, 9, 10
I.3.8	<b>Initiative transitoire au Yémen</b>	Instaurer la confiance au Yémen entre les communautés et les pouvoirs locaux, provinciaux et nationaux, en menant des activités planifiées, systématiques et permanentes et dans le cadre de processus consultatifs. Ce projet vise à renforcer la stabilité dans certaines des régions les plus sensibles du pays, en contribuant à l'amélioration des relations entre le Gouvernement et les communautés, ce qui devrait atténuer les pressions en matière de migration forcée, améliorer les possibilités socioéconomiques, atténuer les tensions politiques et renforcer la sécurité.
<i>Ressources inscrites au budget : 15 682 400 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 9
I.3.9	<b>Aide aux déplacés internes et aux communautés d'accueil en Colombie</b>	Fournir aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Colombie un soutien ciblé et des activités génératrices de revenus, faciliter l'accès à l'éducation, aux services de santé et aux services publics, et encourager les communautés de déplacés internes à contribuer activement à la planification et à la mise en œuvre d'activités de réconciliation.  En outre, ce projet mettra au point des stratégies et des activités visant à renforcer la capacité institutionnelle des autorités locales, à protéger les avoirs des déplacés internes et fournir des titres fonciers à ceux qui n'en ont pas, et proposer des initiatives d'intérêt général afin que soient restituées les propriétés aux déplacés internes.
<i>Ressources inscrites au budget : 11 535 400 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 9, 10

<p><b>I.3.10 Réintégration des ex-combattants et développement communautaire en Colombie</b></p>	<p>Améliorer les conditions économiques et sanitaires des communautés d'accueil et des ex-combattants en Colombie, en facilitant la réintégration des ex-soldats dans la vie civile et en offrant une assistance aux jeunes afin de réduire la probabilité d'un recrutement dans les forces armées illégales.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 19 580 100 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 9, 10</p>
<p><b>I.3.11 Développement des infrastructures et des services de santé sur les frontières de l'Équateur</b></p>	<p>Favoriser le processus démocratique en Équateur à tous les niveaux de l'administration locale grâce à une approche intégrée de développement communautaire consistant à renforcer les infrastructures, consolider les structures gouvernementales locales et faciliter la participation des communautés à ces initiatives.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 3 544 300 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 5</p>
<p><b>I.3.12 Aide humanitaire aux victimes vulnérables du tremblement de terre en Haïti</b></p>	<p>Mener une action de sauvetage et offrir des services humanitaires efficaces et coordonnés en matière de fourniture d'abris, de soins de santé, de réinstallation et d'articles non alimentaires aux populations frappées par le tremblement de terre en Haïti, et coordonner la fourniture de services à l'intérieur des camps de déplacés internes.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 425 500 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 9</p>
<p><b>I.3.13 Transition, stabilisation, autonomisation des communautés locales et renforcement des capacités institutionnelles en Haïti</b></p>	<p>Associer la société civile au redressement et au développement des processus politiques, économiques et sociaux, et faciliter la remise en état des infrastructures locales dans certaines régions de Haïti en vue d'atténuer les effets des catastrophes naturelles et de renforcer les capacités locales, notamment en matière de développement et de reconstruction.</p> <p>Ce projet appuiera en outre les efforts déployés par le Gouvernement pour rénover le système politique et judiciaire afin de parvenir à une stabilisation et à un développement à long terme du pays.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 902 400 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 9, 10</p>
<p><b>I.3.14 Appui à la gouvernance locale et à la jeunesse au Panama</b></p>	<p>Renforcer la sécurité des communautés à la frontière entre le Panama et la Colombie, dans la province de Darién, en renforçant la participation et la légitimité des institutions gouvernementales locales et nationales dans le cadre de mesures visant à décourager les jeunes de se tourner vers la criminalité et d'être recrutés par des groupes armés illégaux.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 594 800 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 4, 10, 11</p>
<p><b>I.3.15 Assistance humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants de retour en Afghanistan</b></p>	<p>Fournir des secours et un appui aux populations mobiles vulnérables en Afghanistan, y compris aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par des catastrophes naturelles, ou aux ménages gravement touchés, ainsi qu'aux migrants de retour depuis les pays voisins.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 277 800 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 10</p>

<b>I.3.16</b>	<b>Développement des infrastructures en Afghanistan</b>	Soutenir le Ministère de la justice et le Ministère de l'intérieur afghan par des projets de renforcement des capacités, de formation et de tutorat, ainsi que par la construction de nouvelles infrastructures pour héberger les fonctionnaires de la justice et les forces de l'ordre, dans le but de faciliter le respect officiel et transparent de la primauté du droit et la stabilisation des communautés.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 304 500 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM</b> : activités 5, 9, 10
<b>I.3.17</b>	<b>Amélioration des installations et des services sanitaires et éducatifs en Afghanistan</b>	Améliorer les infrastructures sanitaires et éducatives ainsi que les services connexes en Afghanistan, en formant des enseignants et du personnel médical, dans le but de réduire les déplacements et la migration d'Afghans. Ce projet vise à renforcer les capacités des institutions nationales compétentes et à améliorer l'accès des ressortissants afghans, et plus particulièrement des femmes et des enfants, à des services de santé de base de qualité et à l'éducation, notamment dans les régions rurales et mal desservies.
<i>Ressources inscrites au budget : 26 468 300 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM</b> : activités 4, 5
<b>I.3.18</b>	<b>Croissance économique durable en Indonésie</b>	Contribuer aux mesures prises par le Gouvernement de l'Indonésie en matière de redressement et de développement de l'économie à Aceh, grâce à une amélioration de l'accès au financement et à une assistance technique ciblés à l'intention des producteurs de café, des coopératives et des milieux d'affaires.
<i>Ressources inscrites au budget : 594 300 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM</b> : activités 3, 4
<b>I.3.19</b>	<b>Aide humanitaire aux migrants retournant en République démocratique populaire lao</b>	Offrir aux migrants Hmong rentrant au pays depuis la Thaïlande et aux communautés d'accueil de la République démocratique populaire lao une aide humanitaire adaptée permettant de répondre aux besoins de subsistance de base des migrants de retour et d'améliorer les conditions de vie dans les communautés d'accueil.
<i>Ressources inscrites au budget : 225 300 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM</b> : activités 2, 8
<b>I.3.20</b>	<b>Programme de secours et de reconstruction dans les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie</b>	Œuvrer en coordination avec d'autres organisations internationales et des organismes publics locaux à l'atténuation des catastrophes, aux secours et à la reconstruction dans les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 468 800 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM</b> : activité 9
<b>I.3.21</b>	<b>Protection et eau potable pour des ménages vulnérables au Myanmar</b>	Faire en sorte que les communautés touchées par le cyclone Giri au Myanmar soit protégées contre les pluies fortes et les vents puissants et qu'elles aient accès à l'eau potable. Une aide d'urgence est fournie, non seulement pour répondre à leurs besoins immédiats, mais également dans une perspective à plus long terme, pour trouver des solutions appropriées.
<i>Ressources inscrites au budget : 346 200 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM</b> : activités 1, 6, 9, 10

<b>I.3.22 Formation introductive à la prise de conscience des questions de sécurité au Pakistan</b>	Offrir aux membres du personnel en poste au Pakistan une formation de sensibilisation aux questions de sécurité pour leur permettre d'accomplir leur mission en prêtant davantage attention aux questions de sécurité, afin de réduire ainsi au minimum les risques pour leur sécurité personnelle.
<i>Ressources inscrites au budget : 381 700 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9</b>
<b>I.3.23 Initiative transitoire pour les zones tribales sous administration fédérale au Pakistan</b>	Renforcer la confiance entre les communautés dans les régions tribales sous administration fédérale et le Gouvernement pakistanais, à la faveur d'un processus consultatif transparent destiné à réduire les tensions intertribales comme celles régnant entre les tribus et le Gouvernement, à stimuler l'activité économique et à renforcer les perspectives de paix et de stabilité dans les zones tribales.
<i>Ressources inscrites au budget : 13 806 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</b>
<b>I.3.24 Programme de transition et de redressement socioéconomiques pour Sri Lanka</b>	S'employer à résoudre la question de la durabilité économique et les problèmes plus profonds de divisions sociales à Sri Lanka, en renforçant la capacité de communautés fragiles à accéder et à gérer efficacement les ressources disponibles dans l'intérêt de leur propre développement. Ce projet facilitera en outre la réintégration des ex-combattants dans la société par des activités de micro-subventions sur mesure.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 567 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 9, 10</b>
<b>I.3.25 Aide à la restauration de la confiance dans les communautés au Timor-Leste</b>	Faciliter le retour et la réintégration sûrs et durables des déplacés internes au Timor-Leste, apporter un soutien aux activités de stabilisation des communautés et de renforcement de la confiance dans le cadre de la stratégie gouvernementale d'aide au retour et à la réintégration, et renforcer le cadre institutionnel national de gestion des catastrophes.
<i>Ressources inscrites au budget : 60 900 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 9</b>
<b>I.3.26 Programme de réintégration socioéconomique en Arménie et en Géorgie</b>	<p>Contribuer à la réintégration socioéconomique des victimes de mines dans leur société, en Arménie et en Géorgie, grâce à un soutien psychosocial, à des mesures de réadaptation et à une formation professionnelle.</p> <p>Un autre volet de ce projet consistera à fournir des services d'orientation professionnelle, de conseils et de placement, ainsi qu'une formation professionnelle ciblée, et à offrir des possibilités de développement d'entreprise à des chômeurs en Géorgie, et plus particulièrement à des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 318 600 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 4, 5, 9</b>

<b>I.3.27</b>	<b>Réinstallation du personnel du Ministère de la défense mis à pied en Bosnie-Herzégovine</b>	Aider le Ministère bosniaque de la défense à réinstaller son personnel mis à pied à la faveur de mesures de réinsertion économique et sociale. Une aide sera fournie dans les domaines suivants : agriculture, création d'entreprise, emploi/placement dans un emploi et éducation/formation.
<i>Ressources inscrites au budget : 2 147 900 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</b>
<b>I.3.28</b>	<b>Stimulation économique du Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)</b>	Contribuer à la réduction de la pauvreté par une stimulation des possibilités économiques pour la population, et plus particulièrement pour les groupes marginalisés de certaines municipalités, conformément aux stratégies régionales élaborées pour le Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité).
<i>Ressources inscrites au budget : 1 907 300 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 8</b>
<b>Aide aux opérations dans les situations d'urgence et d'après-crise</b>		<b>Total des ressources inscrites au budget : 113 980 600 dollars E.-U.</b>

#### I.4 Soutien en matière électorale

	Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
<b>I.4.1</b>	<b>Appui aux missions d'observation électorale de l'UE</b>	Faciliter l'action des missions d'observation électorale de l'UE en leur fournissant l'aide administrative et logistique nécessaire pour leur permettre de surveiller efficacement les processus électoraux nationaux dans divers pays.
<i>Ressources inscrites au budget : 2 369 900 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 9</b>
<b>Soutien en matière électorale</b>		<b>Total des ressources inscrites au budget : 2 369 900 dollars E.-U.</b>

## II. MIGRATION ET SANTE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	33 410 900	14 778 500	3 311 700	51 501 100
II.2	Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants	4 879 200	4 626 600	475 400	9 981 200
II.3	Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	70 000	91 400	6 900	168 300
	<b>Total*</b>	<b>38 360 100</b>	<b>19 496 500</b>	<b>3 794 000</b>	<b>61 650 600</b>

\* Les questions de santé concernent tous les migrants et se retrouvent dans tous les domaines d'activité de l'OIM. Le présent chapitre ne reflète que les programmes et les projets de l'OIM traitant exclusivement de la santé dans le contexte migratoire. Lorsque ces activités sont intégrées dans d'autres services de l'OIM, il en est rendu compte dans d'autres parties du présent document.

284. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration et santé s'élève à environ 61,7 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM, pages 10 et 11.

285. S'inspirant de la résolution relative à la santé des migrants de la soixante et unième Assemblée mondiale de la Santé (mai 2008), les projets de migration et santé de l'OIM soutiennent les Etats Membres de l'OIM et répondent à leurs besoins en matière de gestion des questions de santé dans le contexte migratoire à l'échelle nationale ou transnationale, en renforçant les régimes de santé publique nationaux par l'application de politiques fondées sur des observations factuelles, la fourniture de services efficaces, des recherches et la communication d'informations, des mesures de sensibilisation et une coordination et des partenariats multisectoriels. La Division Migration et santé met en œuvre des programmes en partenariat avec les pouvoirs publics, les organismes internationaux, les milieux universitaires, et des organisations non gouvernementales et autres partenaires clés de la société civile, sans oublier les associations de migrants, afin d'atteindre un large éventail de populations migrantes et mobiles et leurs communautés d'accueil. Elle joue un rôle actif au sein du groupe sectoriel mondial de la santé du IASC et contribue aux activités des organes subsidiaires du IASC sur le VIH/sida ainsi qu'à celles du groupe de référence du IASC pour la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence à l'échelle mondiale et nationale. A l'heure actuelle, l'OIM déploie des activités de migration et santé dans une soixantaine de pays dans le monde, et ses dépenses annuelles ont pratiquement triplé ces cinq dernières années. Elle défend le droit à la santé des migrants à toutes les étapes du processus migratoire. Etant donné que les questions de santé se retrouvent dans divers domaines d'activité, la Division Migration et santé s'emploie à veiller à ce que la santé des migrants soit correctement prise en considération et intégrée dans les projets et programmes de l'OIM qui traitent de questions différentes.

286. Les projets et activités de migration et santé sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

287. Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage : A la demande des Etats qui accueillent des migrants, l'OIM procède à des évaluations sanitaires avant le départ vers les pays de réinstallation. Le principal objectif de ce programme mondial est de réduire et de mieux gérer les incidences de la mobilité des populations sur la santé publique des pays d'accueil, de faciliter l'intégration des migrants en dépistant les maladies et en gérant efficacement la prise en

charge financière des dépenses y afférentes, tout en fournissant des informations sur l'état de santé des migrants. En plus d'offrir sur une grande échelle des traitements de pré-départ pour les maladies à taux de prévalence élevé telles que le paludisme et les parasites intestinaux, l'OIM assure également des services de diagnostic et de traitement de la tuberculose et de certaines maladies sexuellement transmissibles. Les migrants sont en outre immunisés contre les maladies évitables par la vaccination, et peuvent bénéficier de services de conseils avant et après un test de dépistage du VIH. Les migrants qui voyagent au titre d'un programme de l'Organisation font l'objet d'une évaluation avant le départ pour déterminer leur aptitude au voyage. Des escortes médicales sont organisées à l'intention des migrants qui ont besoin d'assistance et de soins en route. L'OIM effectue en outre des recherches sur les aspects sanitaires des opérations de réinstallation.

288. Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants : En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM aide les Etats Membres à faire face aux problèmes de santé que pose la migration à l'échelle nationale, régionale et internationale. Son action consiste notamment à fournir des services de santé de qualité et à faciliter l'accès de ces services aux migrants en situation irrégulière, aux victimes de la traite, aux travailleurs migrants et autres populations mobiles, ainsi qu'aux communautés d'accueil. Un soutien technique est apporté aux gouvernements pour qu'ils soient mieux à même de gérer les défis sanitaires liés à la migration en collaboration avec les milieux universitaires, la société civile et les communautés de migrants dans le domaine de la promotion de la santé, de la lutte contre les maladies infectieuses (telles que la tuberculose, le VIH/sida et le paludisme), et de leur gestion de la santé sexuelle et reproductive, de la santé mentale et du soutien psychosocial, de la préparation à la pandémie de grippe aviaire et humaine, et de l'hygiène de l'environnement. Par ce soutien, l'OIM vise à rendre les systèmes de santé nationaux plus accessibles aux migrants et mieux à même de répondre à leurs besoins sanitaires ainsi qu'à ceux des communautés qui accueillent des migrants. L'OIM effectue un nombre considérable d'études sur le terrain et sur documents consacrées à la thématique migration et santé, dont elle publie les conclusions en vue de promouvoir les questions relatives à la santé des migrants et de fournir des conseils sur la politique à suivre en matière de santé dans le contexte migratoire à la demande d'organismes gouvernementaux. Par ailleurs, l'OIM collabore étroitement avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres parties prenantes clés pour aider les Etats Membres à mettre en œuvre et à surveiller l'application du code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé, adopté par la soixante troisième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2010. En outre, la Division Migration et santé œuvre en concertation étroite avec d'autres divisions de l'OIM pour faire en sorte que la santé dans le contexte migratoire soit dûment prise en considération, par exemple en examinant les aspects sanitaires et psychosociaux de la formation dispensée aux travailleurs migrants avant leur départ, ou en contribuant à la formation de fonctionnaires gouvernementaux à la lutte contre la traite afin qu'ils puissent répondre aux besoins sanitaires des victimes de la traite.

289. Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise : Ce programme vise principalement à aider les gouvernements et les communautés affectées à se préparer aux situations d'urgence, à leur fournir une aide dans les situations de crise et au sortir de celles-ci en gérant les questions sanitaires liées aux mouvements de populations, en facilitant les mécanismes d'orientation et en organisant des évacuations médicales pour les personnes qui ne peuvent être soignées localement parce que les services sanitaires sont surchargés ou détruits. Ce programme accorde également une attention particulière à la revitalisation de la santé communautaire et aux aspects sanitaires de la réintégration des soldats démobilisés. L'OIM veille à ce que soient mis en place des mécanismes permettant de répondre aux préoccupations de santé publique, d'assurer la continuité des soins et de promouvoir des environnements propices à la santé et au bien-être dans les situations de déplacement et de crise. Les programmes d'urgence facilitent la reconstruction des infrastructures sanitaires endommagées, ce qui donne un nouvel élan aux services communautaires. S'il s'agit dans un premier temps de trouver des solutions à court et à moyenne échéance, en fournissant des compétences techniques, du matériel et des fournitures médicales pour répondre aux besoins sanitaires de base, l'objectif à long terme consiste à contribuer aux efforts visant à reconstruire les capacités d'un pays et à renforcer les mécanismes existants, en formant des agents locaux de santé primaire, ce qui permet de trouver des solutions durables conformes aux plans sanitaires nationaux. Les interventions sanitaires de l'OIM dans les situations d'urgence englobent une aide en matière de santé

mentale pour les personnes nécessitant des soins spécialisés. Par ailleurs, l'OIM a, ces dix dernières années, élaboré un modèle de soutien psychosocial pour les communautés touchées par des crises complexes qui traite de la santé, de la protection et de la réactivation communautaire dans une perspective pluridisciplinaire et globale. Ce modèle, qui est conforme aux lignes directrices pertinentes du IASC et aux notes d'orientation de l'OIM, comprend des activités à tous les échelons de la pyramide d'intervention, et est plus particulièrement axé sur le renforcement des capacités des professionnels nationaux.

## II.1 Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
<b>II.1 Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage</b>	<p>Améliorer la santé des migrants, réduire et gérer les effets de la mobilité des populations sur la santé publique dans les pays d'accueil, et faciliter l'intégration des migrants en dépistant les maladies et en les gérant au moindre coût.</p> <p>A la demande de certains pays de réinstallation, l'OIM propose des tests additionnels de pré-départ et un traitement de certaines maladies contagieuses, ainsi que des vaccinations. L'OIM fournit en outre une assistance sanitaire durant le voyage aux réfugiés, aux personnes isolées qui rentrent chez elles, et aux populations qui se déplacent dans des situations d'urgence ou à la suite de telles situations. L'OIM met une escorte médicale à la disposition des bénéficiaires qui ont besoin d'une assistance durant le voyage.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 51 501 100 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 2, 3, 6, 8, 10
<b>Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage</b>	
<b>Total des ressources inscrites au budget : 51 501 100 dollars E.-U.</b>	

## II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
<b>II.2.1 Programme mondial de santé et de lutte contre la traite des êtres humains : Renforcer les capacités des intervenants dans le domaine de la santé</b>	<p>Contribuer à l'amélioration des soins de santé dispensés aux victimes de la traite dans le monde, en renforçant les capacités des intervenants dans le domaine de la santé afin qu'ils puissent gérer les conséquences sanitaires de la traite des personnes et de formes d'exploitation analogues.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 26 400 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 5, 6, 11
<b>II.2.2 Partenariat dans le domaine de la santé et de la mobilité en Afrique orientale et australe (PHAMESA)</b>	<p>Contribuer à l'amélioration du bien-être physique, mental et social des migrants, en répondant à leurs besoins sanitaires à toutes les étapes du processus migratoire ainsi qu'aux besoins de santé publique des communautés d'accueil.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 4 932 800 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9



<b>II.2.3</b> Recherche sur les vulnérabilités en matière de santé des populations mobiles et des communautés touchées en Afrique australe	Contribuer à la réduction de l'incidence du VIH et des conséquences du sida parmi les migrants, les travailleurs mobiles et leur famille, ainsi que dans les communautés, dans certaines villes portuaires d'Afrique australe. Etant donné la mobilité de ces populations, le projet s'efforcera de prévenir la propagation de ces maladies dans la région.
<i>Ressources inscrites au budget : 258 300 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 10
<b>II.2.4</b> Vulnérabilité au VIH parmi les populations à risque le long de certains axes de transport au Ghana	Contribuer à l'amélioration des recherches et de la compréhension concernant les besoins spécifiques des femmes et des filles le long d'axes de transport au Ghana, dans le contexte du VIH/sida.
<i>Ressources inscrites au budget : 18 600 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 6
<b>II.2.5</b> Amélioration de la santé et du bien-être des migrants qui transitent par l'Égypte et le Yémen	Contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être des migrants qui transitent par l'Égypte et le Yémen, en mettant en œuvre diverses activités, consistant notamment à renforcer les capacités des institutions gouvernementales et non gouvernementales pour qu'elles puissent fournir des services de santé de qualité ainsi qu'une aide directe aux migrants vulnérables.
<i>Ressources inscrites au budget : 751 300 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 3, 9
<b>II.2.6</b> Etude sur les incidences sanitaires de l'exploitation des victimes de la traite et des mauvais traitements qui leur sont infligés dans la sous-région du Mékong	Renforcer les soins de santé et le soutien sanitaire apportés aux victimes de la traite par une amélioration des politiques et des services dans la sous-région du Mékong fondés sur des éléments d'information concernant les problèmes de santé physique et mentale dont souffrent les victimes de la traite, ainsi que les besoins sanitaires connexes dégagés dans l'étude.
<i>Ressources inscrites au budget : 107 800 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 6
<b>II.2.7</b> Mesures de prévention du VIH à l'intention de migrants rentrant au Bangladesh	Réduire le risque d'infection par le VIH parmi les travailleurs migrants bangladais et prévenir la propagation du virus en renforçant les capacités du personnel d'institutions gouvernementales et non gouvernementales et en l'associant à des interventions de sensibilisation à l'échelle locale.
<i>Ressources inscrites au budget : 87 200 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 4, 12
<b>II.2.8</b> Renforcement des capacités du Centre de lutte contre la tuberculose en République démocratique populaire lao	Renforcer les capacités nationales permettant de détecter et de traiter la tuberculose dans plusieurs provinces de la République démocratique populaire lao par des campagnes d'information ciblées, un renforcement des capacités diagnostiques et des mesures volontaristes de détection des cas dans les communautés géographiquement isolées.
<i>Ressources inscrites au budget : 13 400 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 4

<p><b>II.2.9 Amélioration de l'état de santé des populations touchées par les mouvements et des communautés d'accueil dans l'Etat Môn, au Myanmar</b></p>	<p>Contribuer à améliorer durablement l'état de santé des populations et communautés cibles des régions rurales de l'Etat Môn grâce à un meilleur accès à des soins de santé primaires de qualité. Ce projet sera plus particulièrement axé sur la santé maternelle et infantile en renforçant la participation communautaire et les capacités des agents et services de santé.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 688 900 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 3, 4, 5</p>
<p><b>II.2.10 Renforcement de la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida au Myanmar</b></p>	<p>Réduire la morbidité et la mortalité dues au paludisme, à la tuberculose et au VIH/sida, en adoptant une approche globale consistant notamment à prévenir et à diagnostiquer ces maladies ainsi qu'à traiter et soigner les populations mobiles et les communautés migrantes. Ce programme est mis en œuvre en associant les communautés locales, et vise à renforcer la capacité des structures de santé locales et des communautés touchées par la migration à faire face aux vulnérabilités communautaires en matière de santé et à les réduire.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 2 383 700 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 5, 6, 9</p>
<p><b>II.2.11 Programme commun de développement intégré des moyens de subsistance, y compris des soins de santé, en Thaïlande</b></p>	<p>Améliorer la qualité de vie et réduire la pauvreté parmi les groupes vulnérables des régions déshéritées de la Thaïlande, notamment les agriculteurs isolés, les minorités ethniques, les migrants et les réfugiés installés dans des camps, en offrant des soins de santé et une éducation de meilleure qualité, en promouvant une gestion durable des ressources naturelles et en améliorant l'accès aux services sociaux.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 218 500 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 4</p>
<p><b>II.2.12 Renforcement des capacités nationales concernant le VIH/sida et activités de sensibilisation en Bosnie-Herzégovine</b></p>	<p>Appuyer la mise en œuvre de la stratégie nationale de la Bosnie-Herzégovine dans le domaine du VIH/sida, qui vise à renforcer les capacités locales permettant de gérer la vulnérabilité des populations mobiles et de prévenir la propagation de la maladie.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 352 900 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 10</p>

<b>II.2.13 Renforcement des capacités pour réduire la consommation de drogues et traiter les toxicomanes en Géorgie</b>	Contribuer aux efforts nationaux visant à faire face aux problèmes posés par l'abus de drogue en Géorgie, en collaborant avec des ONG spécialisées pour renforcer la capacité du personnel de santé à traiter la toxicomanie, notamment des migrants de retour, dans le cadre de leurs mesures de réadaptation et de réintégration socioéconomique. Ce projet visera en outre à faciliter l'échange de savoir-faire sur la base de pratiques internationales ayant fait leurs preuves, à améliorer l'infrastructure d'un certain nombre de centres de traitement à la méthadone, et à sensibiliser le public aux problèmes de santé posés par la consommation de drogue.
<i>Ressources inscrites au budget : 141 400 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 10
<b>Promotion de la santé et assistance aux migrants</b> <span style="float: right;"><b>Total des ressources inscrites au budget : 9 981 200 dollars E.-U.</b></span>	

## II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
<b>II.3.1 Aide d'urgence dans les régions du Kenya touchées par la sécheresse</b>	<p>Contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité dues à des flambées de maladies diarrhéiques, notamment le choléra, et renforcer la préparation en matière d'identification et de préparation aux flambées dans les zones à haut risque touchées par la sécheresse dans le comté de Turkana.</p> <p>Ce projet sensibilisera les communautés et améliorera leurs connaissances dans le domaine de la fourniture et de l'utilisation de l'eau potable, et des soins nécessaires lors de flambées de maladies diarrhéiques grâce à la mise en place d'activités de promotion de la santé.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 38 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 9
<b>II.3.2 Assistance sanitaire aux déplacés internes victimes du tremblement de terre en Haïti</b>	Assurer l'accès des déplacés internes vulnérables aux soins médicaux ainsi que leur sortie d'hôpital ou d'autres établissements de soins dans des conditions sûres et dignes dans les régions de Haïti touchées par le tremblement de terre.
<i>Ressources inscrites au budget : 90 800 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 9

<b>II.3.3 Renforcement du système de soins médicaux en Bosnie-Herzégovine</b>	Soutenir les efforts déployés par le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine pour remettre en état et moderniser le matériel du système de soins de santé, afin de renforcer la capacité des hôpitaux à dispenser des traitements spécialisés et à effectuer des interventions chirurgicales grâce à des formations et au transfert de compétences.
<i>Ressources inscrites au budget : 39 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 9
<b>Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise      Total des ressources inscrites au budget : 168 300 dollars E.-U.</b>	

### III. MIGRATION ET DEVELOPPEMENT

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
III.1	Migration et développement économique/communautaire	3 913 700	25 083 000	729 300	29 726 000
	<b>Total</b>	<b>3 913 700</b>	<b>25 083 000</b>	<b>729 300</b>	<b>29 726 000</b>

290. L'allocation budgétaire pour les activités de migration et développement s'élève à environ 29,7 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM aux pages 10 et 11.

291. La thématique migration et développement revêt une importance cruciale pour la communauté internationale, comme l'ont montré le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, et le Forum mondial sur la migration et le développement. L'action menée par l'OIM dans le domaine de la gestion des migrations est, depuis longtemps, ciblée sur la capitalisation des relations positives existant entre la migration et le développement socioéconomique. A une époque de mobilité humaine sans précédent, on constate qu'il est particulièrement urgent de faire pleinement comprendre les liens existant entre la migration et le développement, de prendre des mesures pratiques pour que la migration serve davantage les intérêts du développement, et pour élaborer des solutions durables aux situations migratoires qui soulèvent des difficultés. Dans ce domaine, la philosophie de l'OIM est que les migrations internationales, à condition d'être correctement gérées, peuvent contribuer à la croissance et à la prospérité des pays d'origine et de destination, et profiter aux migrants eux-mêmes.

292. Les programmes et activités de migration et développement consistent à renforcer les capacités des gouvernements pour maximiser les possibilités socioéconomiques en adoptant des politiques migratoires davantage orientées sur le développement ; s'attaquer aux causes profondes de la migration économique, y compris les effets de la dégradation de l'environnement, en promouvant le développement communautaire et en renforçant la capacité des gouvernements à cibler les mesures de développement de manière plus stratégique ; mettre en œuvre des initiatives visant à mobiliser les compétences et les ressources financières des communautés africaines expatriées aux fins d'investissement et de développement sur le continent africain, dans toute la mesure du possible en étroite collaboration avec les pays hôtes ; soutenir le développement national ou les efforts de redressement et de reconstruction dans les pays en développement, dans ceux dont l'économie est en transition ou qui émergent d'une situation de conflit, en favorisant le retour et la réinsertion socioéconomique des nationaux compétents et qualifiés résidant à l'étranger ; et faciliter l'élaboration de politiques et de mécanismes permettant d'améliorer les services de transfert de fonds des migrants, et, ce faisant, de renforcer les incidences des rapatriements de fonds sur le développement.

293. Les projets et activités relevant de migration et développement sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

294. Migration et développement économique/communautaire: Ce secteur de programme regroupe deux sortes d'activités. La première consiste à exploiter les avantages qu'offre la migration pour le développement des pays d'origine et de destination. Les initiatives déployées dans ce domaine mettent surtout l'accent sur le renforcement des capacités des gouvernements et autres parties prenantes dans les pays d'origine pour communiquer avec les expatriés et les inciter à s'engager dans des initiatives liées au développement socioéconomique de leur pays. Elles portent aussi sur la mise en place de politiques migratoires davantage orientées vers le développement. La deuxième sorte d'activités vise à s'attaquer aux causes profondes des migrations d'origine économique, y compris les effets de la dégradation de l'environnement, en renforçant la capacité des gouvernements et autres

acteurs clés de cibler plus stratégiquement leurs mesures de développement sur la dynamique migratoire des pays d'origine. Les projets mis en œuvre dans ce domaine visent principalement à élargir les possibilités économiques et à améliorer les services sociaux et les infrastructures communautaires dans certaines zones géographiques caractérisées par une forte émigration économique ou ayant besoin de se développer pour absorber durablement le retour des migrants.

295. Retour et réintégration de nationaux qualifiés : S'appuyant sur son expérience, l'OIM continue de soutenir le développement national ou les processus de remise en état et de reconstruction dans les pays en développement et dans ceux dont l'économie est en transition et/ou qui émergent d'une situation de conflit, en favorisant le retour et la réinsertion socioéconomique des nationaux qualifiés et compétents qui se trouvent à l'étranger, en les incitant à accepter des affectations courtes, répétées ou de plus longue durée. Les programmes de retour et de réintégration de nationaux qualifiés et autres projets similaires comprennent des mesures destinées à recenser les lacunes en matière de ressources humaines auxquelles il n'est pas possible de remédier localement, à sensibiliser, recruter et placer les candidats qualifiés dans les secteurs revêtant une importance clé pour le développement ou la reconstruction du pays, à faciliter leur déplacement et à fournir d'autres formes d'assistance. En outre, l'OIM évalue et étudie le soutien potentiel en matière de programmation et offre des conseils techniques aux pays qui mettent en place un mécanisme de retour et de réintégration de nationaux qualifiés dans le cadre d'une politique nationale plus large et/ou de plans de développement, de remise en état et de reconstruction à l'échelle de la communauté internationale, qui comprennent le transfert de connaissances et de compétences acquises par les nationaux qualifiés à l'étranger.

296. Rapatriements de fonds : Au cours de la dernière décennie, les rapatriements de fonds effectués dans le monde entier ont plus que doublé, les migrants envoyant des sommes considérables à leur famille dans les pays en développement. Ces flux privés relèguent au second plan l'aide publique au développement et dépassent souvent l'investissement étranger direct, faisant des rapatriements de fonds l'un des avantages les plus tangibles de la migration internationale, tant pour les familles des migrants que pour les communautés concernées et les pays d'origine. Les activités liées aux rapatriements de fonds visent généralement à faciliter la mise en place de politiques et de mécanismes devant améliorer les services de transfert, à abaisser les coûts de transaction et à renforcer les incidences des rapatriements de fonds sur le développement. À cet égard, l'OIM place actuellement l'accent sur la collecte de données, le dialogue politique, la diffusion de bonnes pratiques et la mise en œuvre de projets pilotes.

### III.1 Migration et développement économique/communautaire

	Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
III.1.1	<b>Migration pour le développement en Afrique (MIDA)</b>	Renforcer les capacités institutionnelles des gouvernements pour qu'ils puissent gérer et atteindre leurs objectifs de développement, grâce au transfert des compétences pertinentes et de ressources financières et autres par la diaspora africaine.  Les pays qui participent à ce projet sont, à ce jour, le Burundi, la République démocratique du Congo, le Ghana, le Rwanda et la Somalie.
	<i>Ressources inscrites au budget : 3 897 400 dollars E.U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM</b> : activités 2, 4, 7, 8

<b>III.1.2</b> <b>Projet de développement de microentreprises en Guinée</b>	Contribuer au développement socioéconomique de la Guinée en vue d'enrayer la migration irrégulière en direction des pays industrialisés. Une attention plus particulière sera portée aux communautés fortement exposées au risque de migration irrégulière.
<i>Ressources inscrites au budget : 126 900 dollars E.U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 4, 5, 8, 9, 11
<b>III.1.3</b> <b>Accord de coopération visant à réguler la migration de main-d'œuvre en Amérique latine</b>	Remédier à la fuite des cerveaux en Amérique latine en recourant de manière systématique et structurée aux membres qualifiés des diasporas, afin de mettre à profit le capital humain existant et de renforcer les capacités nationales pour stimuler les initiatives de développement dans la région.
<i>Ressources inscrites au budget : 10 600 dollars E.U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 3
<b>III.1.4</b> <b>Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine</b>	<p>Fournir une aide technique à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement de l'Argentine pour élaborer des politiques contribuant au développement socioéconomique par la création de possibilités d'emplois et des incitations à l'investissement dans le cadre de mesures en cours visant à gérer la migration.</p> <p>La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais d'administration n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement argentin pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 5 188 200 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 4
<b>III.1.5</b> <b>Création de réseaux de Colombiens vivant à l'étranger</b>	Continuer à faciliter le renforcement du lien entre les communautés colombiennes de l'étranger et leur pays, et promouvoir la coopération sur des activités présentant un intérêt commun en mettant en place des moyens de communication virtuels entre les communautés colombiennes de l'étranger et en identifiant des projets d'intervention sociale.
<i>Ressources inscrites au budget : 31 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 4
<b>III.1.6</b> <b>Soutien au développement au Costa Rica</b>	Appuyer les efforts visant à développer la région Brunca, au Costa Rica, en créant des possibilités d'emplois pour les populations migrantes indigènes et les travailleurs saisonniers venant essentiellement du Panama.
<i>Ressources inscrites au budget : 55 100 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 5, 8, 12
<b>III.1.7</b> <b>Initiatives de renforcement communautaire en Equateur</b>	Soutenir les efforts déployés par le Gouvernement équatorien pour répondre aux besoins des communautés pauvres et renforcer leurs capacités de réponse face à l'afflux massif de populations en provenance de la Colombie.
<i>Ressources inscrites au budget : 424 300 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 4

<b>III.1.8</b> <b>Projet visant à promouvoir le développement et la reconstruction – Fonds national pour la paix (FONAPAZ) du Guatemala</b>	Fournir un soutien administratif pour des projets destinés à améliorer les conditions de vie, en coopération avec le Gouvernement du Guatemala.
<i>Ressources inscrites au budget : 367 900 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 4
<b>III.1.9</b> <b>Soutien technique à la municipalité de Lima pour des travaux d'infrastructure au Pérou</b>	<p>Améliorer les conditions de vie des populations déplacées au Pérou grâce à des travaux de remise en état de l'infrastructure dans les régions dont les habitants ont tendance à émigrer. Ce projet doit offrir des possibilités d'emploi à la population locale et stimuler le développement communautaire, dans le but de réduire la pression migratoire.</p> <p>La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais d'administration n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement péruvien pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 15 700 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 3
<b>III.1.10</b> <b>Mesures pour faire face au changement climatique et aux migrations dans le delta du Mékong, au Viet Nam</b>	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement du Viet Nam pour faire face aux conséquences du changement climatique sur les communautés exposées, plus particulièrement dans la région du delta du Mékong.
<i>Ressources inscrites au budget : 25 300 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 4
<b>III.1.11</b> <b>Migration pour le développement dans les Balkans occidentaux</b>	Soutenir la migration décidée en connaissance de cause au départ des Balkans occidentaux vers les Etats membres de l'UE, et contribuer aux effets positifs de la migration de main-d'œuvre sur le développement socioéconomique des Balkans occidentaux en favorisant et en soutenant la coopération entre les acteurs compétents, en élaborant des mesures visant à faciliter le retour de travailleurs qualifiés, et en renforçant les capacités des centres de documentation et d'information pour migrants, pour qu'ils renseignent les migrants effectifs et potentiels.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 016 100 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 4, 5
<b>III.1.12</b> <b>Développement des microentreprises en Arménie</b>	Promouvoir le développement des microentreprises locales et, ce faisant, stimuler la croissance économique durable en Arménie par la mise en place d'un mécanisme de crédit renouvelable.
<i>Ressources inscrites au budget : 750 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 8, 10



<b>III.1.13 Développement économique et création de revenus dans les communautés rurales du Nakhitchevan, en Azerbaïdjan</b>	Favoriser la création d'emplois et de revenus dans les zones rurales du Nakhitchevan, en améliorant l'accès des communautés à l'eau grâce à la remise en état des systèmes souterrains d'adduction d'eau et à la gestion de l'eau d'aval, et en soutenant les moyens d'existence et les services de création d'entreprises dépendant d'un approvisionnement fiable en eau.		
<i>Ressources inscrites au budget : 398 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 5		
<b>III.1.14 Migration et développement en République de Moldova</b>	Appuyer la mise en œuvre du volet migration et développement du Partenariat pour la mobilité lancé entre l'UE et la Moldova, en renforçant la capacité des institutions nationales à mieux gérer la migration et à améliorer l'élaboration de programmes concernant la diaspora, à renforcer la sécurité et la protection sociales des migrants moldoves travaillant à l'étranger, ainsi qu'à identifier, élaborer et mettre en œuvre des activités d'appui aux parents de migrants restés au pays.		
<i>Ressources inscrites au budget : 1 734 200 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 4, 8, 11, 12		
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><b>Migration et développement économique/communautaire</b></td> <td style="width: 50%; text-align: right;"><b>Total des ressources inscrites au budget : 29 726 000 dollars E.-U.</b></td> </tr> </table>		<b>Migration et développement économique/communautaire</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 29 726 000 dollars E.-U.</b>
<b>Migration et développement économique/communautaire</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 29 726 000 dollars E.-U.</b>		

## IV. MIGRATION REGULEE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
IV.1	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	25 579 200	37 773 300	2 982 700	66 335 200
IV.2	Lutte contre la traite	4 095 000	5 642 100	502 800	10 239 900
IV.3	Gestion de l'immigration et des frontières	8 447 000	56 085 400	861 200	65 393 600
	<b>Total</b>	<b>38 121 200</b>	<b>99 500 800</b>	<b>4 346 700</b>	<b>141 968 700</b>

297. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration régulée s'élève à environ 142 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leurs(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM, pages 10 et 11.

298. Alors que, de manière générale, la migration est une force positive pour les pays d'origine comme pour les pays de destination, la migration non régulée peut représenter des difficultés sociales, financières et politiques pour les individus, la société et les gouvernements. Une approche globale, transparente et cohérente de la gestion des migrations associant tous les pays situés sur le continuum migratoire peut contribuer à maîtriser les aspects négatifs liés à la migration irrégulière, y compris l'introduction clandestine de migrants et la traite des êtres humains, et à préserver l'intégrité de la migration en tant que processus social naturel. Une saine gouvernance en matière migratoire aux niveaux national, régional et international est de plus en plus reconnue comme un élément clé de la gestion humaine et ordonnée des mouvements de populations.

299. L'OIM aide les gouvernements à mettre en place et à appliquer des politiques, des législations et des mécanismes institutionnels dans le domaine migratoire qui renforcent la gestion des migrations, tout en apportant un soutien spécialisé aux migrants, selon leurs besoins de protection et en tenant dûment compte des considérations de sexe, d'âge et de dignité humaine.

300. L'OIM apporte une assistance technique aux fonctionnaires gouvernementaux et les aide à évaluer, améliorer et actualiser les systèmes opérationnels de gestion des flux migratoires en ce qui concerne, par exemple, les documents de voyage, les systèmes de données et les techniques de gestion des frontières, y compris la saisie de données et la biométrie. Elle met en œuvre des programmes visant à faciliter le retour volontaire assisté des demandeurs d'asile déboutés, des personnes en détresse et d'autres migrants, ainsi que leur réintégration dans leur pays d'origine en tenant dûment compte des besoins des migrants eux-mêmes ainsi que des préoccupations des communautés locales. L'OIM adopte une approche fondée sur les droits dans la mise en œuvre d'un large éventail d'activités d'aide aux victimes de la traite et autres migrants vulnérables, y compris les migrants mineurs non accompagnés, en apportant une assistance technique aux gouvernements et aux ONG, ainsi qu'une aide directe en partenariat avec des ONG et des organismes publics. Plusieurs gouvernements font appel à l'OIM pour qu'elle les aide à trouver des solutions durables face à l'augmentation du nombre d'enfants non accompagnés franchissant leurs frontières. Le soutien de l'OIM consiste notamment à repérer les familles, à assurer le retour volontaire assisté et à renforcer les capacités des pouvoirs publics compétents dans les pays d'origine, en collaboration avec l'UNICEF et le HCR. L'OIM soutient la mise en œuvre de projets d'aide globaux visant à répondre aux besoins des enfants migrants non accompagnés dans les régions frontalières.

301. En outre, des programmes sont plus particulièrement axés sur la prévention de la traite, de l'exploitation et des mauvais traitements des migrants, et sur l'importance de s'attaquer aux facteurs

qui créent une demande de biens et de services produits et fournis par des migrants victimes de la traite et de l'exploitation.

302. Les projets et activités de migration régulée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

303. Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements : L'objectif de l'OIM est d'apporter un soutien renforcé pour faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine. L'aide au retour volontaire et à la réintégration est l'un des services clés de gestion des migrations fournis par l'OIM aux migrants et aux gouvernements. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration offrent une alternative plus humaine et moins coûteuse au retour forcé aux migrants qui ne peuvent rester dans le pays d'accueil. Ces programmes sont soit ouverts à tous les migrants ayant besoin d'une aide au retour, soit spécialement conçus en fonction des besoins particuliers de groupes spécifiques, notamment les migrants vulnérables. Typiquement, les programmes de ce genre offrent des informations, des services d'orientation et une aide au voyage jusqu'au pays d'origine. Ils peuvent proposer, en outre, une évaluation des besoins de groupes cibles dans les pays d'origine et d'accueil, et fournir des informations sur les possibilités de retour ainsi que des conseils aux candidats au retour potentiels, une aide en matière de documents et une assistance sanitaire, un accueil à l'arrivée et un soutien de longue durée à la réinsertion, à la fois pour ceux qui rentrent au pays et pour les communautés des pays d'origine, afin de garantir la durabilité des retours.

304. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration se révèlent particulièrement efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans une approche sur plusieurs fronts de la gestion des migrations, pour répondre à des scénarios migratoires spécifiques. Lorsqu'ils sont mis en œuvre rapidement et en association avec une gestion efficace de l'asile et des frontières dans les pays d'accueil, ils peuvent contribuer à préserver l'intégrité des systèmes de migration régulière. Dans le cas où des migrants irréguliers se trouvent bloqués en grand nombre dans des pays de transit, de tels programmes peuvent être combinés avec des mesures de renforcement des capacités pour les pays de transit et d'accueil, ainsi qu'avec une assistance humanitaire en faveur des migrants en détresse et souvent complètement démunis, conformément à une stratégie globale visant à prendre en compte la migration irrégulière dans le pays ou la région concernée. Dans de telles situations, l'OIM apporte également un soutien technique pour mettre en place ou renforcer des mécanismes d'aide au retour volontaire et à la réintégration pouvant offrir un soutien durable aux migrants en détresse. De même, elle offre un soutien technique et d'autres formes d'appui aux gouvernements et à d'autres intervenants en vue d'améliorer la gestion de la migration de retour, procède à cet effet à des travaux de recherche et facilite le dialogue sur la migration de retour entre pays d'origine, de transit et d'accueil.

305. Lutte contre la traite : L'OIM s'emploie à lutter contre la traite des personnes et l'exploitation des migrants dans le contexte plus large de la gestion des migrations, en étroite coopération avec les gouvernements, les institutions compétentes des Nations Unies et des ONG, dans les pays d'origine, de transit et de destination. Elle a principalement pour objectifs de prévenir la traite des personnes et l'exploitation des migrants, ainsi que de garantir la protection des victimes. A cette fin, l'Organisation a adopté une approche globale qui s'articule autour des principaux domaines d'intervention suivants.

306. L'OIM effectue des recherches quantitatives et qualitatives sur la traite, plus particulièrement axées sur les itinéraires et les tendances en la matière, sur les causes et les conséquences de la traite et de l'exploitation des migrants, à la fois pour les individus et pour la société en général, ainsi que sur la structure, les motivations et le mode de fonctionnement des groupes criminels organisés.

307. La prévention de la traite des personnes et de l'exploitation des migrants au moyen d'informations ciblées, de projets d'éducation et de communication, est un autre domaine d'intervention prioritaire. Mises en œuvre tant dans les pays de destination que d'origine, les campagnes d'information visent à modifier les attitudes et les comportements en invitant les consommateurs à "acheter responsable", et fournissent aux populations vulnérables les renseignements dont elles ont besoin pour se protéger contre les trafiquants.

308. Les activités de coopération technique renforcent les capacités des administrations publiques et des institutions de la société civile pour qu'elles puissent relever les défis que pose la traite des êtres

humains. Elles consistent notamment à former les membres des ONG et les fonctionnaires gouvernementaux, y compris les responsables de l'application des lois, à fournir un soutien technique à l'élaboration de politiques et de procédures de lutte contre la traite, et à moderniser l'infrastructure existante.

309. Les gouvernements et les ONG continuent de se tourner vers l'OIM pour offrir une assistance directe aux victimes de la traite et aux migrants exploités. Cette aide est adaptée aux besoins spécifiques des bénéficiaires, et peut englober l'hébergement en un lieu sûr, un soutien médical et psychosocial, le perfectionnement des compétences et une formation professionnelle, une aide à la réintégration, ainsi que des possibilités de retour volontaire dans le pays d'origine dans des conditions dignes ou, dans les cas extrêmes, la réinstallation dans un pays tiers.

310. Gestion de l'immigration et des frontières : En mettant en place des partenariats actifs, en fournissant des informations, un savoir-faire et des ressources, les projets de gestion de l'immigration et des frontières de l'OIM visent à renforcer la capacité des gouvernements et d'autres acteurs compétents à répondre aux problèmes de la migration de manière globale, dans un esprit de coopération et, en définitive, en toute autonomie. L'OIM aide les Etats à élaborer et mettre en œuvre des projets et des programmes visant à renforcer la capacité des services gouvernementaux, des ONG et d'autres parties prenantes, pour qu'ils puissent gérer avec efficacité les flux migratoires et lutter contre la migration irrégulière dans le respect du droit international.

311. Ce secteur de programme était intitulé auparavant « Coopération technique en matière de gestion des migrations et de renforcement des capacités ». Il a été rebaptisé « Gestion de l'immigration et des frontières » pour mieux rendre compte des projets et programmes mis en œuvre dans ce secteur de services.

312. Les projets mis en œuvre sont conçus pour répondre à des préoccupations essentielles en matière de gouvernance migratoire, notamment en ce qui concerne les cadres politique, juridique et administratif existants, et pour appuyer les systèmes opérationnels utilisés, par exemple, pour contrôler les frontières et délivrer les documents de voyage. Ils offrent des services consultatifs, une assistance technique et des activités de formation destinés à renforcer les capacités institutionnelles des autorités migratoires nationales pour qu'elles puissent formuler et gérer les politiques et les textes législatifs et administratifs relatifs à la migration, et à encourager les approches concertées en matière de gestion des migrations entre les Etats. Typiquement, les activités mises en œuvre sont les suivantes : a) un diagnostic des causes, des caractéristiques et des effets de la migration ; b) une évaluation et, si nécessaire, une révision et une reformulation des politiques migratoires, des textes de loi et des structures administratives ; c) une formation professionnelle et technique à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux ; d) une assistance technique visant à renforcer les systèmes administratifs et opérationnels clés ; e) un soutien à la coordination et à l'intégration des politiques migratoires au sein des régions concernées ; et f) l'instauration ou le renforcement d'un dialogue multilatéral et de processus de planification dans le domaine de la gestion des flux migratoires. Les aspects clés concernent, entre autres, l'amélioration des systèmes de gestion des données migratoires et des frontières ; l'amélioration de l'intégrité des documents de voyage et des systèmes utilisés pour les délivrer ; l'établissement ou le renforcement de programmes nationaux ou régionaux de formation à l'intention des fonctionnaires des services de migration ; des programmes spéciaux visant à faire respecter les droits humains des migrants ; et l'amélioration des services offerts aux groupes de migrants vulnérables. De plus en plus, l'accent est mis sur les actions qui s'accordent avec le Protocole contre le trafic illicite de migrants. L'OIM fournit en outre un soutien technique et des mesures de renforcement des capacités aux agences non gouvernementales qui jouent un rôle clé dans le secteur migratoire, et favorise l'échange de connaissances et d'expériences par le biais du recrutement, du transfert et d'affectations de courtes durées d'experts appelés à œuvrer dans divers domaines migratoires.

## IV.1 Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
<b>IV.1.1 Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire</b>	<p>Faciliter le retour volontaire et la réintégration de demandeurs d'asile déboutés, de migrants en situation irrégulière et d'autres migrants dans leur pays d'origine.</p> <p>Il est prévu qu'en 2012, une aide au retour sera fournie à des migrants quittant divers pays d'accueil notamment l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, le Guatemala, l'Irlande, le Mexique, les Pays-Bas, la Norvège, la Roumanie, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et le Royaume-Uni.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 38 407 600 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 2, 3, 5, 7, 8, 10, 11
<b>IV.1.2 Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration à l'intention de migrants en détresse en Egypte et en Libye</b>	<p>Appuyer les efforts déployés par les autorités nationales et la société civile en Egypte et en Libye, en fournissant aux migrants vulnérables un soutien psychosocial et une aide au retour volontaire et à la réintégration, et en appuyant la coopération interrégionale pour endiguer la migration irrégulière le long du couloir migratoire oriental.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 948 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 2, 5, 10
<b>IV.1.3 Défis de la migration au Niger</b>	<p>Soutenir le Gouvernement du Niger dans ses efforts pour faire face aux situations d'urgence et défis migratoires, en renforçant les capacités des autorités nationales, en sensibilisant aux risques de la migration irrégulière, en fournissant une aide humanitaire aux migrants en détresse, et en facilitant leur retour et leur réintégration dans leur pays d'origine.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 104 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 5, 10
<b>IV.1.4 Soutien régional au retour volontaire assisté vers et depuis l'Iraq</b>	<p>Faciliter le retour volontaire d'Iraqiens et de ressortissants de pays tiers en détresse en Iraq en étroite coopération avec l'ensemble des principales parties prenantes de la région.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 585 700 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 2, 8, 10
<b>IV.1.5 Réintégration socioéconomique de ressortissants guatémaltèques rapatriés</b>	<p>Renforcer les capacités du Gouvernement du Guatemala pour qu'il puisse améliorer son aide aux migrants, favoriser la coordination entre la société civile et les entités compétentes, fournir des services de meilleure qualité aux ressortissants rapatriés, et développer les services offerts aux migrants de retour guatémaltèques, surtout à ceux qui sont vulnérables.</p>
<i>Ressources inscrites au budget : 924 200 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 5

<p><b>IV.1.6 Réintégration socioéconomique des Haïtiens retournant dans leur pays</b></p>	<p>Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de Haïti pour réintégrer les personnes ayant quitté les Etats-Unis d'Amérique pour retourner en Haïti, en mettant en œuvre des activités de renforcement des capacités à l'intention des partenaires gouvernementaux et d'associations locales pour qu'ils puissent fournir aux migrants de retour un appui ciblé et bien coordonné en matière de réintégration socioéconomique.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 217 200 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 10</p>
<p><b>IV.1.7 Aide au retour et à la réintégration à l'intention d'Afghans</b></p>	<p>Faciliter le retour volontaire d'Afghans dans leur pays d'origine, en leur offrant une assistance à l'accueil et une aide ciblée à la réintégration afin que la transition vers une vie normale durable se fasse en douceur.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 533 100 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 10</p>
<p><b>IV.1.8 Services d'information sur l'immigration et de conseils sur le retour en Australie</b></p>	<p>Faciliter le retour volontaire et la réintégration dans leur pays d'origine de demandeurs d'asile déboutés en Australie, par une approche intégrée comprenant des informations et des conseils aux migrants irréguliers pour qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause quant à leur statut d'immigrants et aux possibilités qui s'offrent à eux.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 4 645 200 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 10</p>
<p><b>IV.1.9 Soins aux migrants en situation irrégulière en Indonésie et retour volontaire</b></p>	<p>Renforcer la coopération régionale et fournir un soutien technique aux systèmes de gestion des migrations en Indonésie. Ce projet contribuera à la fourniture de services sociaux destinés à répondre aux besoins essentiels des migrants, à un rapprochement avec les communautés de migrants, et à la fourniture d'une assistance durant le voyage en direction des pays d'origine aux migrants irréguliers en détresse en Indonésie.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 12 808 200 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 5, 10, 11</p>
<p><b>IV.1.10 Soutien à la mise en œuvre des accords de réadmission passés par l'UE avec la République de Moldova, la Fédération de Russie et l'Ukraine</b></p>	<p>Appuyer la mise en œuvre des accords de réadmission de l'UE passés avec la République de Moldova, la Fédération de Russie et l'Ukraine, et promouvoir un retour volontaire et une réintégration durables des migrants.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 642 500 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 2, 3, 4, 5, 6, 10</p>
<p><b>IV.1.11 Traitement des informations sur les services de soins de santé de différents pays pour l'Autriche</b></p>	<p>Aider le Service de documentation du Ministère fédéral de l'intérieur de l'Autriche, en fournissant des informations sur les services de soins de santé dans certains pays d'origine des demandeurs d'asile. De la sorte, il est possible de savoir quel traitement pourra être administré à certains groupes vulnérables après leur retour dans leur pays.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 63 200 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 6</p>

<b>IV.1.12 Aide au retour de ressortissants azerbaïdjanais quittant les Pays-Bas</b>	Faciliter le retour durable de ressortissants azerbaïdjanais, en fournissant à ceux qui retournent au pays sous les auspices du Gouvernement des Pays-Bas des services avant le départ et une aide à la réintégration après leur arrivée.
<i>Ressources inscrites au budget : 119 400 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 10
<b>IV.1.13 Aide à la réintégration et création de centres d'orientation et de conseils pour l'emploi en Géorgie</b>	Réduire la pression à l'émigration et contribuer à la réinsertion durable des rapatriés et des déplacés internes dans le marché du travail géorgien, en continuant de développer systématiquement les mécanismes d'orientation et de conseils pour l'emploi.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 082 900 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 10
<b>IV.1.14 Facilitation des retours volontaires par des services d'information et de conseils aux migrants de retour en Allemagne</b>	Renforcer le cadre des retours volontaires assistés en Allemagne en proposant de meilleurs services d'information et de conseils sur le retour, pour que les candidats au retour puissent prendre une décision en connaissance de cause sur leurs possibilités de retour.
<i>Ressources inscrites au budget : 171 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 6, 10
<b>IV.1.15 Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce</b>	Soutenir le retour et la réintégration de ressortissants grecs résidant actuellement hors de leur pays, en leur fournissant des informations qui leur permettent d'apprécier les possibilités qui s'offrent à eux et de prendre des décisions en connaissance de cause.
<i>Ressources inscrites au budget : 47 900 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 8
<b>IV.1.16 Soutien à des mécanismes efficaces de lutte contre la traite et de protection des réfugiés en Israël</b>	Soutenir financièrement la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations en Israël, afin de mettre en place des mécanismes efficaces de lutte contre la traite et de protection des réfugiés ; et faciliter le retour volontaire et la réintégration de demandeurs d'asile déboutés.
<i>Ressources inscrites au budget : 33 600 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 10
<b>IV.1.17 Aide au retour et à la réintégration des rapatriés volontaires au Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)</b>	Contribuer aux efforts déployés pour promouvoir au Kosovo placé sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité) un environnement multiethnique tolérant, fondé sur le respect universel des droits de l'homme, afin de promouvoir le retour durable et la réintégration de déplacés internes et de familles de migrants en consolidant les capacités de gestion des migrations de la société civile et des autorités gouvernementales.
<i>Ressources inscrites au budget : 2 400 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 10

<b>IV.1.18 Renforcement des mécanismes de retour volontaire assisté en Lituanie</b>	Renforcer les capacités des fonctionnaires lituaniens travaillant dans le domaine de la migration, afin qu'ils soient mieux à même de faciliter et de gérer le retour et la réintégration des migrants.
<i>Ressources inscrites au budget : 600 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 10
<b>Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements</b>	
<b>Total des ressources inscrites au budget : 66 335 200 dollars E.-U.</b>	

## IV.2 Lutte contre la traite

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
<b>IV.2.1 Mesures de lutte contre la traite des êtres humains fondées sur des preuves</b>	Continuer à réunir des données exactes et comparables sur la traite des êtres humains à l'échelle nationale et internationale, en menant des études débouchant sur des mesures concrètes et en recueillant des données.
<i>Ressources inscrites au budget : 338 400 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 4, 5, 6, 11
<b>IV.2.2 Assistance technique et projet de formation pour lutter contre la traite à l'échelle mondiale</b>	Fournir une assistance technique aux bénéficiaires et aux parties prenantes aux fins d'un renforcement des stratégies nationales de lutte contre la traite, afin de contribuer, ce faisant, à la réduction de la traite des personnes dans le monde.
<i>Ressources inscrites au budget : 49 900 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 11
<b>IV.2.3 Elaboration de fiches d'information et organisation de tables rondes sur la traite des êtres humains dans divers pays</b>	Offrir aux professionnels de la lutte contre la traite un cadre de discussions neutre et une meilleure compréhension de la situation de la traite des êtres humains dans les pays de transit et de destination.
<i>Ressources inscrites au budget : 122 100 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 6, 11
<b>IV.2.4 Renforcement de la coopération pour lutter contre la traite des êtres humains dans les pays d'origine et de destination</b>	Améliorer le soutien apporté aux victimes de la traite des êtres humains, et renforcer les capacités permettant de prévenir et de combattre ce fléau au Nigéria et dans certains pays d'Europe, et favoriser un renforcement de la coopération opérationnelle entre les forces de l'ordre, le système judiciaire et les fournisseurs de services aux victimes dans les pays d'origine et de destination.
<i>Ressources inscrites au budget : 165 300 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 3, 5, 11



IV.2.5	<b>Formation à la lutte contre la traite pour les académies internationales de police</b>	Contribuer aux efforts déployés par les forces de l'ordre pour lutter contre la traite, en promouvant un renforcement de la criminalisation de la traite, en mettant en commun les techniques d'enquête éprouvées, et en introduisant des mesures appropriées pour protéger et réinsérer les victimes.
<i>Ressources inscrites au budget : 124 000 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 11
IV.2.6	<b>Prévention de la traite des personnes au Tchad</b>	Renforcer les capacités nationales du Tchad pour prévenir et combattre la traite des personnes dans le respect des normes internationales relatives à la prévention de la traite des êtres humains, à la protection des victimes et à la poursuite des contrevenants.
<i>Ressources inscrites au budget : 28 100 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 11
IV.2.7	<b>Mesures de lutte contre la traite des êtres humains dans la République démocratique du Congo</b>	Contribuer aux mesures nationales de lutte contre la traite des êtres humains dans la République démocratique du Congo, en favorisant une meilleure compréhension de ce fléau et une approche plus active des organismes publics en matière de lutte contre la traite des êtres humains. Une assistance sera fournie pour modifier et moderniser la législation nationale conformément aux normes internationales.
<i>Ressources inscrites au budget : 203 400 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 11
IV.2.8	<b>Activités de lutte contre la traite au Mali</b>	S'attaquer à la traite des êtres humains dans le nord du Mali en fournissant une assistance directe aux victimes, et en menant des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation.
<i>Ressources inscrites au budget : 108 900 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 11
IV.2.9	<b>Activités de lutte contre la traite au Niger</b>	Renforcer la capacité des autorités locales, au Niger, à faciliter l'instruction des crimes de traite et la poursuite des délinquants, conformément aux instruments juridiques internationaux et régionaux.
<i>Ressources inscrites au budget : 91 200 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 11
IV.2.10	<b>Renforcement des capacités de lutte contre la traite en Zambie</b>	Consolider les mesures nationales de lutte contre la traite des êtres humains en renforçant la capacité des autorités de police, des institutions gouvernementales compétentes et de la société civile à appliquer la nouvelle législation zambienne de lutte contre la traite.
<i>Ressources inscrites au budget : 140 100 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 11

<b>IV.2.11 Renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre la traite des êtres humains au Zimbabwe</b>	Fournir un soutien technique au Gouvernement du Zimbabwe pour qu'il mette en œuvre la législation nationale relative à la lutte contre la traite conformément aux principes internationaux ; renforcer le système d'orientation national pour que les victimes de la traite puissent bénéficier d'une aide à la réintégration ; et élaborer et mettre en œuvre une campagne d'information et d'éducation sur les risques de la traite des personnes.
<i>Ressources inscrites au budget : 52 200 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 11
<b>IV.2.12 Sensibilisation et renforcement des capacités afin de lutter contre la traite des personnes et de protéger les victimes en Jordanie</b>	Renforcer les capacités de réaction du Gouvernement jordanien et de la société civile en matière de lutte contre la traite des personnes, surtout des travailleurs migrants victimes de la traite aux fins de travail forcé, en procédant à une évaluation approfondie, en fournissant un soutien psychosocial et une assistance directe, et en renforçant les capacités.
<i>Ressources inscrites au budget : 237 400 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 10, 11
<b>IV.2.13 Activités de lutte contre la traite dans la République dominicaine et en Haïti</b>	Renforcer les capacités institutionnelles de la République dominicaine et de Haïti permettant de lutter contre la traite des enfants, en particulier aux fins d'un emploi domestique, dans le but de faciliter la réintégration des victimes après leur retour dans leur pays d'origine.
<i>Ressources inscrites au budget : 268 800 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 5
<b>IV.2.14 Programme de retour et de réintégration à l'intention de victimes de la traite en Argentine</b>	Renforcer la coopération entre les organismes nationaux et locaux en Argentine, dans le but de fournir une aide coordonnée aux enfants et aux adolescents victimes de la traite, y compris un soutien au retour et à la réintégration.
<i>Ressources inscrites au budget : 44 900 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 10, 11
<b>IV.2.15 Renforcement des capacités de lutte contre la traite au Belize</b>	Renforcer la capacité des parties prenantes clés du Belize à prévenir la traite des personnes, protéger les victimes et poursuivre les trafiquants.
<i>Ressources inscrites au budget : 105 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 11
<b>IV.2.16 Renforcement des capacités de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains en Colombie</b>	Offrir une assistance technique et renforcer les efforts du Gouvernement colombien en vue de prévenir et de combattre la migration irrégulière et la traite des êtres humains, et protéger les victimes de la traite et poursuivre en justice les trafiquants.
<i>Ressources inscrites au budget : 59 900 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 5, 11
<b>IV.2.17 Lutte contre la traite des personnes en Equateur</b>	Aider le Gouvernement de l'Equateur à se mettre en conformité avec les règles minimums relatives à l'élimination de la traite des êtres humains, en appuyant la mise en œuvre du Plan national de lutte contre la traite des personnes aux fins de protection des victimes et de poursuite des trafiquants.
<i>Ressources inscrites au budget : 345 700 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 11

<b>IV.2.18 Lutte contre la traite des personnes en Asie centrale</b>	Aider à lutter contre la traite des personnes en Asie centrale, en développant les capacités nationales d'assistance aux victimes et en renforçant les capacités des ONG, des centres de crise et de réadaptation au niveau local.
<i>Ressources inscrites au budget : 2 313 400 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 11
<b>IV.2.19 Activités de lutte contre la traite au Bangladesh</b>	Développer les capacités des organismes gouvernementaux et des ONG en matière de prévention de la traite des êtres humains, de protection des victimes et de poursuite des trafiquants, et fournir une formule globale d'assistance aux victimes de la traite au Bangladesh, en portant une attention spéciale aux femmes et aux filles victimes de violences fondées sur le sexe.
<i>Ressources inscrites au budget : 166 300 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 5, 11
<b>IV.2.20 Renforcement des capacités de lutte contre la traite et d'aide aux victimes de la traite en Indonésie</b>	Renforcer les capacités des organismes publics et des ONG locales en Indonésie, en offrant une assistance technique et une formation ciblée, et créer des liens entre les services de police et les organismes d'aide aux victimes afin d'améliorer la protection des victimes et d'augmenter le nombre de condamnations de trafiquants.
<i>Ressources inscrites au budget : 288 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 5, 10, 11
<b>IV.2.21 Aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite au Japon</b>	Soutenir le plan japonais de lutte contre la traite des personnes, en fournissant une aide au voyage aux victimes de la traite et en veillant à ce qu'une assistance à l'accueil soit proposée dans le pays de destination finale.
<i>Ressources inscrites au budget : 329 200 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 2, 5
<b>IV.2.22 Lutte contre la traite des êtres humains en Papouasie-Nouvelle-Guinée</b>	Renforcer la capacité du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des parties prenantes compétentes à poursuivre les trafiquants et à protéger les victimes de la traite.
<i>Ressources inscrites au budget : 166 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 11
<b>IV.2.23 Activités de lutte contre la traite à Sri Lanka</b>	Améliorer les capacités des forces de l'ordre à Sri Lanka pour qu'elles puissent lutter avec efficacité contre la traite des personnes, mieux identifier les victimes de la traite et améliorer la collecte de données, instituer un mécanisme efficace d'orientation des victimes pour que celles-ci puissent bénéficier en temps opportun d'une assistance appropriée, et élaborer une stratégie nationale de prévention de la traite des personnes.
<i>Ressources inscrites au budget : 95 300 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 11

<p><b>IV.2.24 Activités de lutte contre la traite au Viet Nam</b></p>	<p>Contribuer à l'amélioration de la politique et des programmes nationaux du Viet Nam en faveur du retour et de la réintégration durables des femmes victimes de la traite, et veiller à ce que l'assistance apportée aux victimes de la traite permette d'empêcher celles-ci de tomber à nouveau sous la griffe des trafiquants.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 314 900 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 11</p>
<p><b>IV.2.25 Renforcement des mesures de lutte contre la traite en Azerbaïdjan</b></p>	<p>Renforcer les capacités nationales de lutte contre la traite, notamment sous l'angle de l'exploitation par le travail ; poursuivre le soutien apporté à la création de mécanismes de coopération efficaces entre les ONG compétentes ; continuer à informer la société des avantages de la migration légale et des dangers de la migration irrégulière auxquels ont été confrontées les victimes de la traite ; et aider les victimes de la traite à se réinsérer dans la société.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 112 200 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 11</p>
<p><b>IV.2.26 Lutte contre la traite des femmes au Belarus et en République de Moldova</b></p>	<p>Prévenir et décourager la traite, offrir une aide à la réintégration efficace aux victimes de la traite, et renforcer les capacités des fonctionnaires compétents au Belarus et en République de Moldova, ainsi que celles des médias et des groupes de la société civile dans les pays d'origine, de transit et de destination.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 509 000 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 5, 11</p>
<p><b>IV.2.27 Activités de lutte contre la traite en Allemagne</b></p>	<p>Contribuer aux mesures visant à faire comprendre que la traite des êtres humains est une violation des droits de l'homme et une pratique discriminatoire, tout en définissant une approche plus globale de lutte contre la traite en Allemagne.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 179 800 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 11</p>
<p><b>IV.2.28 Programme de lutte contre la traite et d'aide aux victimes au Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)</b></p>	<p>Aider les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux au Kosovo placé sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité) à améliorer la qualité, la diversité et la durée des services d'intégration sociale proposés aux victimes de la traite, et réduire les cas de traite des êtres humains en encourageant la société civile à prendre part aux actions de prévention.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 234 600 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 11</p>
<p><b>IV.2.29 Activités de lutte contre la traite dans la Fédération de Russie</b></p>	<p>Contribuer aux activités de prévention qu'il est indispensable de mener dans le District fédéral sud de la Fédération de Russie, qui compléteront d'autres activités d'aide aux victimes et appuieront les enquêtes et les poursuites effectuées aux niveaux fédéral et régional, afin de prévenir la traite dans l'ensemble de la région de la mer Noire.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 217 500 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11</p>

<b>IV.2.30 Activités de lutte contre la traite en Serbie</b>	Appuyer la mise en œuvre d'un plan d'action national en Serbie pour lutter contre la traite des êtres humains, en renforçant les capacités nationales, en mettant en place un cadre durable de prévention systématique de la traite des êtres humains, et en améliorant les mécanismes de protection des victimes potentielles et de réintégration des victimes de la traite des êtres humains.
<i>Ressources inscrites au budget : 129 800 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 11
<b>IV.2.31 Activités de lutte contre la traite en Ukraine</b>	Renforcer les capacités des autorités et des institutions ukrainiennes compétentes, ainsi que celles de la société civile, afin de pouvoir lutter contre la traite des êtres humains, de poursuivre effectivement en justice les cas de traite des êtres humains, et de fournir une assistance adaptée aux victimes.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 697 600 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 5, 6, 11
<b>Lutte contre la traite</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 10 239 900 dollars E.-U.</b>

### IV.3 Gestion de l'immigration et des frontières

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
<b>IV.3.1 Renforcement des capacités en matière de gestion des frontières le long des frontières du Malawi, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie</b>	Renforcer les capacités des Gouvernements du Malawi, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie pour qu'ils puissent gérer avec efficacité l'immigration irrégulière, y compris le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains. Ces mesures contribueront à relancer l'activité économique entre les pays.
<i>Ressources inscrites au budget : 910 700 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 3
<b>IV.3.2 Soutien à la gestion des frontières en Mauritanie</b>	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de la Mauritanie pour améliorer la sécurité aux frontières ainsi que la gestion des migrations dans le pays.
<i>Ressources inscrites au budget : 623 900 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 3
<b>IV.3.3 Renforcement des capacités en matière de gestion des frontières de la République-Unie de Tanzanie</b>	Renforcer les capacités des services d'immigration de la République-Unie de Tanzanie en matière de gestion des frontières grâce à un système de gestion des frontières informatisé, et faciliter l'échange d'informations transfrontalier sur les zones frontalières avec quatre pays voisins, à savoir le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda.
<i>Ressources inscrites au budget : 791 200 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 4, 5

<p><b>IV.3.4 Soutien au développement humanitaire en République-Unie de Tanzanie</b></p>	<p>Soutenir les efforts déployés par les services gouvernementaux compétents de la République-Unie de Tanzanie dans les districts et les régions pour mettre en œuvre une stratégie de développement durable en matière de renforcement des capacités aux fins de planification économique et de gestion efficace des défis migratoires.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 141 100 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 3</p>
<p><b>IV.3.5 Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) en Amérique latine</b></p>	<p>Appuyer les efforts nationaux déployés par les pays d'Amérique latine pour gérer les questions migratoires, et contribuer concrètement au développement durable de l'économie et des ressources humaines dans la région grâce à une plate-forme régionale permettant aux gouvernements d'échanger leurs points de vue et de chercher un terrain d'entente sur les questions migratoires.</p> <p>Les ressources inscrites au budget indiquées ici ne reflètent que les contributions des donateurs. Une allocation complémentaire prélevée sur les revenus discrétionnaires est indiquée au paragraphe 235. Le financement total du PLACMI s'élève à 1 901 200 dollars E.-U..</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 841 200 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 4, 7, 11</p>
<p><b>IV.3.6 Projet de coopération technique visant à renforcer le processus de Puebla</b></p>	<p>Soutenir le processus de Puebla, qui est un mécanisme de consultation, de coordination et de coopération en matière migratoire, afin de parvenir à une intégration régionale.</p> <p>Les ressources inscrites au budget indiquées ici ne reflètent que les contributions des donateurs. Une allocation complémentaire prélevée sur les revenus discrétionnaires est indiquée au paragraphe 236. Le financement total du processus de Puebla s'élève à 361 600 dollars E.-U..</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 341 600 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 7</p>
<p><b>IV.3.7 Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine</b></p>	<p>Offrir une assistance administrative et technique à l'appui des efforts nationaux déployés pour résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion des migrations en Argentine, notamment à la faveur d'un transfert de main-d'œuvre spécialisée, d'une coopération internationale et d'un renforcement ciblé des capacités.</p> <p>La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais d'administration n'est appliquée aux fonds versés par le Gouvernement argentin pour couvrir le coût des projets qui font l'objet d'une gestion spéciale.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 5 277 600 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 4</p>
<p><b>IV.3.8 Assistance technique aux fins d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique migratoire au Chili</b></p>	<p>Elaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les institutions gouvernementales compétentes, une politique migratoire qui contribuera à renforcer les institutions s'occupant de la migration au Chili.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 183 000 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 3, 4, 5, 8, 11</p>

<b>IV.3.9 Renforcement d'institutions gouvernementales au Honduras</b>	Renforcer la structure et les capacités d'institutions gouvernementales locales du Honduras, en soutenant la réorganisation et la modernisation de leur infrastructure technologique, et en améliorant les systèmes de sécurité concernant les services d'immigration.
<i>Ressources inscrites au budget : 2 059 400 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</b>
<b>IV.3.10 Projet d'assistance technique aux services de gestion au Pérou</b>	Fournir une assistance technique pour appuyer les efforts nationaux visant à résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion au Pérou, notamment grâce au transfert de main-d'œuvre spécialisée et au renforcement des capacités.  La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais d'administration n'est appliquée aux fonds versés par le Gouvernement péruvien pour couvrir les activités qui font l'objet d'une gestion spéciale.
<i>Ressources inscrites au budget : 42 147 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 12</b>
<b>IV.3.11 Renforcement des capacités grâce au transfert et à l'échange d'Uruguayens qualifiés</b>	Faciliter le placement d'experts et de boursiers parrainés par l'Université de l'Uruguay.
<i>Ressources inscrites au budget : 696 200 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 4, 12</b>
<b>IV.3.12 Soutien à la Conférence ministérielle de Bali</b>	Appuyer les efforts visant à instituer un mécanisme permettant d'améliorer et de renforcer sans cesse les mesures de politique visant à lutter contre le trafic illicite de personnes, la traite des êtres humains et le crime transnational connexe en Asie et dans le Pacifique.
<i>Ressources inscrites au budget : 123 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</b>
<b>IV.3.13 Appui à la mise en œuvre d'un accord de réadmission au Pakistan et à Sri Lanka</b>	Soutenir les capacités nationales du Pakistan et de Sri Lanka aux fins de mise en œuvre de l'accord de réadmission avec l'UE que ces pays ont récemment ratifié.
<i>Ressources inscrites au budget : 766 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 3, 10</b>
<b>IV.3.14 Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations en Afghanistan</b>	Renforcer la capacité du pouvoir législatif et des fonctionnaires afghans à gérer les questions migratoires du pays, en mettant en place des processus appropriés et en améliorant leur compréhension de la gestion des migrations.
<i>Ressources inscrites au budget : 37 800 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 3, 4</b>
<b>IV.3.15 Renforcement du système de gestion de l'immigration afin de lutter contre le terrorisme et la migration irrégulière au Bangladesh</b>	Renforcer le contrôle aux frontières et consolider les capacités du Gouvernement du Bangladesh en matière de gestion des migrations dans le but de prévenir le terrorisme et le crime transfrontaliers grâce à un système de gestion de l'immigration modernisé.
<i>Ressources inscrites au budget : 25 200 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</b>

<p><b>IV.3.16 Renforcement des capacités aux fins de gestion des migrations en Chine</b></p>	<p>Renforcer les capacités des autorités nationales et provinciales de la Chine pour qu'elles puissent bien gérer les migrations, combattre le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains et promouvoir une gestion ordonnée de la migration de main-d'œuvre.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 806 300 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 5, 11</p>
<p><b>IV.3.17 Renforcement de la gestion de la migration irrégulière en Indonésie</b></p>	<p>Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement indonésien pour faire face à la migration irrégulière et veiller à ce que les migrants irréguliers soient convenablement traités, en mettant en place un réseau de bureaux de suivi et de coordination, afin de renforcer les capacités institutionnelles nationales pour pouvoir faire face à la migration irrégulière, lutter contre le trafic illicite de migrants et améliorer l'aide aux migrants irréguliers.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 4 817 400 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 3, 6, 11</p>
<p><b>IV.3.18 Aide technique aux fins de modernisation des passeports au Kirghizistan</b></p>	<p>Apporter un soutien aux efforts du Gouvernement du Kirghizistan pour délivrer des passeports nationaux comportant des éléments de sécurité qui améliorent l'acceptation, au niveau international, des détenteurs de ces passeports en tant que voyageurs ou migrants autorisés.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 732 600 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 3</p>
<p><b>IV.3.19 Renforcement de la gestion des migrations au Pakistan</b></p>	<p>Apporter un soutien au Gouvernement du Pakistan en fournissant du matériel informatique à la Cellule de gestion des migrations afin qu'elle puisse renforcer les activités liées à la gestion de la migration irrégulière et l'analyse de données dans le but de faire face aux questions liées à la migration et au retour.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 14 000 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 5</p>
<p><b>IV.3.20 Gestion des migrations et contrôle des frontières en Papouasie-Nouvelle-Guinée</b></p>	<p>Renforcer les capacités des institutions chargées de la migration en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour qu'elles puissent gérer la migration et faire face aux problèmes de gestion des frontières.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 665 700 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 4</p>
<p><b>IV.3.21 Développement du Centre de formation des gardes frontière du Tadjikistan</b></p>	<p>Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement du Tadjikistan pour mettre en place un système de gestion efficace des frontières dans le pays, et former les employés aux points de contrôle frontaliers.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 39 900 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 11</p>
<p><b>IV.3.22 Soutien à la mise en œuvre d'un accord de réadmission en Géorgie</b></p>	<p>Aider le Gouvernement de la Géorgie à mettre en œuvre l'accord de réadmission conclu avec l'UE. Ce projet fera en sorte que les procédures de communication existantes soient améliorées, et que les services consulaires des principales ambassades géorgiennes à l'étranger soient bien équipés.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 227 900 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 3</p>



<b>IV.3.23 Renforcement des capacités d'aide aux migrants irréguliers en Italie</b>	Renforcer les capacités de l'Italie pour qu'elle puisse faire face aux demandeurs d'asile et au flux constant mais imprévisible de migrants irréguliers arrivant en Europe. En outre, ce projet continuera à améliorer la gestion des flux migratoires mixtes aux frontières italiennes.		
<i>Ressources inscrites au budget : 268 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 2, 3, 11		
<b>IV.3.24 Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations et de réintégration des migrants de retour en Serbie</b>	Contribuer à la mise en place d'un cadre de gestion des migrations en Serbie conformément à l'acquis de l'UE, et renforcer la capacité des institutions centrales et locales à se conformer aux normes de l'Union européenne en matière de gestion des migrations, de réadmission et de réintégration des migrants de retour.		
<i>Ressources inscrites au budget : 752 600 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 2, 6, 10		
<b>IV.3.25 Gestion des flux migratoires et aide à l'intégration en Espagne</b>	Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de mesures efficaces qui aident à renforcer les capacités de l'Espagne en matière de contrôle et de gestion des flux migratoires.		
<i>Ressources inscrites au budget : 440 800 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 8, 10		
<b>IV.3.26 Renforcement de la gestion des migrations en Turquie</b>	Soutenir l'ensemble de la réforme de la justice en Turquie, en fournissant une assistance technique au stade de la rédaction, de la finalisation et du lancement du nouveau cadre normatif et administratif sur la gestion des migrations dans le pays.		
<i>Ressources inscrites au budget : 661 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 11		
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 35%;"><b>Gestion de l'immigration et des frontières</b></td> <td style="text-align: right;"><b>Total des ressources inscrites au budget : 65 393 600 dollars E.-U.</b></td> </tr> </table>		<b>Gestion de l'immigration et des frontières</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 65 393 600 dollars E.-U.</b>
<b>Gestion de l'immigration et des frontières</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 65 393 600 dollars E.-U.</b>		

## V. MIGRATION ASSISTEE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
V.1	Migration de main-d'œuvre	3 705 000	6 188 200	496 700	10 389 900
V.2	Traitement des dossiers et intégration des migrants	8 108 600	23 258 500	952 000	32 319 100
	<b>Total</b>	<b>11 813 600</b>	<b>29 446 700</b>	<b>1 448 700</b>	<b>42 709 000</b>

313. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration assistée est d'environ 42,7 millions de dollars E.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM, pages 10 et 11.

314. La mobilité est une caractéristique essentielle du monde actuel. L'intégration mondiale des marchés, l'apparition de réseaux transnationaux et le développement rapide des techniques de communication ont contribué à gonfler les rangs des travailleurs qualifiés et non qualifiés, des étudiants, des stagiaires, des cadres et des familles qui se déplacent. Les tendances démographiques et sociales dans le monde industrialisé ont fait surgir le besoin de travailleurs et de cadres venant de l'étranger. Des flux migratoires à grande échelle supposent des ajustements qui ne s'opèrent pas toujours sans heurts, mais les économies qui veulent rester compétitives ne peuvent pas ignorer le besoin de changement. Le fait que certains pays de destination ne disposent que d'une représentation diplomatique et de services d'immigration limités appelle également une approche novatrice du travail de délivrance de visas.

315. En plus de promouvoir le dialogue régional et de fournir des conseils politiques et techniques aux gouvernements des pays d'origine et de destination sur la migration de main-d'œuvre et autres mouvements migratoires, l'OIM offre aux gouvernements, aux migrants et aux employeurs une assistance dans les domaines suivants : promotion et recrutement, formation linguistique, orientation culturelle précédant le départ, soutien dans le domaine de l'immigration et des visas, assistance lors du départ, durant le transit et à l'arrivée, et intégration des migrants. Ces services sont façonnés selon les besoins de chaque programme, et assurés à tous les stades du processus : information et demande, entretien et approbation, et aide après l'arrivée. Des stratégies d'intégration sont indispensables dans ce contexte, car le soutien à l'intégration peut aider les migrants à s'adapter à leur nouvel environnement et favoriser l'harmonie sociale entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil. La migration assistée peut être une solution qui profite à tous – gouvernements, employeurs, migrants et communautés.

316. Les programmes et activités de migration assistée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

317. Migration de main-d'œuvre : La migration de main-d'œuvre est une préoccupation prioritaire de nombreux Etats, qu'il s'agisse de pays d'origine ou de destination. Sachant qu'il y a plus de 86 millions de travailleurs migrants dans le monde, les enjeux sont énormes. Trois facteurs décisifs continueront d'alimenter les mouvements de ce type : le facteur d'attraction que constitue l'évolution de la démographie et celle des besoins du marché du travail dans de nombreux pays industrialisés ; le facteur d'incitation que représentent la poussée démographique, le chômage et la crise dans les pays moins développés ; et, enfin, les réseaux transnationaux établis, qui se nourrissent des liens familiaux et culturels et des relations historiques entre les pays. Une vaste proportion de la migration de main-d'œuvre peut être qualifiée d'irrégulière, avec une industrie clandestine qui s'en fait la complice. De plus en plus, les gouvernements aux deux extrémités du spectre migratoire élaborent des mécanismes régulatoires pour gérer la mobilité de main-d'œuvre dans leur intérêt propre et dans

l'intérêt mutuel, et l'on voit les gouvernements et les migrants se tourner vers l'OIM pour un soutien spécialisé et pour une aide à la migration régulée de main-d'œuvre et une assistance directe aux migrants. L'OIM vise à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes s'accordant avec les intérêts des migrants et des gouvernements par des actions d'orientation et de renforcement des capacités, de diffusion d'informations et de sensibilisation, par la facilitation des recrutements, et par le dialogue et la coopération entre Etats. L'approche de l'OIM en matière de migration de main-d'œuvre consiste à promouvoir la protection des travailleurs migrants et de leur famille, à favoriser le développement et à ouvrir de nouvelles voies légales pour la migration de main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière.

318. Traitement des dossiers des migrants et intégration : Quatre secteurs de programme sont englobés ici : les services d'appui en matière d'immigration et de visa, l'aide durant le voyage à l'intention des personnes et des gouvernements, la formation des migrants, et l'intégration des migrants. Ces programmes visent à faciliter la migration au titre de régimes migratoires organisés et réguliers. Il s'agit d'utiliser et d'améliorer les processus existants pour les rendre plus simples, plus accessibles, plus efficaces et plus fiables, à la fois pour les migrants et pour les gouvernements concernés. Les services d'appui de l'OIM en matière d'immigration et de visa sont notamment les suivants : informations générales sur le pays, assistance logistique pour appuyer le traitement des visas, facilitation des contrôles des compétences professionnelles et linguistiques, aide à la demande de visa, intégrité et vérification des documents, entretiens sans arbitrage, relevé des identifiants biométriques, traitement des documents de voyage, systèmes de prise de rendez-vous pour le dépôt des demandes de visa et de délivrance de visa, centres de demande de visa, repérage des familles et informations en matière de visa. L'éventail des mesures d'aide au voyage assurées en faveur des migrants qui financent eux-mêmes leur voyage est essentiellement le même que celles fournies au titre des programmes de réfugiés financés par les gouvernements, à savoir des tarifs aériens pour un aller simple avantageux pour les migrants, une tolérance bagage généreuse et une aide dans les aéroports au moment du départ, lors du transit et à l'arrivée, selon le lieu de destination. Un élément important de ces activités – et l'une des tâches traditionnelles de l'OIM – consiste à préparer les migrants et les réfugiés à leur nouvelle vie, afin de faciliter le processus d'installation. A cet effet, l'OIM assure une orientation préparant à l'emploi, une orientation culturelle précédant le départ, une formation linguistique et une aide à l'intégration à l'arrivée, dont bénéficient à la fois les migrants et la communauté qui les accueille. Une intégration réussie est un processus bidirectionnel, et dépend de la volonté des nouveaux arrivants de s'adapter, mais aussi de celle de la société d'accueil de les accepter. L'OIM facilite la coexistence harmonieuse entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil en diffusant des informations sur les droits des migrants et leurs obligations, en assurant des services de conseils et des programmes de soutien destinés à renforcer les compétences des migrants et à leur permettre ainsi de devenir des membres productifs de leur nouvelle communauté.

## V.1 Migration de main-d'œuvre

Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
<b>V.1.1 Pratiques exemplaires en matière de collecte et de partage de données sur la migration de main-d'œuvre</b>	Renforcer les capacités des pays cibles pour qu'ils puissent recueillir des données relatives à la migration de main-d'œuvre et les incorporer dans le système d'information sur la migration de main-d'œuvre, afin de partager ces informations dans le but de renforcer les processus d'élaboration des politiques migratoires à la faveur d'un apprentissage mutuel et d'un échange de pratiques exemplaires.
<i>Ressources inscrites au budget : 1 416 100 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM</b> : activités 3, 4, 6, 12

<p><b>V.1.2 Appui aux objectifs du Millénaire pour le développement par des programmes d'emploi et de migration des jeunes</b></p>	<p>Soutenir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Bosnie-Herzégovine, en Equateur, au Honduras, au Pérou, aux Philippines, et en Turquie, en renforçant la capacité des gouvernements et des institutions locales et en appuyant la création de possibilités d'emplois pour les jeunes à l'échelle locale et par le biais de la migration.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 268 100 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 4, 8, 12</p>
<p><b>V.1.3 Migration de main-d'œuvre en provenance de la Colombie et du Honduras vers l'Espagne</b></p>	<p>Faciliter l'identification et le recrutement de migrants de la Colombie et du Honduras souhaitant travailler en Espagne.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 36 900 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 8, 12</p>
<p><b>V.1.4 Amélioration de l'administration de la migration de main-d'œuvre en Amérique centrale et dans la République dominicaine</b></p>	<p>Faciliter et renforcer la gestion de la migration de main-d'œuvre en Amérique centrale et dans la République dominicaine, en sensibilisant les acteurs gouvernementaux à l'administration de la migration de main-d'œuvre et en développant leurs capacités dans ce domaine, ainsi qu'en facilitant l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes modernes visant à bien gérer la migration de main-d'œuvre, et plus particulièrement les flux Sud-Sud.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 459 100 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 4, 5, 6, 12</p>
<p><b>V.1.5 Facilitation du Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada</b></p>	<p>Elaborer un processus transparent et équitable visant à identifier, présélectionner, recruter et placer les travailleurs migrants de pays choisis dans des entreprises au Canada.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 436 800 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 1, 8, 12</p>
<p><b>V.1.6 Programme de migration de main-d'œuvre en Asie centrale</b></p>	<p>Contribuer à la réduction de la pauvreté grâce à une amélioration des moyens de subsistance des migrants et de leur famille en Asie centrale, en protégeant leurs droits et en améliorant les avantages socioéconomiques découlant de la migration de travail.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 1 426 100 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 7, 12</p>
<p><b>V.1.7 Mobilisation des ressources locales aux fins de développement communautaire au Tadjikistan</b></p>	<p>Renforcer l'impact sur le développement de la migration de main-d'œuvre et des rapatriements de fonds dans certaines communautés du Tadjikistan.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 411 200 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 4</p>
<p><b>V.1.8 Facilitation de la migration de travailleurs agricoles thaïlandais vers Israël</b></p>	<p>Fournir des services de recrutement et autres services connexes d'un bon rapport coût/efficacité, fiables, efficaces et transparents, qui facilitent la migration de travail légale, équitable et bien informée de ressortissants thaïlandais qui souhaitent travailler temporairement dans le secteur agricole en Israël.</p>
<p><i>Ressources inscrites au budget : 4 326 600 dollars E.-U.</i></p>	<p><b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 12</p>

<b>V.1.9</b>	<b>Renforcement de la gestion de la migration de main-d'œuvre en Arménie fondée sur des éléments factuels</b>	Renforcer la gestion des flux de migration de main-d'œuvre en provenance de l'Arménie et à destination des pays de l'Union européenne, en œuvrant en faveur d'un environnement propice à la migration circulaire des travailleurs arméniens, et en renforçant les capacités nationales en matière de gestion des migrations.
<i>Ressources inscrites au budget : 480 900 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 12</b>
<b>V.1.10</b>	<b>Foires à l'emploi destinées à informer les migrants en Irlande sur les conditions d'emploi dans les pays d'origine</b>	Faciliter la diffusion d'informations sur les possibilités et les conditions d'emploi par les représentants d'entreprises et les fonctionnaires gouvernementaux des pays participant au projet, et encourager les ressortissants de ces pays à retourner dans leur pays d'origine.
<i>Ressources inscrites au budget : 25 500 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 10</b>
<b>V.1.11</b>	<b>Autonomisation des travailleurs polonais du secteur de la construction en Norvège</b>	Contribuer aux efforts du Gouvernement de la Norvège pour intégrer les travailleurs polonais du secteur de la construction dans le marché du travail norvégien.
<i>Ressources inscrites au budget : 102 600 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 12</b>
<b>Migration de main-d'œuvre</b>		<b>Total des ressources inscrites au budget : 10 389 900 dollars E.-U.</b>

## V.2 Traitement des dossiers et intégration des migrants

Programme/Projet		Objectifs/Stratégie
<b>V.2.1</b>	<b>Services d'appui en matière d'immigration et de visa</b>	Aider les gouvernements en leur fournissant des services conçus pour améliorer la collecte de données, simplifier et rationaliser les procédures de visa, réduire les tâches administratives qui prennent du temps, diminuer les coûts, améliorer la qualité des services, lutter contre la fraude, améliorer la sécurité dans les missions diplomatiques, et fournir un soutien logistique là où il n'existe pas de représentation. Ces services visent en outre à autonomiser les migrants en leur communiquant en temps utile des informations exactes dans une langue compréhensible, tout en appuyant et simplifiant la procédure de demande de visa et en veillant à ce que seules les demandes dûment complétées soient soumises, dans le but d'améliorer la qualité du service et l'efficacité de la procédure de visa.
<i>Ressources inscrites au budget : 4 229 600 dollars E.-U.</i>		<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activités 1, 2, 6, 8, 10</b>

<b>V.2.2 Formation des migrants</b>	Veiller à ce que l'intégration des migrants se fasse sans heurts et qu'elle soit réussie, et soulager les communautés d'accueil en matière de soutien aux nouveaux venus ; réduire les dépenses liées à l'intégration des migrants en faisant plus rapidement d'eux des membres économiquement autonomes et productifs de la société d'accueil, en les aidant ainsi à gagner le respect des membres de la communauté.		
<i>Ressources inscrites au budget : 3 495 700 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM</b> : activités 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12		
<b>V.2.3 Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements</b>	Réduire le coût du transport aérien pour les migrants et faciliter le voyage, notamment pour ceux qui se rendent à l'étranger pour la première fois, en facilitant les formalités au départ, durant le transit et à l'arrivée, en fournissant une escorte pour le passage aux contrôles d'immigration et de douane, et en communiquant aux répondants des informations sur le voyage.		
<i>Ressources inscrites au budget : 18 559 300 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM</b> : activités 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 12		
<b>V.2.4 Intégration des migrants</b>	Favoriser une meilleure compréhension, au sein de la communauté d'accueil, de la culture et de la situation des migrants, et renforcer la capacité d'adaptation des migrants à leur nouvel environnement ; favoriser une coexistence plus harmonieuse entre les migrants et les communautés d'accueil, que les migrants s'y installent de façon permanente ou temporaire.		
<i>Ressources inscrites au budget : 6 034 500 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM</b> : activités 3, 6, 8		
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 40%;"><b>Traitement des dossiers et intégration des migrants</b></td> <td style="text-align: right;"><b>Total des ressources inscrites au budget : 32 319 100 dollars E.-U.</b></td> </tr> </table>		<b>Traitement des dossiers et intégration des migrants</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 32 319 100 dollars E.-U.</b>
<b>Traitement des dossiers et intégration des migrants</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 32 319 100 dollars E.-U.</b>		

## VI. POLITIQUES MIGRATOIRES ET RECHERCHE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VI.1	Activités de politique migratoire		24 800	1 200	26 000
VI.2	Recherche et publications en matière migratoire	2 755 300	1 660 500	220 800	4 636 600
	<b>Total</b>	<b>2 755 300</b>	<b>1 685 300</b>	<b>222 000</b>	<b>4 662 600</b>

319. L'allocation budgétaire pour les politiques migratoires et la recherche s'élève à environ 4,7 millions de dollars E.-U.. Les projets sont énumérés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM aux pages 10 et 11.

320. Le caractère mondial de la migration s'affirme de plus en plus. Dynamisée par les forces à l'œuvre dans la mondialisation, par les disparités du développement, les tendances démographiques et les changements environnementaux et climatiques, elle est de plus en plus au centre des préoccupations politiques des gouvernements du monde entier. Les pouvoirs publics et les autres parties prenantes sont de plus en plus conscients des liens réciproques qui unissent le phénomène migratoire à d'autres domaines d'action, comme le développement socioéconomique, le commerce, l'emploi, l'environnement, la sécurité et les droits de l'homme, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que l'élaboration des politiques migratoires tienne compte de la planification des mesures politiques dans ces différents domaines et y soit intégrée. En tant qu'organisation intergouvernementale chef de file œuvrant au côté des migrants et des gouvernements pour relever les défis migratoires contemporains, l'OIM occupe une place unique qui lui permet, grâce à son expérience de près de soixante années d'action sur le terrain, de répondre aux besoins croissants de ses Membres et de la communauté internationale dans son ensemble pour les guider dans l'élaboration d'une politique migratoire. Le Département de la coopération internationale et des partenariats est le point focal de la coordination des stratégies de l'OIM concernant les questions de migration internationales et le droit international de la migration, et pour la recherche et la communication sur les tendances, les politiques et les pratiques migratoires internationales. Il s'efforce d'appuyer le besoin croissant des gouvernements et autres parties prenantes de mieux comprendre les aspects pluridimensionnels de la migration contemporaine, en particulier les questions de politiques migratoires qui se font jour. De nombreuses activités du Département se répercutent sur divers secteurs de l'action de l'Organisation, et sont reflétées dans d'autres chapitres du présent document sous diverses activités thématiques ou propres à des pays donnés.

321. Les projets et activités relevant des politiques migratoires et de la recherche sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

322. Activités de politique migratoire : Une saine analyse des données et des politiques est une condition clé pour comprendre le phénomène migratoire, élaborer de nouvelles politiques efficaces et mettre au point des méthodes pratiques viables. Le Département fournit des informations et des conseils sur les tendances, les chances et les défis de la migration. Ses activités visent à renforcer la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes pertinentes à concevoir et à appliquer des politiques et des stratégies efficaces de gestion des migrations à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Le Département favorise en outre un dialogue politique pluripartite sur la migration et autres domaines politiques connexes, tels que le développement, le commerce, l'environnement, la santé, la sécurité et les droits de l'homme, notamment dans le cadre de ses activités liées aux processus consultatifs régionaux (PCR) et de son engagement dans le Forum mondial sur la migration et le développement et le Groupe mondial sur la migration.

323. Le Département est chargé, en outre, du Dialogue international de l'OIM sur la migration (IDM). Le but de l'IDM, en accord avec le mandat de l'Organisation, est de fournir aux Etats, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales et autres parties prenantes une tribune informelle et non contraignante d'échange de vues et d'expériences en matière migratoire, afin de renforcer la compréhension du phénomène migratoire et les mécanismes de coopération dans l'optique d'une prise en compte globale et efficace des problèmes posés par la migration. En fin de compte, la raison d'être de l'IDM est de renforcer la capacité des gouvernements de faire en sorte que les migrations s'effectuent en bon ordre, d'en promouvoir les aspects positifs et d'en atténuer les effets néfastes possibles. La principale session de l'IDM se tient annuellement à l'occasion du Conseil de l'OIM ; en outre, deux ateliers d'intersession sont convoqués chaque année pour élargir et approfondir la réflexion sur la migration. Les thèmes de la session principale et des ateliers d'intersession sont choisis dans le cadre de consultations régulières avec les Membres. Le Département organise par ailleurs des ateliers spécialisés dont le rôle est d'explorer les questions de politique migratoire qui se font jour ; il apporte son soutien et contribue régulièrement aux activités des bureaux extérieurs, des gouvernements et d'autres organisations et entités concernant la politique migratoire. En 2012, les travaux de l'IDM seront guidés par le thème dominant "La gestion des migrations dans les situations de crise".

324. Au titre de ses fonctions politiques, le Département est aussi chargé de soutenir et de coordonner les relations de l'OIM avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, la société civile et les médias et, plus généralement, toute coopération sur la migration. Dans ce contexte, il suit et développe en permanence les partenariats de l'OIM au niveau inter-Etats et interinstitutions. Certaines activités visent à soutenir et favoriser des partenariats avec et entre les gouvernements en vue d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations à l'échelle bilatérale, régionale et mondiale. Ces activités, qui complètent les activités stratégiques décrites plus haut, mettent l'accent sur le développement et le renforcement de la coopération multilatérale grâce à un cadre interinstitutions et multipartite garantissant une coopération systématique et efficace avec des organisations partenaires, notamment les Nations Unies et la société civile.

325. Les consultations mondiales des PCR sont d'importants mécanismes qui favorisent la coopération et les partenariats entre les Etats sur des questions migratoires, en offrant à ceux-ci une enceinte de dialogue informel et non contraignant au niveau régional. En 2009, il avait été décidé de tenir des réunions mondiales de PCR tous les deux ans pour échanger des informations et des bonnes pratiques en matière de gestion des migrations. Ces réunions sont censées faciliter le brassage d'idées et l'élaboration de pratiques pour des échanges permanents entre les PCR, et entre ceux-ci et le Forum mondial sur la migration et le développement. Les préparatifs de la quatrième consultation mondiale des PCR débiteront en 2012.

326. Recherche et publications en matière migratoire : L'OIM effectue des recherches sur les questions migratoires d'actualité en vue de renforcer et d'améliorer la fourniture des programmes et le travail d'orientation des Etats Membres et autres parties prenantes, en améliorant la base de connaissances pour permettre l'élaboration de politiques migratoires, et en réalisant de nouvelles analyses sur les dynamiques migratoires en cours. La Division de la recherche sur la migration aide les bureaux extérieurs de l'OIM à gérer les projets de recherche en approuvant les propositions de projet, en fournissant un soutien technique et des orientations, en passant en revue les rapports finals en vue de leur publication, en renforçant les capacités internes de recherche par la formation du personnel, en mettant à disposition des informations et les ressources de la bibliothèque, et en collaborant avec des consultants externes dans le cadre d'études sur les thèmes migratoires présentant un intérêt actuel.

327. Pour 2012, les activités seront essentiellement axées sur les thèmes principaux suivants : a) lancement de l'édition 2011 du Rapport *Etat de la migration dans le monde*, et préparatifs en vue du rapport suivant ; b) les profils migratoires des pays selon les régions ; c) la migration et l'environnement ; d) la migration et le développement ; e) les effets des politiques et des programmes migratoires ; et f) l'amélioration des procédés de collecte et d'analyse de données, particulièrement dans les pays en développement.



328. L'Unité des publications continuera de produire un certain nombre de grandes publications, parmi lesquelles le Rapport *Etat de la migration dans le monde*, qui est la publication phare de l'Organisation, les fascicules de la série consacrée à la recherche en matière migratoire, et la publication *International Migration*, qui paraît six fois par an. La priorité sera donnée à la publication d'un plus grand nombre de rapports en français et en espagnol, et à l'élargissement du lectorat des publications de l'OIM par une intensification des activités de commercialisation.

## VI.1 Activités de politique migratoire

	Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
VI.1.1	<b>Ateliers d'intersession du Dialogue international sur la migration (IDM)</b>	Offrir aux Etats Membres et observateurs de l'OIM, ainsi qu'aux organisations internationales et non gouvernementales et à d'autres partenaires une tribune d'échanges de vues et d'expériences sur les questions migratoires, afin de dégager des solutions pratiques et de renforcer la coopération. Les enseignements et les approches efficaces à l'intention des décideurs et des praticiens, dégagés des discussions menées dans le cadre du Dialogue, sont synthétisés et diffusés sous forme de rapports.
	<i>Ressources inscrites au budget : 26 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 7, 9
<b>Activités de politique migratoire</b>		<b>Total des ressources inscrites au budget : 26 000 dollars E.-U.</b>

## VI.2 Recherche et publications en matière migratoire

	Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
VI.2.1	<b>Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations</b>	Créer un observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations, en mettant en réseau des centres de recherche des trois régions chargés de donner aux décideurs et au public des données fiables et harmonisées ainsi que des recherches appliquées sur les flux migratoires intrarégionaux, et plus particulièrement sur le lien entre la migration et le développement.
	<i>Ressources inscrites au budget : 2 709 100 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 4, 6
VI.2.2	<b>Enquête de suivi sur la population iraquienne en Jordanie</b>	Contribuer aux mesures prises par la Jordanie et la communauté internationale pour aider la population iraquienne déplacée en Jordanie par des recherches actualisées fondées sur des informations.
	<i>Ressources inscrites au budget : 236 400 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 6
VI.2.3	<b>Renforcement du dialogue et de la coopération entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes en vue d'établir des modèles de gestion concernant les politiques en matière de migrations et développement</b>	Contribuer au processus de coopération entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes, et renforcer les capacités régionales en vue d'un échange régulier d'informations et de bonnes pratiques entre les pays intéressés de cette région, et également entre ces pays et l'UE.
	<i>Ressources inscrites au budget : 607 800 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 4, 6, 8

<b>VI.2.4 Programme de recherche sur les migrations en Europe centrale</b>	Effectuer un travail de recherche sur divers aspects de la migration, et favoriser la coopération internationale par la diffusion des résultats de cette recherche et par la formation à des méthodes spécifiques relevant de la recherche en matière migratoire.		
<i>Ressources inscrites au budget : 188 600 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 6		
<b>VI.2.5 Réseau européen des migrations</b>	Répondre aux besoins d'information des institutions et autorités communautaires ainsi que des institutions s'occupant des questions de migration et d'asile en Autriche et en Lituanie, en mettant à disposition des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile, en vue de soutenir l'élaboration de politiques de l'Union européenne dans ces domaines.		
<i>Ressources inscrites au budget : 894 700 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 3, 4, 5, 6, 7		
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 40%;"><b>Recherche et publications en matière migratoire</b></td> <td style="text-align: right;"><b>Total des ressources inscrites au budget : 4 636 600 dollars E.-U.</b></td> </tr> </table>		<b>Recherche et publications en matière migratoire</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 4 636 600 dollars E.-U.</b>
<b>Recherche et publications en matière migratoire</b>	<b>Total des ressources inscrites au budget : 4 636 600 dollars E.-U.</b>		

## VII. PROGRAMMES DE REPARATION

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VII.1	Dialogue pour trouver des solutions au problème des réfugiés palestiniens	38 100	25 000	3 200	66 300
VII.2	Appui à la politique de restitution des terres en Colombie	1 800	227 800	11 500	241 100
VII.3	Développement d'un système d'information pour Justice et paix en Colombie	12 900	247 400	13 000	273 300
VII.4	Règlement des litiges fonciers liés aux retours et à la reconstruction en Haïti	62 300	114 800	8 900	186 000
	<b>Total</b>	<b>115 100</b>	<b>615 000</b>	<b>36 600</b>	<b>766 700</b>

329. L'allocation budgétaire totale pour les programmes de réparation s'élève à environ 0,8 million de dollars E.-U.. Les projets sont énumérés avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités décrites dans la stratégie de l'OIM, aux pages 10 et 11.

330. Les défis du phénomène migratoire au 21<sup>e</sup> siècle conduisent de plus en plus l'OIM à sortir du cadre de ses services traditionnels. De plus en plus de gouvernements sont ainsi appelés à rapatrier et/ou à dédommager des personnes qui ont été dispersées dans le monde entier et ont souffert de déplacements, de dépossessions, de persécutions ou d'autres formes de préjudice personnel à la suite d'un conflit ou sous la férule d'un régime autoritaire, et se tournent de ce fait vers le réseau mondial de l'OIM en quête d'assistance. A mesure qu'apparaissent de nouveaux scénarios migratoires, reflétant les réalités politiques contemporaines, les gouvernements s'adressent à l'OIM pour qu'elle leur offre des variantes de ses services de base s'accordant avec ces nouvelles réalités. Depuis 2000, l'OIM assure des conseils spécialisés, une assistance technique et des services de renforcement des capacités aux gouvernements nationaux et transitoires ainsi qu'aux acteurs internationaux engagés dans les efforts de renforcement de la paix et de reconstruction au lendemain d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Les activités de l'OIM liées aux programmes de réparation concernent essentiellement la conception et la mise en œuvre de programmes axés sur la restitution de droits de propriété, la fourniture d'une compensation financière ou de prestations en nature aux victimes prises individuellement, et de dédommagements collectifs aux communautés de victimes. L'assistance fournie comprend également un examen des politiques et des recommandations d'actions portant sur des stratégies nationales de réparation.

	Programme/Projet	Objectifs/Stratégie
VII.1	<b>Dialogue pour trouver des solutions au problème des réfugiés palestiniens</b>	Réunir un groupe d'experts internationaux possédant une expérience directe du traitement des demandes de restitution des biens et de dédommagement, et qui sont au courant des questions liées à une solution globale du problème des réfugiés palestiniens.
	<i>Ressources inscrites au budget : 66 300 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM : activité 3</b>

<b>VII.2</b>	<b>Appui à la politique de restitution des terres en Colombie</b>	Soutenir les efforts déployés par le Gouvernement de la Colombie pour mettre en œuvre sa politique nationale de restitution des terres aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux victimes de dépossession de terres.
	<i>Ressources inscrites au budget : 241 100 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 9, 10
<b>VII.3</b>	<b>Développement d'un système d'information pour Justice et paix en Colombie</b>	Elaborer la troisième phase du système d'information interinstitutions consistant à mettre en place un centre d'informations communes et un dépôt d'informations recueillies aux fins du développement du système pénal en Colombie.
	<i>Ressources inscrites au budget : 273 300 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activité 10
<b>VII.4</b>	<b>Règlement des litiges fonciers liés aux retours et à la reconstruction en Haïti</b>	Faciliter le retour et la réinstallation en Haïti après le tremblement de terre, par des mesures de clarification et de vérification des titres de propriété.
	<i>Ressources inscrites au budget : 186 000 dollars E.-U.</i>	<b>Lien(s) avec la stratégie de l'OIM :</b> activités 9, 10, 11
<b>Programmes de réparation</b>		<b>Total des ressources inscrites au budget : 766 700 dollars E.-U.</b>

## VIII. APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTERE GENERAL

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VIII.1	Personnel détaché	1 917 500	95 000	152 400	2 164 900
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MIMOSA)	1 007 400		120 900	1 128 300
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	1 563 000	5 918 000		7 481 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa		25 000		25 000
	<b>Total</b>	<b>4 487 900</b>	<b>6 038 000</b>	<b>273 300</b>	<b>10 799 200</b>

331. L'allocation budgétaire totale pour l'appui aux programmes de caractère général s'élève à environ 10,8 millions de dollars E.-U.. Les activités et services correspondant à chaque sous-catégorie sont décrits ci-après.

### VIII.1 Personnel détaché

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VIII.1.1	Experts associés	1 062 200		110 900	1 173 100
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	855 300	95 000	41 500	991 800
	<b>Total</b>	<b>1 917 500</b>	<b>95 000</b>	<b>152 400</b>	<b>2 164 900</b>

#### VIII.1.1 Experts associés

332. Le programme relatif aux experts associés vise à mettre mieux en adéquation les priorités des donateurs et les programmes en cours et potentiels de l'OIM, offrant ainsi une bonne occasion d'atteindre des objectifs de développement mutuellement avantageux. Ressource vitale pour l'Organisation, ces experts complètent ses opérations dans divers domaines techniques et opérationnels dans divers lieux d'affectation. Parallèlement, ces affectations ont une vocation d'apprentissage, offrant aux experts associés la possibilité de se forger une solide expérience dans un environnement international. Les experts associés sont mis à la disposition de l'OIM par des gouvernements pour une période initiale d'un an, avec une possibilité de prolongation jusqu'à trois ans, afin d'appuyer les activités de l'Organisation dans les bureaux extérieurs et au Siège. Dans certains cas, les experts associés sont absorbés dans les structures de l'OIM au terme de leur affectation.

333. Actuellement, on dénombre 14 experts associés à différents stades de leur contrat, qui travaillent pour l'Organisation sur un large éventail de projets, que ce soit au Siège ou dans les bureaux extérieurs, à Bangkok, Bogota, Bruxelles, Dar es Salam, Katmandou, Nairobi, San José, Tripoli, Tunis et

Yangon. Ils sont parrainés par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, de la Suède et des Etats-Unis d'Amérique. Des négociations ont été engagées avec d'autres gouvernements pour que d'autres experts associés soient mis à disposition. En général, les gouvernements financent leurs propres ressortissants dans le cadre de ce programme. Cependant, certains donateurs parrainent aussi des ressortissants de pays en développement.

*Ressources inscrites au budget : 1 173 100 dollars E.-U.*

### VIII.1.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux

334. En plus des dépenses administratives et de personnel couvertes par le budget de l'Administration et par celui des opérations, il existe certaines dépenses spécifiques de personnel ou autres qui sont financées par des gouvernements pour compléter le financement de la structure générale de l'Organisation. Avec les contraintes budgétaires qui pèsent sur les ressources de base, ce soutien revêt une importance vitale dans la mesure où il permet à l'Organisation de répondre à des questions migratoires et de gérer celles-ci. Les structures administratives et de personnel couvertes par de tels accords spéciaux sont énumérées ci-après.

- **Spécialiste de la thématique migration/développement au Portugal – Poste financé par le Gouvernement du Portugal**

Le Gouvernement portugais, considérant que ses relations avec les pays africains lusophones sont très importantes, souhaite continuer d'apporter un appui à l'Afrique afin de favoriser son développement. Cet expert aidera à associer la diaspora portugaise à la mise en œuvre de programmes concernant la migration et le développement dans le pays et en Afrique. Il aidera également à définir une stratégie décentralisée afin de maximiser les incidences de la migration sur les projets liés à la migration et au développement.

- **Attaché de recherche régional en Thaïlande – Poste financé par le *Migration Policy Institute***

Le *Migration Policy Institute* a détaché un expert pour intensifier les activités de recherche dans la région Asie-Pacifique. L'intéressé, qui est chargé de la recherche à l'échelle régionale, élaborera un programme commun de recherche en Asie plus particulièrement axé sur les questions relatives à la migration de main-d'œuvre et au développement, notamment sur la mobilisation des diasporas en faveur de leur pays d'origine.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Bruxelles, financées par la Belgique**

Le Bureau de l'OIM à Bruxelles bénéficie du soutien du Gouvernement belge pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Helsinki, financées par la Finlande**

Le Bureau de l'OIM à Helsinki bénéficie du soutien du Gouvernement finlandais pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Koweït, financées par le Koweït**

Le Bureau de l'OIM à Koweït bénéficie du soutien du Gouvernement koweïtien pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Bratislava, financées par la Slovaquie**

Le Bureau de l'OIM à Bratislava bénéficie du soutien du Gouvernement slovaque pour le financement partiel de ses dépenses.

*Ressources inscrites au budget : 991 800 dollars E.-U.*

## VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	1 007 400		120 900	1 128 300

335. MiMOSA est le système interne d'information utilisé pour saisir et traiter les informations biographiques et démographiques sur les migrants et les services qui leur sont fournis concernant le dépistage des maladies, la formation des migrants, les retours volontaires assistés, les services pré-consulaires, la lutte contre la traite et les mouvements de populations. Chaque bureau extérieur de l'OIM a accès au système, ce qui permet aux membres du personnel sur le terrain de partager des données à l'occasion des services multiples qu'ils assurent dans le cadre de l'Organisation. Ces données, consolidées dans le dépôt de stockage de données, servent à l'établissement de rapports et sont intégrées dans d'autres systèmes d'entreprise comme PRISM. MiMOSA est doté d'une interface automatisée avec le *Refugee Processing Centre System* du Département d'Etat des Etats-Unis (WRAPS – Système mondial de traitement de demandes d'admission de réfugiés) et les Centres de lutte contre les maladies des Etats-Unis.

336. L'interface de mission réceptrice (RMI) est une application en ligne qui permet aux bureaux récepteurs d'exécuter des ordres tels que les notifications préalables de réservation (*Advance Booking Notification*), ou les ajouts, les suppressions, les annulations et les départs saisis par l'utilisateur de MiMOSA, de façon à assurer la qualité et la cohérence des données. Les utilisateurs de la RMI peuvent aussi enregistrer les données internes de réservation depuis le port d'entrée jusqu'à la destination finale, échanger des données avec le système global intégré d'enregistrement des commandes de billets d'avion (*Global Airline Ticket Order Record (iGATOR)*) et PRISM Financials, et mettre à jour le statut d'arrivée des migrants dans le pays de destination. La RMI est actuellement utilisée par le Bureau de l'OIM à New-York. iGATOR est l'application d'entreprise qui enregistre les dépenses de billets d'avion des migrants, du personnel et des consultants. En communiquant avec MiMOSA, la RMI et PRISM, cette application rationalise les échanges de données entre les opérations et les finances, et renforce ainsi les capacités permettant à l'OIM de réserver des billets d'avion et de payer les compagnies aériennes.

*Ressources inscrites au budget : 1 128 300 dollars E.-U.*

## VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers

	Programme / Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	1 563 000	5 918 000		7 481 000

337. Les revenus divers sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs, et font partie intégrante des revenus discrétionnaires. Ils sont alloués pour soutenir financièrement la structure et les services hors-Siège de l'Organisation, et pour financer le Fonds 1035. L'allocation des revenus divers est décrite de façon plus détaillée aux paragraphes 230 à 241.

*Ressources inscrites au budget : 7 481 000 dollars E.-U.*

## VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais d'administration	Coût total
VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa		25 000		25 000

338. Conformément aux directives régissant l'utilisation des intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa, une allocation prélevée sur les intérêts du Fonds escomptés pour 2012 a été réservée pour des projets prioritaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes. Ces projets, qui doivent encore être identifiés, seront axés sur la promotion d'activités de migration pour le développement, afin de mieux comprendre et analyser la migration et de répondre aux besoins humanitaires et autres besoins d'urgence.

*Ressources inscrites au budget : 25 000 dollars E.-U.*





# Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget



## VENTILATION GEOGRAPHIQUE DE LA PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET

(en dollars E.-U.)

### TABLEAU RECAPITULATIF POUR 2012

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	61 109 200	63 806 400	39 294 200	4 998 900	124 932 600	22 572 300	6 380 600	<b>323 094 200</b>
II. Migration et santé	19 231 200	5 790 600	90 800		28 061 300	6 366 500	2 110 200	<b>61 650 600</b>
III. Migration et développement	595 200		21 777 600		25 300	7 327 900		<b>29 726 000</b>
IV. Migration régulée	4 143 300	823 100	55 548 900		29 822 500	50 996 500	634 400	<b>141 968 700</b>
V. Migration assistée	4 225 700	30 300	7 597 700	1 022 900	18 344 600	10 047 700	1 440 100	<b>42 709 000</b>
VI. Politiques migratoires et recherche		236 400				1 116 500	3 309 700	<b>4 662 600</b>
VII. Programmes de réparation		66 300	700 400					<b>766 700</b>
VIII. Appui aux programmes de caractère général		411 600				420 400	9 967 200	<b>10 799 200</b>
<b>Total général</b>	<b>89 304 600</b>	<b>71 164 700</b>	<b>125 009 600</b>	<b>6 021 800</b>	<b>201 186 300</b>	<b>98 847 800</b>	<b>23 842 200</b>	<b>615 377 000</b>

Aux fins de comparaison, la ventilation géographique figurant dans le document MC/2297 est reproduite ci-après.

### TABLEAU RECAPITULATIF POUR 2011 (MC/2297)

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	61 855 500	31 473 000	64 403 600	5 695 900	122 921 600	24 677 800	9 368 300	<b>320 395 700</b>
II. Migration et santé	19 539 500	4 739 600	372 900		22 416 500	6 671 800	1 659 300	<b>55 399 600</b>
III. Migration et développement	3 100 000		25 449 400			2 351 300	25 700	<b>30 926 400</b>
IV. Migration régulée	3 855 000	3 787 100	18 836 700		23 792 500	96 964 900	908 100	<b>148 144 300</b>
V. Migration assistée	3 336 500	1 265 700	14 806 700	2 859 500	19 411 300	6 743 100		<b>48 422 800</b>
VI. Politiques migratoires et recherche	90 700					92 200	3 186 500	<b>3 369 400</b>
VII. Programmes de réparation					352 900			<b>352 900</b>
VIII. Appui aux programmes de caractère général		224 000				384 800	11 407 800	<b>12 016 600</b>
<b>Total général</b>	<b>91 777 200</b>	<b>41 489 400</b>	<b>123 869 300</b>	<b>8 555 400</b>	<b>188 894 800</b>	<b>137 885 900</b>	<b>26 555 700</b>	<b>619 027 700</b>

## PROGRAMMES ET PROJETS PAR REGION

## Afrique

<b>Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise</b>		
I.1	Aide à la réinstallation	50 173 900
I.2.1	Aide générale au rapatriement	22 300
I.2.2	Aide au rapatriement de migrants touchés par la crise en Libye	3 900 000
I.3.1	Stabilisation communautaire et rétablissement des infrastructures socioéconomiques en Angola	419 000
I.3.2	Soutien à la justice militaire dans la République démocratique du Congo	1 444 000
I.3.3	Initiative transitoire en Somalie	1 733 100
I.3.4	Assistance humanitaire et stabilisation communautaire au Sud-Soudan	352 800
I.3.5	Réponse aux mouvements de populations au Soudan	444 200
I.3.6	Assistance humanitaire d'urgence, redressement rapide et réintégration à l'intention de populations mobiles et vulnérables au Zimbabwe	250 000
I.4.1	Appui aux missions d'observation électorale de l'UE	2 369 900
<b>Total partiel</b>		<b>61 109 200</b>
<b>Migration et santé</b>		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	13 983 000
II.2.2	Partenariat dans le domaine de la santé et de la mobilité en Afrique orientale et australe (PHAMESA)	4 932 800
II.2.3	Recherche sur les vulnérabilités en matière de santé des populations mobiles et des communautés touchées en Afrique australe	258 300
II.2.4	Vulnérabilité au VIH parmi les populations à risque le long de certains axes de transport au Ghana	18 600
II.3.1	Aide d'urgence dans les régions du Kenya touchées par la sécheresse	38 500
<b>Total partiel</b>		<b>19 231 200</b>
<b>Migration et développement</b>		
III.1.1	Migration pour le développement en Afrique (MIDA)	468 300
III.1.2	Projet de développement de microentreprises en Guinée	126 900
<b>Total partiel</b>		<b>595 200</b>
<b>Migration régulée</b>		
IV.1.2	Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration à l'intention de migrants en détresse en Egypte et en Libye	948 500
IV.1.3	Défis de la migration au Niger	104 000
IV.2.6	Prévention de la traite des personnes au Tchad	28 100
IV.2.7	Mesures de lutte contre la traite des êtres humains dans la République démocratique du Congo	203 400
IV.2.8	Activités de lutte contre la traite au Mali	108 900
IV.2.9	Activités de lutte contre la traite au Niger	91 200
IV.2.10	Renforcement des capacités de lutte contre la traite en Zambie	140 100
IV.2.11	Renforcement des capacités nationales en matière de lutte contre la traite des êtres humains au Zimbabwe	52 200

## Afrique (suite)

<b>Migration régulée (suite)</b>		
IV.3.1	Renforcement des capacités en matière de gestion des frontières le long des frontières du Malawi, du Mozambique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie	910 700
IV.3.2	Soutien à la gestion des frontières en Mauritanie	623 900
IV.3.3	Renforcement des capacités en matière de gestion des frontières de la République-Unie de Tanzanie	791 200
IV.3.4	Soutien au développement humanitaire en République-Unie de Tanzanie	141 100
<b>Total partiel</b>		<b>4 143 300</b>
<b>Migration assistée</b>		
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	33 400
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	3 791 100
V.2.4	Intégration des migrants	401 200
<b>Total partiel</b>		<b>4 225 700</b>
<b>Total</b>		<b>89 304 600</b>

## Moyen-Orient

<b>Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise</b>		
I.1	Aide à la réinstallation	43 926 500
I.3.7	Aide d'urgence à l'intention des déplacés internes vulnérables, des migrants de retour et des communautés d'accueil en Iraq	4 197 500
I.3.8	Initiative transitoire au Yémen	15 682 400
<b>Total partiel</b>		<b>63 806 400</b>
<b>Migration et santé</b>		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	5 039 300
II.2.5	Amélioration de la santé et du bien-être des migrants qui transitent par l'Egypte et le Yémen	751 300
<b>Total partiel</b>		<b>5 790 600</b>
<b>Migration régulée</b>		
IV.1.4	Soutien régional au retour volontaire assisté vers et depuis l'Iraq	585 700
IV.2.12	Sensibilisation et renforcement des capacités afin de lutter contre la traite des personnes et de protéger les victimes en Jordanie	237 400
<b>Total partiel</b>		<b>823 100</b>
<b>Migration assistée</b>		
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	30 300
<b>Total partiel</b>		<b>30 300</b>
<b>Politiques migratoires et recherche</b>		
VI.2.2	Enquête de suivi sur la population iraquienne en Jordanie	236 400
<b>Total partiel</b>		<b>236 400</b>
<b>Programmes de réparation</b>		
VII.1	Dialogue pour trouver des solutions au problème des réfugiés palestiniens	66 300
<b>Total partiel</b>		<b>66 300</b>
<b>Appui aux programmes de caractère général</b>		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	411 600
<b>Total partiel</b>		<b>411 600</b>
<b>Total</b>		<b>71 164 700</b>

## Amérique latine et Caraïbes

<b>Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise</b>		
I.1	Aide à la réinstallation	688 900
I.2.1	Aide générale au rapatriement	22 800
I.3.9	Aide aux déplacés internes et aux communautés d'accueil en Colombie	11 535 400
I.3.10	Réintégration des ex-combattants et développement communautaire en Colombie	19 580 100
I.3.11	Développement des infrastructures et des services de santé sur les frontières de l'Equateur	3 544 300
I.3.12	Aide humanitaire aux victimes vulnérables du tremblement de terre en Haïti	1 425 500
I.3.13	Transition, stabilisation, autonomisation des communautés locales et renforcement des capacités institutionnelles en Haïti	1 902 400
I.3.14	Appui à la gouvernance locale et à la jeunesse au Panama	594 800
<b>Total partiel</b>		<b>39 294 200</b>
<b>Migration et santé</b>		
II.3.2	Assistance sanitaire aux déplacés internes victimes du tremblement de terre en Haïti	90 800
<b>Total partiel</b>		<b>90 800</b>
<b>Migration et développement</b>		
III.1.3	Accord de coopération visant à réguler la migration de main-d'œuvre en Amérique latine	10 600
III.1.4	Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	5 188 200
III.1.5	Création de réseaux de Colombiens vivant à l'étranger	31 500
III.1.6	Soutien au développement au Costa Rica	55 100
III.1.7	Initiatives de renforcement communautaire en Equateur	424 300
III.1.8	Projet visant à promouvoir le développement et la reconstruction – Fonds national pour la paix (FONAPAZ) du Guatemala	367 900
III.1.9	Soutien technique à la municipalité de Lima pour des travaux d'infrastructure au Pérou	15 700 000
<b>Total partiel</b>		<b>21 777 600</b>
<b>Migration régulée</b>		
IV.1.1	Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	36 200
IV.1.5	Réintégration socioéconomique de ressortissants guatémaltèques rapatriés	924 200
IV.1.6	Réintégration socioéconomique des Haïtiens retournant dans leur pays	1 217 200
IV.2.13	Activités de lutte contre la traite dans la République dominicaine et en Haïti	268 800
IV.2.14	Programme de retour et de réintégration à l'intention de victimes de la traite en Argentine	44 900
IV.2.15	Renforcement des capacités de lutte contre la traite au Belize	105 500
IV.2.16	Renforcement des capacités de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains en Colombie	59 900
IV.2.17	Lutte contre la traite des personnes en Equateur	345 700
IV.3.5	Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) en Amérique latine	1 841 200
IV.3.6	Projet de coopération technique visant à renforcer le processus de Puebla	341 600
IV.3.7	Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	5 277 600



## Amérique latine et Caraïbes (suite)

<b>Migration régulée (suite)</b>		
IV.3.8	Assistance technique aux fins d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique migratoire au Chili	183 000
IV.3.9	Renforcement d'institutions gouvernementales au Honduras	2 059 400
IV.3.10	Projet d'assistance technique aux services de gestion au Pérou	42 147 500
IV.3.11	Renforcement des capacités grâce au transfert et à l'échange d'Uruguayens qualifiés	696 200
<b>Total partiel</b>		<b>55 548 900</b>
<b>Migration assistée</b>		
V.1.2	Appui aux objectifs du Millénaire pour le développement par des programmes d'emploi et de migration des jeunes	532 900
V.1.3	Migration de main-d'œuvre en provenance de la Colombie et du Honduras vers l'Espagne	36 900
V.1.4	Amélioration de l'administration de la migration de main-d'œuvre en Amérique centrale et dans la République dominicaine	459 100
V.1.5	Facilitation du Programme des travailleurs étrangers temporaires au Canada	436 800
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	6 132 000
<b>Total partiel</b>		<b>7 597 700</b>
<b>Programmes de réparation</b>		
VII.2	Appui à la politique de restitution des terres en Colombie	241 100
VII.3	Développement d'un système d'information pour Justice et paix en Colombie	273 300
VII.4	Règlement des litiges fonciers liés aux retours et à la reconstruction en Haïti	186 000
<b>Total partiel</b>		<b>700 400</b>
<b>Total</b>		<b>125 009 600</b>

## Amérique du Nord

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	4 998 900
		<b>Total partiel</b> 4 998 900
Migration assistée		
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	1 022 900
		<b>Total partiel</b> 1 022 900
		<b>Total</b> 6 021 800

## Asie et Océanie

Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	78 431 300
I.3.15	Assistance humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux migrants de retour en Afghanistan	277 800
I.3.16	Développement des infrastructures en Afghanistan	1 304 500
I.3.17	Amélioration des installations et des services sanitaires et éducatifs en Afghanistan	26 468 300
I.3.18	Croissance économique durable en Indonésie	594 300
I.3.19	Aide humanitaire aux migrants retournant en République démocratique populaire lao	225 300
I.3.20	Programme de secours et de reconstruction dans les Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie	1 468 800
I.3.21	Protection et eau potable pour des ménages vulnérables au Myanmar	346 200
I.3.22	Formation introductive à la prise de conscience des questions de sécurité au Pakistan	381 700
I.3.23	Initiative transitoire pour les zones tribales sous administration fédérale au Pakistan	13 806 000
I.3.24	Programme de transition et de redressement socioéconomiques pour Sri Lanka	1 567 500
I.3.25	Aide à la restauration de la confiance dans les communautés au Timor-Leste	60 900
<b>Total partiel</b>		<b>124 932 600</b>
Migration et santé		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	24 561 800
II.2.6	Etude sur les incidences sanitaires de l'exploitation des victimes de la traite et des mauvais traitements qui leur sont infligés dans la sous-région du Mékong	107 800
II.2.7	Mesures de prévention du VIH à l'intention de migrants rentrant au Bangladesh	87 200
II.2.8	Renforcement des capacités du Centre de lutte contre la tuberculose en République démocratique populaire lao	13 400
II.2.9	Amélioration de l'état de santé des populations touchées par les mouvements et des communautés d'accueil dans l'Etat Môn, au Myanmar	688 900
II.2.10	Renforcement de la lutte contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida au Myanmar	2 383 700
II.2.11	Programme commun de développement intégré des moyens de subsistance, y compris des soins de santé, en Thaïlande	218 500
<b>Total partiel</b>		<b>28 061 300</b>
Migration et développement		
III.1.10	Mesures pour faire face au changement climatique et aux migrations dans le delta du Mékong, au Viet Nam	25 300
<b>Total partiel</b>		<b>25 300</b>
Migration régulée		
IV.1.1	Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	133 500
IV.1.7	Aide au retour et à la réintégration à l'intention d'Afghans	533 100
IV.1.8	Services d'information sur l'immigration et de conseils sur le retour en Australie	4 645 200
IV.1.9	Soins aux migrants en situation irrégulière en Indonésie et retour volontaire	12 808 200

## Asie et Océanie (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.2.18	Lutte contre la traite des personnes en Asie centrale	2 313 400
IV.2.19	Activités de lutte contre la traite au Bangladesh	166 300
IV.2.20	Renforcement des capacités de lutte contre la traite et d'aide aux victimes de la traite en Indonésie	288 000
IV.2.21	Aide au retour et à la réintégration des victimes de la traite au Japon	329 200
IV.2.22	Lutte contre la traite des êtres humains en Papouasie-Nouvelle-Guinée	166 500
IV.2.23	Activités de lutte contre la traite à Sri Lanka	95 300
IV.2.24	Activités de lutte contre la traite au Viet Nam	314 900
IV.3.12	Soutien à la Conférence ministérielle de Bali	123 500
IV.3.13	Appui à la mise en œuvre d'un accord de réadmission au Pakistan et à Sri Lanka	766 500
IV.3.14	Programme de renforcement des capacités en matière de gestion des migrations en Afghanistan	37 800
IV.3.15	Renforcement du système de gestion de l'immigration afin de lutter contre le terrorisme et la migration irrégulière au Bangladesh	25 200
IV.3.16	Renforcement des capacités aux fins de gestion des migrations en Chine	806 300
IV.3.17	Renforcement de la gestion de la migration irrégulière en Indonésie	4 817 400
IV.3.18	Aide technique aux fins de modernisation des passeports au Kirghizistan	732 600
IV.3.19	Renforcement de la gestion des migrations au Pakistan	14 000
IV.3.20	Gestion des migrations et contrôle des frontières en Papouasie-Nouvelle-Guinée	665 700
IV.3.21	Développement du Centre de formation des gardes frontière du Tadjikistan	39 900
<b>Total partiel</b>		<b>29 822 500</b>
Migration assistée		
V.1.2	Appui aux objectifs du Millénaire pour le développement par des programmes d'emploi et de migration des jeunes	381 700
V.1.6	Programme de migration de main-d'œuvre en Asie centrale	1 426 100
V.1.7	Mobilisation des ressources locales aux fins de développement communautaire au Tadjikistan	411 200
V.1.8	Facilitation de la migration de travailleurs agricoles thaïlandais vers Israël	4 326 600
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	2 086 300
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	6 697 700
V.2.4	Intégration des migrants	3 015 000
<b>Total partiel</b>		<b>18 344 600</b>
<b>Total</b>		<b>201 186 300</b>

## Europe

<b>Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise</b>		
I.1	Aide à la réinstallation	18 180 600
I.2.1	Aide générale au rapatriement	17 900
I.3.26	Programme de réintégration socioéconomique en Arménie et en Géorgie	318 600
I.3.27	Réinstallation du personnel du Ministère de la défense mis à pied en Bosnie-Herzégovine	2 147 900
I.3.28	Stimulation économique du Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	1 907 300
<b>Total partiel</b>		<b>22 572 300</b>
<b>Migration et santé</b>		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	5 833 200
II.2.12	Renforcement des capacités nationales concernant le VIH/sida et activités de sensibilisation en Bosnie-Herzégovine	352 900
II.2.13	Renforcement des capacités pour réduire la consommation de drogues et traiter les toxicomanes en Géorgie	141 400
II.3.3	Renforcement du système de soins médicaux en Bosnie-Herzégovine	39 000
<b>Total partiel</b>		<b>6 366 500</b>
<b>Migration et développement</b>		
III.1.1	Migration pour le développement en Afrique (MIDA)	3 429 100
III.1.11	Migration pour le développement dans les Balkans occidentaux	1 016 100
III.1.12	Développement des microentreprises en Arménie	750 500
III.1.13	Développement économique et création de revenus dans les communautés rurales du Nakhitchevan, en Azerbaïdjan	398 000
III.1.14	Migration et développement en République de Moldova	1 734 200
<b>Total partiel</b>		<b>7 327 900</b>
<b>Migration régulée</b>		
IV.1.1	Retour général de migrants et de demandeurs d'asile déboutés et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	38 237 900
IV.1.10	Soutien à la mise en œuvre des accords de réadmission passés par l'UE avec la République de Moldova, la Fédération de Russie et l'Ukraine	1 642 500
IV.1.11	Traitement des informations sur les services de soins de santé de différents pays pour l'Autriche	63 200
IV.1.12	Aide au retour de ressortissants azerbaïdjanais quittant les Pays-Bas	119 400
IV.1.13	Aide à la réintégration et création de centres d'orientation et de conseils pour l'emploi en Géorgie	1 082 900
IV.1.14	Facilitation des retours volontaires par des services d'information et de conseils aux migrants de retour en Allemagne	171 500
IV.1.15	Centre d'information sur le retour et la réinstallation en Grèce	47 900
IV.1.16	Soutien à des mécanismes efficaces de lutte contre la traite et de protection des réfugiés en Israël	33 600
IV.1.17	Aide au retour et à la réintégration des rapatriés volontaires au Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	2 400 000
IV.1.18	Renforcement des mécanismes de retour volontaire assisté en Lituanie	600 500
IV.2.4	Renforcement de la coopération pour lutter contre la traite des êtres humains dans les pays d'origine et de destination	165 300
IV.2.25	Renforcement des mesures de lutte contre la traite en Azerbaïdjan	112 200

## Europe (suite)

<b>Migration régulée (suite)</b>		
IV.2.26	Lutte contre la traite des femmes au Belarus et en République de Moldova	1 509 000
IV.2.27	Activités de lutte contre la traite en Allemagne	179 800
IV.2.28	Programme de lutte contre la traite et d'aide aux victimes au Kosovo sous administration des Nations Unies (Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies)	234 600
IV.2.29	Activités de lutte contre la traite dans la Fédération de Russie	217 500
IV.2.30	Activités de lutte contre la traite en Serbie	129 800
IV.2.31	Activités de lutte contre la traite en Ukraine	1 697 600
IV.3.22	Soutien à la mise en œuvre d'un accord de réadmission en Géorgie	227 900
IV.3.23	Renforcement des capacités d'aide aux migrants irréguliers en Italie	268 500
IV.3.24	Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations et de réintégration des migrants de retour en Serbie	752 600
IV.3.25	Gestion des flux migratoires et aide à l'intégration en Espagne	440 800
IV.3.26	Renforcement de la gestion des migrations en Turquie	661 500
<b>Total partiel</b>		<b>50 996 500</b>
<b>Migration assistée</b>		
V.1.1	Pratiques exemplaires en matière de collecte et de partage de données sur la migration de main-d'œuvre	1 416 100
V.1.2	Appui aux objectifs du Millénaire pour le développement par des programmes d'emploi et de migration des jeunes	353 500
V.1.9	Renforcement de la gestion de la migration de main-d'œuvre en Arménie fondée sur des éléments factuels	480 900
V.1.10	Foires à l'emploi destinées à informer les migrants en Irlande sur les conditions d'emploi dans les pays d'origine	25 500
V.1.11	Autonomisation des travailleurs polonais du secteur de la construction en Norvège	102 600
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	2 101 300
V.2.2	Formation des migrants	2 064 200
V.2.3	Aide au voyage profitant aux individus comme aux gouvernements	885 300
V.2.4	Intégration des migrants	2 618 300
<b>Total partiel</b>		<b>10 047 700</b>
<b>Politiques migratoires et recherche</b>		
VI.1.1	Ateliers d'intersession du Dialogue international sur la migration (IDM)	26 000
VI.2.1	Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations	7 200
VI.2.4	Programme de recherche sur les migrations en Europe centrale	188 600
VI.2.5	Réseau européen des migrations	894 700
<b>Total partiel</b>		<b>1 116 500</b>
<b>Appui aux programmes de caractère général</b>		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	420 400
<b>Total partiel</b>		<b>420 400</b>
<b>Total</b>		<b>98 847 800</b>

## Appuis et services à l'échelle mondiale

<b>Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise</b>		
I.1	Aide à la réinstallation	6 375 600
I.2.1	Aide générale au rapatriement	5 000
<b>Total partiel</b>		<b>6 380 600</b>
<b>Migration et santé</b>		
II.1	Evaluation sanitaire dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	2 083 800
II.2.1	Programme mondial de santé et de lutte contre la traite des êtres humains : Renforcer les capacités des intervenants dans le domaine de la santé	26 400
<b>Total partiel</b>		<b>2 110 200</b>
<b>Migration régulée</b>		
IV.2.1	Mesures de lutte contre la traite des êtres humains fondées sur des preuves	338 400
IV.2.2	Assistance technique et projet de formation pour lutter contre la traite à l'échelle mondiale	49 900
IV.2.3	Elaboration de fiches d'information et organisation de tables rondes sur la traite des êtres humains dans divers pays	122 100
IV.2.5	Formation à la lutte contre la traite pour les académies internationales de police	124 000
<b>Total partiel</b>		<b>634 400</b>
<b>Migration assistée</b>		
V.2.1	Services d'appui en matière d'immigration et de visa	8 600
V.2.2	Formation des migrants	1 431 500
<b>Total partiel</b>		<b>1 440 100</b>
<b>Politiques migratoires et recherche</b>		
VI.2.1	Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique sur les migrations	2 701 900
VI.2.3	Renforcement du dialogue et de la coopération entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes en vue d'établir des modèles de gestion concernant les politiques en matière de migrations et développement	607 800
<b>Total partiel</b>		<b>3 309 700</b>
<b>Appui aux programmes de caractère général</b>		
VIII.1.1	Experts associés	1 173 100
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	159 800
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	1 128 300
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	7 481 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa	25 000
<b>Total partiel</b>		<b>9 967 200</b>
<b>Total</b>		<b>23 842 200</b>
<b>Total général</b>		<b>615 377 000</b>

# Annexes





## **ANNEXE I – FONDS DETENUS DANS DES COMPTES SPECIAUX**

### **COMPTE D'OPERATIONS D'URGENCE**

Le compte d'opérations d'urgence (Emergency Preparedness Account – EPA) a été créé le 30 août 1993 en accord avec le Bulletin général n° 1054 de l'OIM. L'EPA doit servir dans les situations d'urgence où une évaluation immédiate et d'autres dépenses d'opérations s'imposent dans l'attente de financements extérieurs. Toute utilisation autorisée de l'EPA est considérée comme un prêt consenti sur l'opération pour laquelle il est mis à contribution, et toutes les sommes prélevées sur ce compte doivent être intégralement remboursées aussitôt que l'opération en question est assurée du soutien d'un donateur. En août 2011, le solde du compte s'élevait à 180 933 dollars E.-U..

## FONDS DE PRET AUX REFUGIES

Le Fonds de prêt aux réfugiés, créé en application de la résolution n° 210 du 12 mai 1960, permet le financement, en tout ou en partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts sans intérêt à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des pays de réinstallation. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leur répondant. Autrefois, il existait deux fonds distincts. A sa 61<sup>e</sup> session, le 28 novembre 1990, le Conseil a approuvé la fusion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, du Fonds de prêt aux réfugiés et du Fonds de prêt aux réfugiés hors d'Europe.

On estime que 78 000 réfugiés solliciteront le Fonds de prêt en 2012, et qu'un montant d'environ 198 000 000 dollars E.-U. y sera prélevé pour financer ces mouvements.

Le tableau ci-après indique les ressources disponibles et les besoins du Fonds pour 2012, ainsi que le solde escompté en fin d'exercice.

	<u>Prévisions pour 2012</u> <u>en dollars E.-U.</u>
<u>Ressources</u>	
Report de l'exercice 2011	20 000 000
Contributions du Gouvernement des Etats-Unis	148 000 000
Remboursement des billets à ordre par les réfugiés	39 800 000
Recettes provenant des réfugiés finançant eux-mêmes leurs déplacements	200 000
Intérêts créditeurs	100 000
Intérêts retournés au Trésor des Etats-Unis	(100 000)
	<hr/>
<u>Total des ressources</u>	208 000 000
	<hr/>
<u>Besoins estimatifs</u>	198 000 000
	<hr/>
<b>Solde estimatif reporté en fin d'exercice</b>	<b><u>10,000,000</u></b>

## FONDS DE DOTATION SASAKAWA

Le Fonds de dotation Sasakawa a été créé en 1990 aux fins de :

- a) Promouvoir l'expansion des programmes de transfert de ressources humaines dans toutes les régions du monde, particulièrement dans la région Asie-Pacifique, ainsi que d'autres activités de migration pour le développement ;
- b) Œuvrer à la bonne compréhension et à l'analyse des migrations, et ;
- c) Répondre aux besoins qui se font jour dans les situations d'urgence et autres situations humanitaires.

En vertu de l'accord de dotation conclu avec la Fondation, le capital du Fonds doit rester intact en tout temps, et seuls les intérêts qu'il produit peuvent être utilisés pour financer des activités.

### Prévisions pour 2012 en dollars E.-U.

#### Compte de capital

Solde au début de l'exercice	2 000 000
Solde du compte de produits (voir ci-dessous)	<u>0</u>
<u>Total du Fonds en fin d'exercice</u>	<u>2 000 000</u>

#### Compte de produits

Solde au début de l'exercice	0
Intérêts créditeurs produits durant l'exercice	25 000
Allocation des intérêts créditeurs à des projets *	<u>(25 000)</u>
<u>Solde en fin d'exercice</u>	<u>0</u>

* Allocation à des projets prioritaires en Asie	8 000 dollars E.-U.
* Allocation à des projets prioritaires en Afrique	9 000 dollars E.-U.
* Allocation à des projets prioritaires en Amérique latine et aux Caraïbes	8 000 dollars E.-U.

## FONDS DE REPONSE RAPIDE POUR LES TRANSPORTS

Conformément à la note d'orientation conclue le 31 mai 2000 entre l'OIM et le HCR sur la coopération dans le domaine du transport, le Fonds de réponse rapide pour les transports a été créé à l'aide de contributions volontaires reçues pour les opérations de transport de l'OIM, particulièrement dans les situations d'urgence. Les gestionnaires de ce fonds s'efforcent de le maintenir pourvu à hauteur de 5 millions de dollars E.-U.. Pour le réalimenter, l'OIM mobilise des fonds sur une base bilatérale et, dans la mesure du possible, dans le contexte des appels globaux des Nations Unies. De son côté, le HCR s'efforce d'en faire valoir la nécessité auprès de ses donateurs. En août 2011, le solde du Fonds s'élevait à 1 292 010 dollars E.-U..

Cet accord entre le HCR et l'OIM s'appuie sur un mémorandum d'accord conclu entre les deux organisations le 15 mai 1997. Celui-ci définit plus précisément les responsabilités incombant à chacune des deux organisations dans la fourniture d'une aide aux transports. Il fixe en outre les modalités selon lesquelles des accords spécifiques doivent être conclus et les mécanismes qu'il convient d'activer entre les sièges des deux organisations à cette fin. Tant l'OIM que le HCR sont certains que cet accord renforcera leur capacité de réaction face aux situations donnant lieu à des mouvements massifs de populations exposées.

## ANNEXE II – CONSIDERATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS EN DEVISES ETRANGERES PAR RAPPORT AU PROGRAMME ET BUDGET

Selon le Règlement financier de l'OIM, la partie administrative du budget est exprimée en francs suisses, tandis que la partie opérationnelle est exprimée en dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.). Si la plupart des recettes et des dépenses dans l'une et l'autre partie du budget s'effectuent dans ces deux monnaies, un nombre croissant de transactions sont réalisées dans d'autres monnaies, exposant les budgets concernés à des fluctuations des taux de change. Par exemple, la valeur des salaires versés au personnel des bureaux extérieurs dans la monnaie du pays peut fluctuer selon qu'elle est exprimée en francs suisses (pour la partie administrative du budget) ou en dollars E.-U. (pour la partie opérationnelle du budget), selon les fluctuations que subissent les taux de change.

Pour le Programme et Budget, la procédure de l'OIM consiste à appliquer les taux de change en vigueur au moment de l'établissement du budget, et à convertir sur cette base les monnaies locales en francs suisses ou en dollars. Le processus budgétaire commence tôt dans l'année, car les estimations doivent parvenir de chaque bureau de l'OIM du monde entier et être compilées en temps opportun, de telle sorte que le document soit prêt pour la session d'automne du Comité permanent des programmes et des finances. D'importantes fluctuations ont été enregistrées en 2011. Les taux de change moyens du marché enregistrés au cours du mois d'août 2011 pour quelques-unes des grandes monnaies utilisées par l'OIM sont les suivants :

Franc suisse/dollar E.-U.	0,882
Euro/dollar E.-U.	0,710/1,409
Livre sterling/dollar E.-U.	0,618/1,618
Dollar canadien/dollar E.-U.	0,975
Dollar australien/dollar E.-U.	0,961

Pendant la période qui sépare le cycle de préparation du budget et la présentation finale du document au Conseil, les estimations budgétaires sont revues de manière à s'assurer qu'elles reflètent les fluctuations majeures éventuelles des taux de change pouvant s'être produites dans l'intervalle. Ainsi, le taux de change appliqué à la partie administrative du budget est de 0,99 franc suisse pour un dollar E.-U.. Cependant, il faut noter que les effets que pourraient produire les fluctuations sur le marché des changes sont largement neutralisés par le fait que la principale monnaie dans laquelle sont exprimées les recettes et les dépenses est la même, à savoir le franc suisse. Pour la partie opérationnelle, en revanche, cette protection n'existe pas, et la Division de la Trésorerie surveille constamment les niveaux des monnaies étrangères.



## **ANNEXE III – PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET – EFFECTIFS/DEPENSES ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL**

### **NOTE EXPLICATIVE**

Les dépenses administratives et de personnel prévues pour la partie opérationnelle du budget comprennent les coûts de l'infrastructure administrative nécessaire pour la réalisation des opérations.

Les dotations en effectifs et les coûts correspondants qui figurent dans les colonnes "Fonds des projets", c'est-à-dire ceux imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations, sont indiqués sur la base d'une projection des structures administratives et des effectifs actuels, et ne reflètent que les fonds disponibles. Les dotations en effectifs et les structures administratives, en particulier lorsqu'elles sont financées par des projets spécifiques, sont subordonnées au niveau d'activité et de financement, et font donc l'objet de réajustements constants.

Les emplois, les structures administratives et autres dépenses financées par les revenus discrétionnaires sont indiqués à part.



PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET		Estimations révisées pour 2011 (MC/EX/710)												Estimations pour 2012												
		Revenus discrétionnaires				Fonds des projets				Total				Revenus discrétionnaires				Fonds des projets				Total				
		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Coût total		
		Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	
<b>SIÈGE</b>																										
Bureau du Directeur général		2	1	547 000						2	1	547 000													396 000	
Bureau du Chef de Cabinet		1		230 000						1		230 000														258 000
Inspecteur général		2		301 000						2		301 000														361 000
Affaires juridiques				10 000								10 000														
Médiateur				164 000								164 000														180 000
Médecine du travail				30 000								30 000														5 000
<b>Coopération internationale et partenariats</b>																										
Organes directeurs		3		477 000						3		477 000														727 000
Partenariats internationaux		1		203 000						1		203 000														246 000
Médias et communication		2		510 000						2		510 000														607 000
Relations avec les donateurs		1		232 000						1		232 000														284 000
Recherche sur la migration				259 000								259 000														355 000
Droit international de la migration		3		510 000						3		510 000														596 000
<b>Gestion des migrations</b>																										30 000
Migration et santé		2		370 000						10		1 264 000														1 244 000
Gestion de l'immigration et des frontières		1		258 000						2		258 000														230 000
Aide aux migrants				341 000						2		158 000														45 000
<b>Opérations et situations d'urgence</b>																										669 000
Préparation et intervention		2		438 000						1		341 000														477 000
Transition et réadaptation		1		144 000						2		438 000														150 000
Réinstallation et gestion des mouvements				112 000						1		112 000														368 000
<b>Gestion des ressources</b>																										66 000
Gestion des ressources humaines		1		265 000						2		265 000														91 000
Technologie de l'information et communications		2		544 000						2		283 000														276 000
Budget		1		160 000						1		160 000														165 000
Trésorerie		1		158 000						1		158 000														150 000
Administration de la CCRPNU				180 000						1		180 000														188 000
Services communs				594 000						2		594 000														587 000
<b>Comité de l'Association du personnel</b>				30 000								30 000														30 000
<b>Total - Siège</b>		<b>27</b>	<b>10</b>	<b>7 450 000</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>1 326 000</b>	<b>37</b>	<b>12</b>	<b>8 776 000</b>	<b>28</b>	<b>10</b>	<b>7 768 000</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>1 873 000</b>	<b>39</b>	<b>16</b>	<b>9 641 000</b>							
<b>CENTRES ADMINISTRATIFS</b>																										
Centre administratif de Manille		10	99	4 023 000	12	76	1 652 000	22	175	5 675 000	10	100	4 223 000	11	107	2 097 600	21	207	6 820 600							
Centre administratif de Panama			18	775 000	3	9	301 700	3	27	1 076 700		17	720 000	4	16	223 700	4	33	943 700							
<b>Total - Centres administratifs</b>		<b>10</b>	<b>117</b>	<b>4 798 000</b>	<b>15</b>	<b>85</b>	<b>1 954 300</b>	<b>25</b>	<b>202</b>	<b>6 752 300</b>	<b>10</b>	<b>117</b>	<b>4 943 000</b>	<b>15</b>	<b>123</b>	<b>2 321 300</b>	<b>25</b>	<b>240</b>	<b>7 264 300</b>							
<b>BUREAUX EXTERIEURS</b>																										
<b>ASIE ET PACIFIQUE</b>																										
Bureau régional - Bangkok (Thaïlande)		3	4	600 000	18	201	12 710 000	21	205	13 310 000	2	4	833 400	22	228	12 988 400	24	232	13 821 800							
Fonctions de mobilisation des ressources		1	2	611 000				1	2	611 000	1	2	700 000				1	2	700 000							700 000
Fonctions de coordination		2	1	516 000				2	1	516 000	2	1	695 000				25	132	3 802 500							3 802 500
Afghanistan					25	95	6 842 200	25	95	6 842 200							1	29	3 303 000							3 303 000
Australie					1	22	2 246 800	1	22	2 246 800							1	83	1 682 200							1 682 200
Bangladesh					3	87	2 425 200	3	87	2 425 200							1	83	1 712 200							1 712 200

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET	Estimations révisées pour 2011 (MC/EX/710)												Estimations pour 2012											
	Revenus discrétionnaires				Fonds des projets				Total				Revenus discrétionnaires				Fonds des projets				Total			
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Fonct.		Empl.		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Fonct.		Empl.		Coût total	
	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.
<b>ASIE ET PACIFIQUE (suite)</b>																								
<b>Bureau régional - Bangkok (Thaïlande) (suite)</b>																								
Cambodge			45 000	4	28	544 000	4	28	589 000			20 000	3	28	475 000	3	28			3	28	495 000		
Chine, y compris la région administrative spéciale de Hong Kong	1	1	354 000	1	6	386 600	2	7	740 600	1		364 000	1	10	441 500	2	10			2	10	805 500		
Inde			70 000	19	257	224 200	11	257	294 200			50 000	18	270	281 100	10	270			18	270	331 100		
Indonésie			30 000	13	8	8 193 400	13	8	8 193 400			30 000	12	8	244 500	12	8			12	8	274 500		
Iran (République islamique d')				8	760 600	760 600	8	760 600	760 600			20 000	2	7	476 200	2	7			2	7	476 200		
Japon				2	4	244 500	2	4	244 500			20 000	2	7	129 200	2	7			2	7	149 200		
République démocratique populaire lao				3	50	2 296 400	3	50	2 296 400			30 000	4	58	3 240 400	7	58			7	58	3 240 400		
Malaisie				1	1	187 000	1	1	187 000			18 000	2	9	829 100	2	9			2	9	829 100		
Micronésie (Etats fédérés de)				3	87	1 368 100	3	87	1 418 100			30 000	4	162	1 525 100	4	162			4	162	1 555 100		
Myanmar				27	372	9 343 900	27	372	9 343 900			15 000	28	369	9 201 200	28	369			28	369	9 216 200		
Népal				23	124	8 525 500	23	124	8 525 500			15 000	11	134	4 410 300	11	134			11	134	4 410 300		
Pakistan				1	7	334 700	1	7	334 700			20 000	1	11	611 100	1	11			1	11	611 100		
Papouasi-Nouvelle-Guinée				6	38	1 764 100	6	38	1 764 100			20 000	1	12	326 900	1	12			1	12	346 900		
République de Corée	1	1	200 000	1	2	126 000	2	3	326 000	1		160 000	1	1	36 900	1	1			1	1	196 900		
Iles Salomon				1		260 000	1		260 000															
Sri Lanka				11	147	1 510 400	11	147	1 510 400			10 000	5	61	1 133 300	5	61			5	61	1 133 300		
Timor-Leste				6	68	857 400	6	68	857 400			10 000	1	12	136 200	1	12			1	12	146 200		
Viet Nam				6	78	2 492 200	6	78	2 532 200			10 000	6	78	2 502 200	6	78			6	78	2 512 200		
Aide à la transition pour les anciennes MFR/MSL			453 000						453 000															
<b>Total partie/</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>2 999 000</b>	<b>162</b>	<b>1 705</b>	<b>63 904 500</b>	<b>170</b>	<b>1 714</b>	<b>66 903 500</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>2 987 400</b>	<b>139</b>	<b>1 724</b>	<b>55 544 100</b>	<b>146</b>	<b>1 732</b>			<b>146</b>	<b>1 732</b>	<b>58 531 500</b>		
<b>ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN</b>																								
<b>Bureau régional - Bruxelles (Belgique)</b>																								
<b>Fonctions de mobilisation des ressources</b>																								
<b>Fonctions de coordination</b>																								
Bulgarie	3	3	763 000	7	53	5 997 800	10	56	6 760 800	4		1 554 200	6	49	5 152 500	14	55			14	55	6 706 700		
République tchèque	2	1	555 000	2	1	493 000	2	1	555 000	2		593 000	2	1	451 000	2	1			2	1	593 000		
Danemark	2		493 000	2		110 300	1	4	120 300	1		10 000	1	2	160 000	1	2			1	2	170 000		
Estonie				1	1	246 800	1	1	246 800			20 000	6	6	272 000	6	6			6	6	292 000		
Finlande				1	5	240 000	5	5	250 000			10 000	1	6	193 000	6	6			1	6	203 000		
France				1	22	599 000	1	22	599 000			10 000	18	18	565 300	18	18			18	18	565 300		
Allemagne				1	13	719 900	1	13	719 900			10 000	8	8	271 900	8	8			8	8	281 900		
Grèce				28	28	2 027 900	28	28	2 027 900			10 000	28	28	2 106 500	28	28			28	28	2 106 500		
Hongrie				3	15	356 800	3	15	356 800			10 000	1	13	292 200	1	13			1	13	302 200		
Irlande				1	6	903 000	1	6	903 000			20 000	1	7	872 800	1	7			1	7	892 800		
Italie				3	26	2 121 400	3	26	2 121 400			10 000	1	27	2 537 200	1	27			1	27	2 537 200		
Letonie				3	3	63 400	3	3	73 400			10 000	3	3	95 200	3	3			3	3	105 200		
Lituanie				12	12	504 900	12	12	514 900			10 000	9	9	302 300	9	9			9	9	312 300		
Malte				11	11	314 400	11	11	332 400			10 000	9	9	307 100	9	9			9	9	317 100		
Pays-Bas				1	69	6 621 400	1	69	6 621 400			10 000	2	65	5 069 900	2	65			2	65	5 069 900		

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET	Estimations révisées pour 2011 (MC/EX/710)												Estimations pour 2012											
	Revenus discrétionnaires				Fonds des projets				Total				Revenus discrétionnaires				Fonds des projets				Total			
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Fonds des projets		Effectifs		Coût total	
	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.
<b>ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN (suite)</b>																								
Bureau régional - Bruxelles (Belgique) (suite)																								
Norvège				41	4 669 400																			
Pologne				27	768 500																			
Portugal				7	288 800																			
Roumanie				15	567 800																			
Slovaquie				26	835 800																			
Slovénie				1	64 200																			
Espagne				8	565 300																			
Suisse (Berne)				13	1 845 600																			
Royaume-Uni				1	1 792 200																			
Aide à la transition pour les anciennes MFR/MSL				15	989 000																			
<b>Total partie</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>3 035 000</b>	<b>26</b>	<b>32 424 600</b>	<b>33</b>	<b>441</b>	<b>32 424 600</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>2 835 200</b>	<b>22</b>	<b>396</b>	<b>27 857 500</b>	<b>29</b>	<b>404</b>	<b>30 692 700</b>							
<b>EUROPE DE L'EST ET DU SUD-EST ET ASIE CENTRALE</b>																								
Bureau régional - Vienne (Autriche)																								
<b>Fonctions de coordination</b>																								
Albanie	3	3	449 000	27	1 591 200	3	30	2 040 200	3	3	964 200	1	30	1 868 900	4	33	2 833 100							
Arménie	1	1	314 000	1	442 700	1	14	314 000	1	1	329 000				1	1	329 000							
Azerbaïdjan			20 000	14	178 500			462 700			75 000			200 000			275 000							
Bélarus			10 000	21	550 000			580 000			10 000			351 900			361 900							
Bosnie-Herzégovine			10 000	18	546 100			632 800			10 000			241 600			251 600							
Croatie			10 000	18	622 800			1 264 000			10 000			461 000			471 000							
Géorgie			10 000	2	134 200			1 078 400			10 000			819 700			820 700							
Kazakhstan			10 000	61	1 254 000			1 264 000			10 000			30 000			40 000							
Kirghizistan			10 000	17	1 078 400			1 078 400			10 000			494 900			504 900							
Monténégro			35 000	14	441 800			451 800			10 000			947 300			947 300							
République de Moldova			70 000	9	206 300			241 300			75 000			434 600			444 600							
Fédération de Russie			10 000	54	969 000			969 000			70 000			1 099 700			1 099 700							
Serbie			10 000	7	676 200			683 700			10 000			6 114 800			6 184 800							
Kosovo sous administration des Nations Unies (résolution 1244 du Conseil de sécurité)			10 000	4	2 838 300			2 848 300			10 000			715 800			725 800							
Tadjikistan			10 000	1	626 100			636 100			10 000			1 069 800			1 079 800							
Ex-République yougoslave de Macédoine			10 000	30	696 100			706 100			10 000			452 600			452 600							
Turquie			50 000	5	102 200			112 200			10 000			99 200			109 200							
Turkménistan			10 000	28	2 189 700			2 239 700			25 000			1 733 200			1 758 200							
Ukraine			25 000	4	89 000			99 000			10 000			101 000			111 000							
Ouzbékistan			10 000	10	3 415 700			3 440 700			10 000			2 637 400			2 637 400							
<b>Total partie</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1 093 000</b>	<b>39</b>	<b>24 829 000</b>	<b>43</b>	<b>579</b>	<b>25 922 000</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1 649 200</b>	<b>37</b>	<b>492</b>	<b>20 039 400</b>	<b>41</b>	<b>496</b>	<b>21 688 600</b>							
<b>AMERIQUE DU SUD</b>																								
Bureau régional - Buenos Aires (Argentine)																								
Bolivie (Etat plurinational de)	2	3	335 000	22	762 300	2	25	1 097 300	2	3	508 200			576 000	2	26	1 084 200							
Chili			25 000	14	342 500	3	16	367 500	2	2	25 000	1	1	98 400	1	3	123 400							
Colombie			15 000	9	252 900	9	263	11 912 800	15 000	11	15 000	13	154	8 741 100	13	154	8 741 100							



PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET	Estimations révisées pour 2011 (MC/EX/710)												Estimations pour 2012						
	Revenus discrétionnaires						Fonds des projets						Total						
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		
	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	Fonct.	Empl.	
<b>AFRIQUE CENTRALE ET OCCIDENTALE</b>																			
<b>Bureau régional - Dakar (Sénégal)</b>	3	3	530 000	2	24	289 100	5	27	819 100	3	3	782 800	1	19	640 200	4	22	1 423 000	
Burkina Faso					1	50 300			50 300						25 000		1	25 000	
Cameroun					4	119 700			119 700						87 400		5	87 400	
Cap-Vert				1		139 400	1		139 400					1	100 000		1	100 000	
Tchad				7	21	1 881 100	7	21	1 881 100					8	1 833 900		31	1 833 900	
Congo					6	162 500		6	162 500					6	192 300		6	192 300	
Côte d'Ivoire					6	150 000		6	150 000					1	350 000		22	350 000	
Gambie					2	9 200		2	9 200					4	46 900		4	46 900	
Ghana			1 000	5	39	2 301 000	5	39	2 301 000			1 000		4	1 761 000		42	1 762 000	
Guinée				2	23	977 000	2	23	977 000					2	750 200		27	750 200	
Guinée-Bissau					1	63 400		1	63 400					1	16 400		1	16 400	
Libéria					8	20 000		8	20 000					1	100 000		4	242 000	
Mali					3	50 000		3	50 000					1	40 600		1	40 600	
Mauritanie					4	127 100		4	127 100					3	214 000		3	264 000	
Niger					4	115 500		4	115 500					1	78 000		5	78 000	
Nigéria					1	175 000		1	175 000					4	607 500		4	617 500	
Sierra Leone					1	248 400		1	248 400					1	250 000		1	272 000	
Soutien aux bureaux de pays			150 000						150 000										
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>682 000</b>	<b>23</b>	<b>177</b>	<b>6 878 700</b>	<b>26</b>	<b>180</b>	<b>7 559 700</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1 007 800</b>	<b>25</b>	<b>191</b>	<b>7 083 400</b>	<b>28</b>	<b>194</b>	<b>8 101 200</b>	
<b>AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE</b>																			
<b>Bureau régional - Pretoria (Afrique du Sud)</b>	3	3	593 000	12	37	2 686 700	15	40	3 279 700	3	3	852 100	11	44	2 764 100	14	47	3 616 200	
<b>Fonctions de coordination</b>	1	1	339 000						339 000										336 000
Angola			103 000	4	22	815 200	4	22	918 200					2	736 600		20	816 600	
République démocratique du Congo				9	160	3 096 100	9	160	3 096 100					9	555 800		20	555 800	
Djibouti				2	5	150 000	2	5	150 000					4	80 000		4	80 000	
Kenya				29	242	15 578 300	29	242	15 578 300					32	12 195 500		250	12 195 500	
Maurice				3	4	571 900	3	4	581 900					1	80 000		1	80 000	
Mozambique			10 000	2	25	1 674 400	2	25	1 674 400					4	139 100		4	149 100	
Somalie														15	561 700		37	561 700	
Soudan du Sud														2	3 000 000		15	3 000 000	
Ouganda				4	65	1 723 900	4	65	1 723 900					2	982 100		24	982 100	
République-Unie de Tanzanie			15 000	6	23	2 260 700	6	23	2 275 700					6	1 338 200		26	1 353 200	
Zambie				4	20	742 400	4	20	742 400					4	732 800		16	742 800	
Zimbabwe				11	114	2 144 500	11	114	2 144 500					10	1 500 000		98	1 500 000	
Aide à la transition pour les anciennes MFR/MSL			184 000						184 000										
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1 244 000</b>	<b>86</b>	<b>717</b>	<b>31 444 100</b>	<b>90</b>	<b>721</b>	<b>32 688 100</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1 303 100</b>	<b>100</b>	<b>624</b>	<b>24 665 900</b>	<b>104</b>	<b>628</b>	<b>25 969 000</b>	
<b>Centre africain de renforcement des capacités (République-Unie de Tanzanie)</b>	2	2	378 000				2	2	378 000										399 000
<b>BUREAUX SPECIAUX DE LIAISON</b>																			
Addis Abeba (Ethiopie)	1	2	314 000	9	108	3 484 800	10	110	3 808 800					12	3 003 900		13	3 280 900	
New York (Etats-Unis d'Amérique)	1	1	302 000	4	28	3 081 400	5	29	3 383 400					6	3 725 100		7	4 067 100	
<b>TOTAL - Bureaux extérieurs</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>616 000</b>	<b>13</b>	<b>136</b>	<b>6 576 200</b>	<b>15</b>	<b>139</b>	<b>7 192 200</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>619 000</b>	<b>18</b>	<b>153</b>	<b>6 729 000</b>	<b>20</b>	<b>156</b>	<b>7 348 000</b>	
<b>TOTAL - Bureaux extérieurs</b>	<b>42</b>	<b>45</b>	<b>13 286 000</b>	<b>573</b>	<b>5 448</b>	<b>251 379 500</b>	<b>615</b>	<b>5 493</b>	<b>264 665 500</b>	<b>41</b>	<b>48</b>	<b>14 761 000</b>	<b>509</b>	<b>4 738</b>	<b>197 506 200</b>	<b>550</b>	<b>4 786</b>	<b>212 267 200</b>	

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET	Estimations révisées pour 2011 (MC/EX/710)												Estimations pour 2012												
	Revenus discrétionnaires						Fonds des projets						Revenus discrétionnaires						Fonds des projets						
	Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			
	Fonct.	Empl.	Coût total	Fonct.	Empl.	Coût total	Fonct.	Empl.	Coût total	Fonct.	Empl.	Coût total	Fonct.	Empl.	Coût total	Fonct.	Empl.	Coût total	Fonct.	Empl.	Coût total	Fonct.	Empl.	Coût total	
<b>ACTIVITES MONDIALES</b>																									
Experts associés			1,460 600	18		1,460 600																			
Spécialistes de la gestion de l'immigration et des frontières	3		412 000	3		412 000	4		645 000			645 000	4		645 000									1 062 200	
Inspecteur général		2	289 000		2	289 000		2	315 000			315 000		2	315 000									2	645 000
Médias et communication	1		194 000	1		194 000	1		215 000			215 000	1		215 000									1	315 000
Recherche sur la migration		3	90 000		3	90 000		3	90 000			90 000		3	90 000									3	215 000
Spécialistes de la santé dans le contexte migratoire et experts techniques	3	1	570 000	3	1	570 000	3	1	492 000			492 000	3	1	492 000									1	90 000
Situations d'urgence et d'après-crise			214 000	1		214 000	1		232 000			232 000	1		232 000									1	492 000
Activités concernant les questions de sexes/pécificité			110 000			110 000			110 000			110 000			110 000										232 000
Cours sur le droit international de la migration			20 000			20 000			20 000			20 000			20 000										110 000
Technologie de l'information et communications			50 000			50 000			50 000			50 000			50 000										20 000
Affectations spéciales et appuis spéciaux			743 100	3		743 100	3		743 100			743 100	3		743 100										855 300
Personnel affecté à d'autres organisations	1		200 000	3		516 400	3		516 400			516 400	3		516 400										2
Formation du personnel/Développement organisationnel			100 000			100 000			100 000			100 000			100 000										855 300
Locaux de bureaux			97 000			97 000			97 000			97 000			97 000										2
<b>Total - Activités mondiales</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>2 345 000</b>	<b>24</b>		<b>2 720 100</b>	<b>33</b>	<b>6</b>	<b>2 119 000</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>5 066 100</b>	<b>33</b>	<b>6</b>	<b>2 119 000</b>	<b>16</b>		<b>1 917 500</b>	<b>25</b>		<b>4 036 500</b>	<b>6</b>		<b>4 036 500</b>	
<b>Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition</b>																									
Fonds 1035 - première ligne de crédit		1	1 400 000		1	1 400 000		1	1 400 000		2	1 400 000		1	1 400 000										1 400 000
Fonds 1035 - deuxième ligne de crédit		1	4 100 000		1	4 100 000		1	4 663 000		2	4 100 000		1	4 663 000										4 663 000
<b>Total - Fonds 1035</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5 500 000</b>	<b>2</b>		<b>5 500 000</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6 063 000</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5 500 000</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6 063 000</b>				<b>1</b>		<b>6 063 000</b>	<b>2</b>		<b>6 063 000</b>	
<b>PROJETS</b>																									
Assistance humanitaire aux migrants en détresse			75 000			75 000			75 000			75 000			75 000										75 000
Administration des fonds de prêts			1 030 500	5		1 030 500		5	1 030 500			1 030 500		5	1 030 500									4	693 300
Processus consultatifs régionaux (PCR)			25 000			25 000			25 000			25 000			25 000										25 000
Programmes de réparation			268 000	3	1	268 000	3	1	268 000			268 000		1	368 000									1	368 000
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)			30 000			30 000			30 000			30 000			30 000										30 000
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (CCAM)			10 000			10 000			10 000			10 000			10 000										10 000
Coopération technique dans le domaine de la migration (PLACMI) (Amérique latine)			60 000			60 000			60 000			60 000			60 000										60 000
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla			20 000			20 000			20 000			20 000			20 000										20 000
<b>TOTAL - Projets</b>			<b>1 518 500</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1 298 500</b>	<b>713</b>	<b>5 721</b>	<b>302 378 400</b>	<b>89</b>	<b>183</b>	<b>46 709 000</b>	<b>552</b>	<b>4 872</b>	<b>204 679 300</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>1 061 300</b>	<b>1</b>		<b>1 281 300</b>	<b>5</b>		<b>1 281 300</b>	
<b>PRISM</b>			<b>2 400 000</b>			<b>2 400 000</b>			<b>2 000 000</b>			<b>2 000 000</b>			<b>2 000 000</b>										<b>2 000 000</b>
Rotation			400 000			400 000			400 000			400 000			400 000										400 000
Couverture de la redevance de l'UNDBS			6 800 000			6 800 000			7 558 000			7 558 000			7 558 000										7 558 000
Activités et structures non inscrites au budget			500 000			500 000			1 277 000			1 277 000			1 277 000										1 277 000
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>180</b>	<b>43 700 000</b>	<b>625</b>	<b>5 541</b>	<b>258 678 400</b>	<b>713</b>	<b>5 721</b>	<b>302 378 400</b>	<b>89</b>	<b>183</b>	<b>46 709 000</b>	<b>552</b>	<b>4 872</b>	<b>204 679 300</b>	<b>641</b>	<b>5 055</b>	<b>251 388 300</b>	<b>641</b>		<b>251 388 300</b>	<b>5 055</b>		<b>251 388 300</b>	

Note : Les fonctionnaires relevant de la catégorie des "Administrateurs" ; les employés relevant de la catégorie des "Services généraux" (recrutés au plan local).



## Annexe IV – Mouvements estimatifs

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays/Régions de destination												Total		
			Etats-Unis d'Amérique	Canada	Australie	Argentine	Pays-Bas	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes		Asie et Océanie	Europe
Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise	Aide à la réinstallation	Afrique	14 655	3 225	1 605	10	50	235	345	1 050	1 105	15		5	125	100	
		Moyen-Orient	16 300	3 990	1 050		10	110	190	35	455				95	95	
		Amérique latine et Caraïbes	5 845	210	10	105					20				90	220	
		Amérique du Nord	20	5	5												
		Asie et Océanie	34 115	2 695	3 750		80	350	350	585	360			25	5	680	90
		Europe	7 400	1 010	690	5	15	25	15		160		5			10	10
		<b>Total partiel</b>	<b>103 150</b>	<b>11 135</b>	<b>7 110</b>	<b>120</b>	<b>155</b>	<b>720</b>	<b>900</b>	<b>1 670</b>	<b>2 100</b>	<b>2 100</b>	<b>20</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>1 130</b>	<b>295</b>
		Afrique											20			230	
		Amérique latine et Caraïbes															10
		Europe												5		5	
	<b>Total partiel</b>	<b>270</b>															
<b>Gestion des mouvements et des migrations dans les situations d'urgence et d'après-crise - Total</b>		<b>103 420</b>	<b>11 135</b>	<b>7 110</b>	<b>120</b>	<b>155</b>	<b>720</b>	<b>900</b>	<b>1 670</b>	<b>2 100</b>	<b>45</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>1 365</b>	<b>305</b>		
Migration régulée	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	Moyen-Orient														90	
		Asie et Océanie	10	15								60	5	25	260	125	
		Europe	16 630	30		10						1 045	2 190	1 240	2 555	9 560	
		<b>Total partiel</b>	<b>17 220</b>	<b>40</b>		<b>10</b>						<b>1 105</b>	<b>2 195</b>	<b>1 265</b>	<b>2 815</b>	<b>9 775</b>	
		Asie et Océanie															20
		<b>Total partiel</b>	<b>20</b>														
		Amérique latine et Caraïbes	250	10	5	15	5			5					75	105	
		Asie et Océanie	20										5			15	
		<b>Total partiel</b>	<b>270</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>75</b>	<b>15</b>	
		<b>Migration régulée - Total</b>	<b>17 510</b>	<b>70</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1 110</b>	<b>2 195</b>	<b>1 340</b>	<b>2 850</b>	<b>9 890</b>	
Migration assistée	Migration de main-d'œuvre	Amérique latine et Caraïbes		805												20	
		Asie et Océanie														5 000	
		<b>Total partiel</b>	<b>5 825</b>	<b>805</b>												<b>5 020</b>	
		Afrique	5 760	320	1 230	5	50	10	240	135	40	20			115	1 310	
		Moyen-Orient	405	5	345					5					5	30	
		Amérique latine et Caraïbes	3 700	270	700	525	10	10		10	20	25			395	75	
		Amérique du Nord	195	5											190		
		Asie et Océanie	6 745	2 670	750			5							45	40	
		Europe	1 295	180	275	10	5					45	10	330	50	360	
		<b>Total partiel</b>	<b>18 100</b>	<b>5 830</b>	<b>3 300</b>	<b>540</b>	<b>65</b>	<b>25</b>	<b>240</b>	<b>150</b>	<b>60</b>	<b>90</b>	<b>10</b>	<b>960</b>	<b>285</b>	<b>2 510</b>	
<b>Migration assistée - Total</b>	<b>23 925</b>	<b>4 840</b>	<b>3 300</b>	<b>540</b>	<b>65</b>	<b>25</b>	<b>240</b>	<b>150</b>	<b>60</b>	<b>90</b>	<b>10</b>	<b>960</b>	<b>285</b>	<b>7 530</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>144 855</b>	<b>83 570</b>	<b>16 000</b>	<b>685</b>	<b>225</b>	<b>745</b>	<b>1 140</b>	<b>1 820</b>	<b>2 165</b>	<b>1 245</b>	<b>2 230</b>	<b>2 400</b>	<b>4 500</b>	<b>17 715</b>			